



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

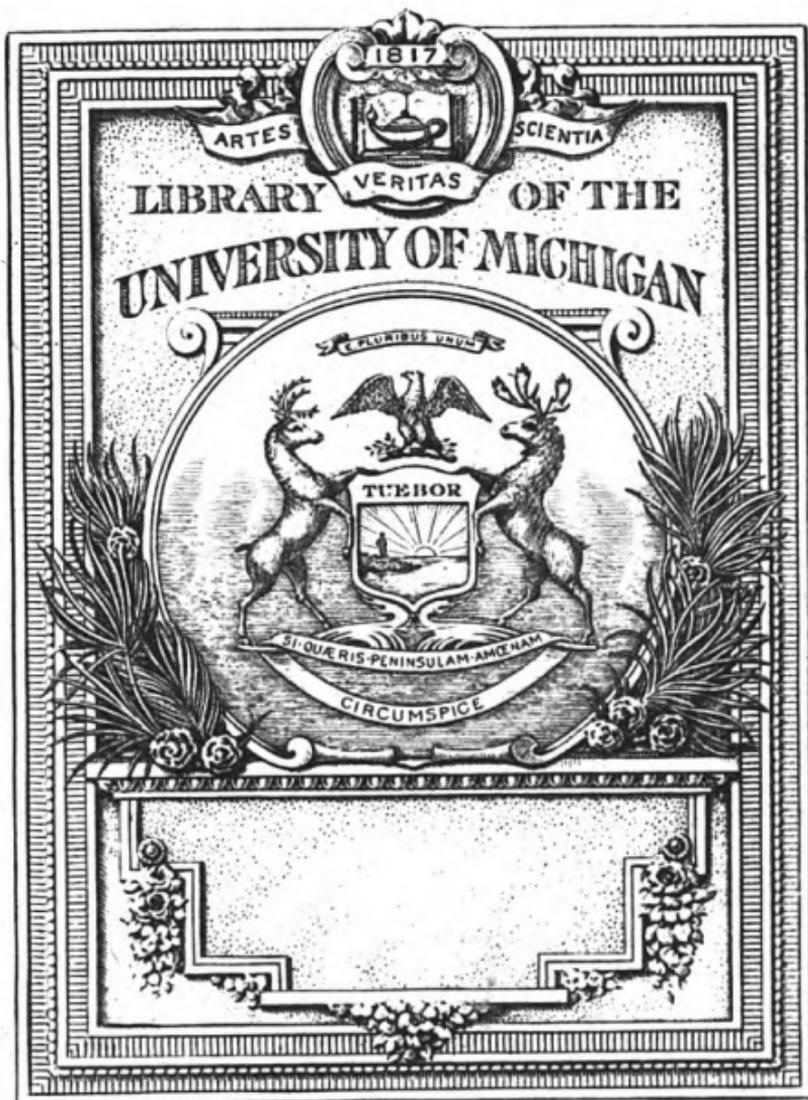
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

495320



MERCURE ^{Jaf}

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1736.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIERO
 } rue S. Jacques.
 } La veuve PISSOT, Quay de Conty,
 } à la descente du Pont Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

840.6

M558

1736

Dec.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure ; vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cahetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageres qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .

General



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

DECEMBRE. 1736.



PIECES EUGITIVES;
en Vers et en Prose.

EPI T R E

A M. le Baron de Chen-Almand.



Quoi dois-je donc ton silence,
Ami, d'où vient ta taciturnité,
Seroit-ce à ton indifférence,
Que je devrois ce coup peu mérité

Daigne m'éclaircir un mystere.

Si touchant pour mon amitié ;

Ton procedé me désespere

II. Vol.

A ij Déja

BOZ MERCURE DE FRANCE

Déjà cependant en bon (a) frere
Je te le pardonne à moitié.
Vois, ami, si je m'intéresse
A tout ce qui peut te toucher,
Qu'exige-tu de ma tendresse
Qu'elle te puisse refuser ?
Parle, Baron, dis si ma vie
Peut t'être un jour de quelque utilité,
Veux-tu que je la sacrifie,
A tes vœux, à ta sûreté ?
Faut-il aller braver Neptune ;
Prêter mes jours aux vents trompeurs,
Hazarder ce que la fortune,
Peut me promettre de faveurs ?
Faut-il sous la Zone Torride,
Aller me bazarder le front,
Ou respirer l'air homicide,
Du Groënlandois, du Lapon ?
Parles, tout me sera possible
Quand je l'entreprendrai pour toi ;
Mon amitié doit me rendre impassible,
Crois-en et mon zèle et ma foi,
Loin de moi toute ame timide
Qui peut s'effrayer du danger,
En servant un ami solide ;

(a) Je traite de frere Mr. le Baron de Chev.
Almand.

II, Vol.

Pour

Pour moi le plaisir d'obliger ,
 Pouroit me rendre un autre Alcide ;
 Oüi , je le dis , la générosité
 Seroit ma vertu favorite ;
 J'imiterois celle de Tite ,
 Si mon pouvoir trop limité ,
 Ne justifioit ma conduite ,
 Ou ne borndit pas dans la suite ,
 Mes vœux et ma facilité.
 Qu'un autre par son injustice ,
 Forme une nouvelle Toison ;
 Pour contenter son avarice ,
 Qu'un impitoyable Harpagon ;
 Sans art , et souvent par caprice ,
 Fasse un Perou de sa Maison :
 Pour moi libre de ces foiblesses ,
 Coûtant peu l'ardeur de gagner ,
 Je ne desire des richesses ,
 Que pour le plaisir de donner ;
 Qu'un Angeli de la Garonne ,
 Ait la manie , ait le travers ,
 Pour voir adorer sa personne ,
 De convoiter la brillante Couronne
 Du puissant Prince que je sers ;
 Pour moi peu partisan du Trône ,
 Ami , je ne l'ambitionne ,
 Que pour faire des Ducs et Pairs ;
 Tel est , cher Baron , le système

2804 MERCURE DE FRANCE

Que mon bon cœur, ma raison même,
Et qu'un certain Art ont formé,
Trop heureux (quoique mal limé).
S'il te plaît autant que je t'aime.

De Tours, Par l'Abbé de l'Orient ;
Habitant imaginaire de la belle Rochel-
le, le 22. Novembre 1736.



DOUTE proposé aux Sçavans, au su-
jet des Auteurs des Annales des Rois
de France, connues sous le nom de saint
Bertin.

SECONDE PARTIE.

IL ne se présente point ici de Faits
aussi positifs, que ceux sur lesquels
sont apuyées les preuves que j'ai rapor-
tées, au sujet de l'Evêque Prudence. Au-
cun Auteur contemporain, pas même
Flodoard, qui a fait un long Catalogue
des Ecrits d'Hincmar, n'a dit, qu'il eut
composé des Annales; mais peut-on con-
clure de son silence, qu'en effet Hincmar
n'en a point écrit? Cette conséquence
ne seroit point juste; il en résulte tout-
au plus, que Flodoard l'a ignoré, quoi-
qu'il ait eu connoissance de l'ouvrage,
comme je le dirai bientôt.

II. Vol.

Au

Au deffaut de preuves démonstratives et parfaitement concluantes, si l'on vient à réunir les circonstances, les conjectures, les vraisemblances, si l'on réfléchit qu'il étoit plus instruit et plus capable qu'aucun autre de son siecle, de composer cette Histoire, dans laquelle il fait très-souvent le Rôle principal, tout cela conduit insensiblement à une conviction et une persuasion intime, à laquelle on se livre sans peine, parce qu'elle paroît juste et raisonnable.

La premiere observation que j'ai faite, c'est que les Annales furent connuës à Rheims peu de temps après la mort d'Hincmar, ce qui se prouve par l'Histoire de Flodoard, dans laquelle le douzième (*Flod. l. 3. p. 329. Annal. Bert. an. 862. p. 213.*) et le dix-septième (*Flod. l. 3. p. 399. Annal. Bert. an. 867. p. 228.*) Chapitre de la vie d'Hincmar, ne sont que deux Extraits transcrits mot à mot des Annales; donc il en avoit vû un exemplaire. Puisqu'il les a connuës, ces Annales, en un temps si voisin de la mort d'Hincmar, (car il pouvoit écrire trente ou quarante ans après lui) ne peut-on pas présumer que l'Ouvrage a pris naissance, pour ainsi dire, à l'endroit, où il a été trouvé d'abord, et qu'il a été

2806 MERCURE DE FRANCE
composé par celui qui le pouvoit mieux
qu'un autre ?

Après tout, Hincmar n'est point tellement déguisé dans cet Ouvrage, qu'on ne puisse le reconnoître dès le premier instant auquel il entreprend de l'écrire. Il commence à l'année 861. là, il rapporte précipitamment deux ou trois évènements, qui précéderent la mort de l'Evêque Prudence: quand il y est parvenu, sa plume devient moins rapide; il s'arrête pour le considerer de tous les côtés; on sent qu'il est remué en cet endroit par quelque raison particuliere. Pour développer ce mystere, je suis obligé de reprendre la chose de plus haut.

Le Synode de Quierzy, (*Act. Conc. Harduini, tom. 5. p. 18.*) qui condamna Gottescala, n'arrêta point les disputes sur les points, qui avoient occasionné sa condamnation; au contraire, elles n'en devinrent peut-être, que plus vives et plus échauffées.

Alors Hincmar et Prudence n'étoient point entr'eux d'un sentiment contraire. Hincmar (*Flod. l. 3. c. 21. p. 437.*) consultoit l'Evêque de Troyes sur les difficultés qui lui survenoient en cette affaire, ce qui prouve qu'il estimoit sa doctrine et sa science.

II. Vol.

Quatre

DECEMBRE. 1736. 2807

Quatre ans après le Synode de Quierzy, le Roi Charles le Chauve en convoqua (*Annal. Bert. an. 853. p. 206. Act. Conc. Hard. 10. 5. p. 57.*) un autre au même lieu, dans lequel les Evêques et les Abbés assemblés, arrêterent quatre (*ces Capitules se trouvent dans la partie des Annales composées par Prudence. Annal. Bert. an. 853. p. 206.*) Canons ou Capitules sur les mêmes points de doctrine, que le Roi signa.

Hincmar assure (*Hincm. de prædest. c. 21. 26. p. 119. 204.*) que l'Evêque Prudence accepta ces Capitules, et qu'il les souscrivit en présence de plusieurs Evêques: l'union régnoit encore entre ces deux Prélats; mais peu de temps après, celui de Troyes ayant écrit (*Epist. tractatoria Prudent. Bibliot. veter. patr. tom. 15. p. 597.*) à Egilon, Archevêque de Sens, son Métropolitain, une Lettre, au sujet de l'Ordination d'Ænée, élu Evêque de Paris, dans laquelle il inséra quatre articles sur les mêmes matières, l'Archevêque de Rheims crut apercevoir dans ces derniers, des différences essentielles d'avec ceux du Synode. Il reproche (*Hincm. ubi supra.*) à Prudence en deux endroits qu'il a confondu, embarrassé, changé les Capitules de Quierzy,

Et. Vol.

A V sous

2808 MERCURE DE FRANCE
sous d'autres termes, dans un sens et un
ordre totalement renversés.

Il ne faut point chercher d'autres causes de leur refroidissement ; l'indifférence, la désunion, le mépris, sont les suites ordinaires de la diversité des opinions. Depuis ce moment, Hincmar fut toujours opposé à Prudence ; outre ce qu'il dit dans ses ouvrages sur la prédestination, il écrivit (*Flod. l. 3. c. 18. p. 403.*) une collection de plusieurs autorités au sujet des Eglises et des Chapelles, contre le sentiment de Prudence ; il dédia cet Ouvrage au Roi Charles le Chauve ; enfin la rupture n'est que trop marquée.

Cet enchaînement de Faits sert à découvrir le motif, pour lequel l'Annaliste de S. Bertin s'est exprimé comme il l'a fait, au sujet de Prudence. Quand on sait le motif, peut-on méconnoître celui qui a écrit la chose ? Voici comme l'Annaliste (*Annal. Bert. p. 212.*) parle : en cette année 861. mourut Galindo surnommé Prudence, Evêque de Troyes, né en Espagne, homme habile et versé dans l'étude des Lettres : il avoit été opposé pendant quelque temps à Gottescalc, mais son fiel s'étant allumé contre quelques Evêques, qui avoient
II. Vol. résisté

résisté avec lui à cet hérétique, il devint le défenseur le plus zélé de son hérésie; il écrivit plusieurs choses contraires à la foi, lesquelles se contredisoient entr'elles. Accablé de maladie et de langueur, il cessa de vivre et d'écrire. «

Cet article des Annales a été regardé par le P. Cellot dans son (*Hist. Gottes. l. 3. c. 9. p. 182.*) Histoire de Gottescale, comme un grand éloge de Prudence, tel, dit-il, que les Historiens ont coutume de les prodiguer aux Héros et aux plus habiles Hommes: l'Auteur de la vie et de la défense de cet Evêque (*déffense de l'Eglise de Troyes, &c. p. 30. 35.*) l'estime au contraire un amas de calomnies et d'impostures: d'où peut procéder un jugement si opposé sur une chose qui paroît assés indifférente en soi?

Quoiqu'il en soit, on retrouve en cet article des Annales, le précis et l'abrégé de ce que l'Archevêque de Rheims a dit contre Prudence, dans ses Livres de la prédestination; c'est le même langage; ce sont les mêmes reproches en l'un et l'autre endroit: Hincmar par conséquent est l'Auteur des Annales, puisqu'elles contiennent ce qu'il a écrit ailleurs.

J. J. Vol.

A vj

Ces

Ces premiers traits de ressemblance des Annales avec les autres Ecris d'Hincmar, ne sont pas les seuls qui m'ont frappé, en réfléchissant à ce qui se passa au sujet de Rhotade, Evêque de Soissons : on sçait qu'Hincmar le poursuivit avec tant de force et de vivacité, qu'il le déposa de son Siège. Quel portrait en fait-il dans sa Lettre (*Flod. l. 3. c. 13. p. 341. seq.*) apologetique au Pape, sur cette grande affaire ! » L'Evêque de Soissons, » dit-il, est un homme, que j'aurois » souhaité pouvoir guérir de sa folie, » j'y serois peut-être parvenu ; mais depuis qu'il vous a plû de le rétablir, il » ne sera que plus désobéissant aux Régles » saintes, à la Majesté Royale, et aux » droits de son Métropolitain.

En rapprochant ce portrait de celui que l'Annaliste (*Annal. Bert. an. 862. p. 214.*) a conservé du même Rothade, la ressemblance est frappante ; « c'est, dit-il, » un homme d'une singuliere folie : il a » été déposé à cause de la dureté de son » cœur ; c'est un nouveau Pharaon, une » bête plongée dans toutes sortes d'ex- » cès. «

Il faudroit se fermer les yeux, pour ne pas apercevoir dans le portrait de Rothade par l'Annaliste, le pinceau de

la main qui avoient tracé celui qui fut envoyé au Pape par Hincmar. Or s'il a fait les deux portraits, il a donc composé les Annales, dans lesquelles l'un des deux se trouve.

La déposition de l'Evêque de Soissons fut pour notre Archevêque une affaire d'éclat, dans laquelle il étoit compromis plus qu'aucun autre. Elle eut à Rome un succès contraire à celui qu'il en attendoit. En quels termes l'Annaliste parle-t'il de la contradiction qu'Hincmar essuya de la part du Pape ! » Arsenius , » dit-il , (*Annal. Bert. an. 865. p. 223.*) » présenta au Roi , Rothade , qui avoit » été déposé canoniquement par les Evê- » ques de cinq Provinces , et que le Pa- » pe venoit de rétablir de sa pleine au- » torité , plutôt que par les voyes régu- » lières. « C'est-là le langage d'une partie intéressée , qui ne balance point de décider en sa faveur contre le jugement du Pape. C'est Hincmar lui-même qui parle en cet endroit : le Genie , qui avoit présidé à la décision du Concile de Soissons , pouvoit seul dicter les termes de l'Annaliste. Hincmar est donc cet Annaliste.

Il eut la plus grande part à la dissolution du mariage , que Lothaire avoit

L. L. Kol.

CON-

812 MERCURE DE FRANCE
contracté contre les Loix divines et hu-
maines, avec Waldrade, du vivant de
Théotberge, son épouse légitime. Cet
Archevêque écrivit (*Marlot. Metrop. Eccl.
Rhemens. Hist. l. 3. c. 32. p. 437.*) un
Mémoire sur ce divorce, dans lequel il
ne craint point d'accuser Lothaire du
crime d'adultère : cet événement est ra-
porté dans les Annales avec exactitude,
et en des (*Annal. Bert. an. 863. p. 215. et
seq.*) termes, qui ne laissent point dou-
ter que l'Historien n'ait été instruit par
lui-même, de tout le détail de cette af-
faire : il avoit connoissance des démar-
ches les plus secrètes ; il découvroit les
ressorts et les mouvemens que chacune
des Parties se donnoit pour parvenir à
ses fins. Ce n'est point un Ecrivain qui
récite sur la foi d'autrui, c'est un témoin
oculaire, qui a vû et qui a fait ce qu'il
répète.

Il en est de même sur ce qui se passa
au Concile assemblé à Troyes en l'année
867. L'Annaliste est entré dans un dé-
tail, qui n'interessoit qu'Hincmar, et
dont lui seul pouvoit sçavoir les petites
particularités qu'il raconte. L'endroit sur-
tout, où il rapporte une partie de la Let-
tre, que le Pape Nicolas avoit écrite à
Hincmar, est remarquable : » il la reçut,

II. Vol.

» dit

DECEMBRE. 1737. 2819
 » dit-il, (*Annal. Bert. an. 863. p. 229.*)
 » cette Lettre, le 13. Décembre, comme
 » il étoit au Palais du Roi, auquel il la
 » lut en présence de plusieurs Evêques.
 Un Historien indifférent auroit-il scu
 le jour et le lieu, auxquels cette Lettre
 avoit été remise à Hincmar? Sa mémoire
 en auroit-elle été frappée? Non; il
 n'y a que celui auquel elle s'adressoit,
 qui pouvoit l'avoir si présente et si juste.
 C'est donc Hincmar, qui a conservé le
 souvenir d'une Lettre si glorieuse pour
 lui. C'est donc lui qui a fait les *Annales*
 dépositaires de cette Lettre.

Je ne m'arrêterai qu'un instant à examiner
 le récit de l'Annaliste, sur ce qui se passa
 au Concile de Ponthyon, au sujet de la
 primatie que le Pape avoit accordée à
 Ansegise, Archevêque de Sens.
 » Hincmar, dit-il, s'oposa (*Annal. Bert.
 an. 876. p. 248.*) à la concession de cette
 nouvelle dignité, comme étant attentatoire
 aux Règles saintes. «

A cette réclamation on reconnoit le
 vengeur des prérogatives des Métropolitains;
 on entend ce même Hincmar, lequel soutint
 (*Flod. l. 3. c. 21. Marlot. l. 3. c. 34.*) peut-être avec un peu trop
 de vigueur leurs droits en general, et
 les siens en particulier, défendre sa cause.

2814 MERCURE DE FRANCE
se en cet endroit des Annales. Il en est
donc l'Auteur.

Enfin plus j'ai examiné cette partie des
'Annales', plus je me suis persuadé qu'elle
le doit passer pour le Journal des prin-
cipales Actions de la vie d'Hincmar ;
dont il a mêlé l'Histoire avec celle des
affaires generales du Royaume, pour la
transmettre à la posterité. ♪

L'air de liberté, avec lequel il parle
en plusieurs endroits des démarches du
Pape, et de celles du Roi Charles le
Chauve, la nécessité où il se trouvoit
de faire souvent mention de lui, et de
justifier ses actions, sont les raisons pour
lesquelles vrai-semblablement il a laissé
ignorer qu'il eut fait lui-même cet Ou-
vrage.

Après ces réflexions, il ne reste que
deux partis à prendre. Hincmar a com-
posé lui-même cette partie des Annales
de S. Bertin, ou bien quelqu'un de
ses plus intimes confidens les a écri-
tes sur ses Mémoires ; mais comme des
Annales ne sont en elles-mêmes que de
simples Mémoires, il seroit ridicule de
penser que celles-ci ont occupé deux
Ecrivains differens ; un seul les a donc
recueillies et rangées dans l'ordre qu'elles
ont ; et puisqu'elles finissent par le récit

L. L. Vol.

de

de la dernière action de la vie d'Hincmar, sans parler de sa mort, il est probable que ce n'est point un ami ni un Secrétaire, qui les a rédigées.

» En l'année 882. (*Annal. Bert. p.*
 » 261.) dit l'Annaliste, au mois de
 » Novembre, sur la nouvelle certaine
 » qu'Hincmar eut, que les Normans ve-
 » noient piller la Ville de Rheims, n'ayant
 » point auprès de lui les hommes de
 » l'Archevêché, qui auroient pû le def-
 » fendre, parce qu'ils étoient pour lors
 » à l'Armée de Carloman, il sortit de
 » la Ville pendant la nuit; il se fit trans-
 » porter en chaise à porteurs, à cause de
 » ses infirmités, avec le corps de S. Re-
 » my, et les autres ornemens de l'E-
 » glise, qu'il emporta au-delà de la
 » Rivière de Marne, dans une Ville
 » que l'on nomme Epernay; les Nor-
 » mans ravagerent, brûlerent les envi-
 » rons de Rheims, mais la Providence di-
 » vine garantit la Ville, qui étoit sans
 » murs et sans deffense. »

Les Annales finissent par ce récit, dans lequel je remarque encore une circonstance, qui prouve qu'Hincmar en est l'Auteur; quel, autre que lui, auroit marqué qu'il étoit sorti de Rheims en chaise à porteurs, *sellâ gestatoriâ deporta-*

ius? Si c'eût été quelque ami, ou quelque Secrétaire qui eut écrit pour lui, il nous auroit appris la suite de la translation des Reliques de S. Remy; il nous auroit dit que cet acte de piété fut le dernier de la vie de cet Archevêque, et qu'il mourut à ce voyage. Il auroit donné quelque mot d'éloge à sa mémoire. Cette seule réflexion bien pesée, dissipe presque tout le doute, et conduit à raisonner ainsi; puisque les Annales de S. Bertin ont été continuées jusqu'aux derniers momens de la vie d'Hincmar, c'est lui-même sans doute, qui les a faites; car si c'eût été un autre, il n'auroit pas manqué de faire mention de sa mort, qui fut si prochaine du dernier événement dont il parle.

Telles sont les raisons, par lesquelles je me déterminerois à regarder Prudence et Hincmar comme Auteurs successivement de la partie des Annales de S. Bertin, qui leur est propre. Je demande en grace aux Sçavans, qui aiment notre Histoire, de décider: lorsqu'ils l'auront fait, cette découverte ne sera point indifférente, par rapport à l'Histoire des Conciles de ces temps-là, à celle de Gotescale, d'Hincmar et de Prudence, sur lesquelles les Auteurs citent toujours les

I I. Vol. Annales

DECEMBRE, 1736, 2817
Annales de S. Bertin, sans distinguer ceux
qui les ont faites ; ce qui occasionne quel-
quefois de la confusion et de fausses con-
séquences dans le discours.

A Paris , ce 25. Novembre 1736.

L. D. L. R.



LE CONCERT DE DORISE,

CANTATE.

DAns un Palais , où la Peinture
Semble par ses couleurs surpasser la Nature ;
Où l'Art sçait étonner par d'inconnus ressorts ;
La Déesse de l'harmonie ,
Euterpe , à Terpsicore unie ,
Surprend encore plus par ses divins accords,

Quels sons mélodieux
Inspirent la tendresse !
Quelle délicatesse
Dans ces pas gracieux !

De leur juste cadence
Tous les sens sont charmés ;
Et les cœurs enflammés
Annoncent leur puissance.

I. Vol.

Quel

Quels sons mélodieux
 Inspirent la tendresse !
 Quelle délicatesse
 Dans ces pas gracieux !

D'une foule de Spectateurs
 Les applaudissemens, les suffrages flatteurs
 Pourroient contenter la Déesse.
 Mais généreuse, elle s'empresse
 De prodiguer ses trésors précieux.
 Rendons, rendons heureuse une aimable mortelle ;

Et que plus d'un séjour, dit-elle,
 Devienne le séjour des Dieux

Amour, seconde mon zèle,
 Je te promets d'autres cœurs.
 Fais moi connoître une Belle
 Qui mérite mes faveurs.
 Amour, seconde mon zèle,
 Je te promets d'autres cœurs.

Elle dit, et l'Amour la conduit chés Dorise,
 La Déesse par sa surprise
 Du Fils de Cithérée autorise le choix.
 Elle ordonne ; on commence ; & Ciel ! quelle
 harmonie !

Quels justes accords ! quelles voix

DECEMBRE, 1736: 2819

Font oublier qu'Euterpe et Polimnie
En d'autres Lieux donnent des Loix,

Beautés, que Dorise s'empresse
De réunir en ce séjour ;
C'est vous seules, que la Déesse
Charge d'accomplir la promesse,
Qu'elle a faite au Dieu de l'Amour,

Vos cœurs insensibles, rebelles
Ont trop long-temps bravé ses traits.
Veuillez, aussi tendres que belles,
Imiter les Bergers fideles,
Qu'enflamment vos divins attraits;

Beautés, que Dorise s'empresse
De réunir en ce séjour,
C'est vous seules, que la Déesse
Charge d'accomplir la promesse ;
Qu'elle a faite au Dieu de l'Amour,

Par M. J. . . . du Mans.



II. Vol.

EXTRAIT.



EXTRAIT des Mémoires lus à l'Académie Royale des Sciences, dans l'Assemblée publique tenue le 14. du mois dernier. Le premier de ces Mémoires est de M. Cassini, le fils.

Après avoir prolongé la Perpendiculaire à la Méridienne de l'Observatoire, vers les parties les plus Orientales et Occidentales de la France, on a jugé qu'en suivant le Plan que l'on s'est d'abord proposé de décrire des Perpendiculaires et des Méridiens, dans toute l'étendue de la France, on devoit s'attacher principalement à la Description des Côtes, dont la connoissance est très-importante pour la Navigation et le Commerce.

Pour cet effet, on jugea que de la même manière que l'on avoit décrit l'année dernière une Perpendiculaire à la Méridienne de l'Observatoire, à la distance de 60000. toises, ou de près de 30. lieues vers le Midy, on devoit en décrire une à pareille distance du côté du Nord, que l'on prolongeroit jusqu'à la Mer, d'où l'on continueroit les opérations

DECEMBRE. 1736. 282

traversons le long des Côtes de la Normandie, et de la partie Septentrionale de la Bretagne; on avoit outre cela en vûe de vérifier les opérations que l'on avoit employé les années précédentes, et de voir à quel point de précision on pouvoit revenir à un même point par des routes tout à fait différentes.

Ce travail a eu tout le succès que l'on en pouvoit attendre, et a donné lieu de remarquer et de corriger les erreurs des Cartes, principalement de Bretagne, où l'on trouve des différences de près de deux lieues sur une distance de 7. à 8. L.

A l'égard de la position de Brest, on ne la trouve différente que de quelques toises de celle qui résultoit des Observations de l'année dernière; de sorte que les conclusions que l'on en a déduit pour la figure de la Terre, restent toujours les mêmes.

On remarquera que sans comprendre les opérations de la Méridienne, qui traversent la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, non plus que la portion de la Perpendiculaire depuis Paris jusqu'à Strasbourg, l'on a présentement la Description exacte des principaux points de la Côte de la Normandie et de la Bretagne, qui jointe au cours de la Loire.

II. Vol.

1732 MERCURE DE FRANCE
re depuis Orleans jusqu'à l'Embouchure
dans la Mer, comprennent une partie
considerable de la France, dont la plû-
part des Villes ont été déterminées, de mê-
me qu'un grand nombre d'autres Lieux
et objets qui contribuent déjà beaucoup
à l'exécution de ce grand Projet formé,
sous ce ministere, de déterminer géomé-
triquement, c'est-à-dire d'une maniere
exacte et invariable, toute l'étendue de
la France.

Le second Mémoire roule sur les chan-
gemens qui arrivent aux Arteres cou-
pées après l'amputation des membres.

M. Morand rapellant ce qui est im-
primé dans les Mémoires de l'Académie
des années 1731. et 1732. sur les moyens
d'arrêter les Hémorragies, donne à Mr.
Petit le Chirurgien, les éloges qui lui
sont dûs sur la maniere dont il a expli-
qué la formation du caillot qui contri-
buë à arrêter le sang, et se propose d'é-
xaminer particulièrement en quoi le
changement qui arrive au bout de l'Ar-
tere coupée, contribué avec le caillot à
faire cesser l'Hémorragie.

Pour expliquer cette théorie, il éta-
blit pour principe général, qu'il se fait
autour du vaisseau un aplatissement ou
un froncement, et que les agens exte-

II. Vol.

ricurs

seurs employés pour arrêter le sang, tendent toujours à procurer au vaisseau l'un ou l'autre de ces deux états, l'art ayant été instruit par la nature, qui dans les Hémorragies intérieures, arrête le sang par l'affaissement, ou la crispation du tuyau.

M. Morand développe ce principe dans son Mémoire, et explique en détail ces changemens de l'Artere, et toutes les especes du froncement qui peut se faire de l'Orifice seul; ou de tout le calibre du vaisseau; d'où il conclut que les moyens extérieurs sont plus sûrs ou plus efficaces, à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diametre du vaisseau.

Sans rien ôter au caillot de la part qu'il doit avoir à la cessation de l'Hémorragie, M. Morand démontre que le caillot examiné dans sa formation, ne fait que suivre l'impression qu'il a reçue de l'Artere, qui est son moule, et que par tout le vaisseau et le caillot concourent ensemble à arrêter l'Hémorragie, qui, selon M. Morand, ne s'arrêteroit pas, si on suposoit l'Artere après sa section, conservée dans le même état où elle étoit au moment de sa section, et sans avoir changé ni de forme, ni de diametre.

2824 MERCURE DE FRANCE

Si on opose à cela les cas particuliers d'une Artere qui se trouve dans un canal osseux , à l'abri des agens qui pourroient changer son état , et d'une Artere cartilagineuse , sur laquelle la ligature ne peut avoir de prise , M. Morand répond , que dans ces deux cas même , si avantageux au caillot , l'Artere concourt encore à la cessation de l'Hémorragie par son raccourcissement , lequel se fait de toutes ses tuniques dans le cas de l'Artere qui coule dans un canal osseux , et de la tunique interne seule dans celui de l'Artere cartilagineuse.

Enfin , en suposant ce que M. Morand croit impossible , que quelques Observations feroient voir que le caillot seul peut arrêter le sang , il dit que d'autres Observations prouvent que l'aplatissement seul du vaisseau peut le faire ; et il rapporte à ce sujet une Observation très-singulière.

Au mois de Décembre de l'année dernière , un homme de la Campagne reçut une contusion violente à la partie interne et moyenne du bras gauche , le long du trajet des vaisseaux , les veines extérieures furent déchirées , et il y eut une Hémorragie que le Chirurgien du lieu arrêta par les moyens ordinaires ;

II, Vol,

l'Hémorragie

L'Hémorragie étant revenue, le Chirurgien mit un tourniquet au dessus de la playe, croyant l'Hémorragie produite par l'Artere, et il apella M. Morand pour couper le bras du blessé.

M. Morand ayant fait une visite exacte de la blessure, trouva entr'autres choses que le blessé n'avoit point de poulx de ce côté là, il crut que le tourniquet l'interceptoit, il le fit lâcher tout à fait pour juger du vaisseau qui avoit pû fournir l'Hémorragie; mais la playe ne donna point de sang, cependant le poulx n'en étoit pas plus sensible, il l'étoit bien jusqu'à l'endroit de la contusion, mais on ne le trouvoit plus au-dessous.

M. Morand étoit assés prêt de conclure à l'amputation du bras; cependant trouvant de la chaleur à la main, il la différa, et contre son esperance tous les accidens se dissipèrent peu à peu, mais le poulx ne commença à se développer qu'au bout de six semaines, et il est demeuré plus petit que celui de l'autre côté.

Cette Observation présente des inductions bien importantes en faveur des changemens qui arrivent au tuyau. Si au moyen d'une compression violente l'union des parois vers l'axe de l'Artere,

26 MERCURE DE FRANCE

a pû se faire sur le champ , de façon que la circulation a été interrompuë, et qu'elle n'a subsisté pendant quelque temps que par le moyen des vaisseaux collatéraux, comme cela est vrai-semblablement arrivé dans cette occasion, combien plus aisément ce recollement des parois de l'Artere se fera-t'il au bout d'une Artere coupée que l'on a froncé ou aplati ?

M. du Fay lut un Mémoire sur la Rosée; il commence par rendre compte de plusieurs experiences singulieres qui lui ont été communiquées par M. Musschenbroek, Professeur de Mathématiques à Utrecht, et Correspondant de l'Académie. Ces expériences font voir, que si l'on expose à la Rosée différentes matieres pour la recevoir, il y en a sur lesquelles elle tombe abondamment, tandis qu'il ne s'en trouve pas une goutte sur les autres. Les corps qui la reçoivent le plus abondamment sont le Verre, la Porcelaine, la Fayence, &c. et les Métaux polis n'en reçoivent jamais. Une étoffe qu'on y expose en reçoit plus ou moins à raison de sa couleur; mais Mr. Musschenbroek a reconnu par des experiences très exactes, que cela venoit des ingrédiens qui servent à colorer, et non pas de la couleur en elle-même, comme

II. Vol.

on

On auroit pû le penser d'après les premières Observations.

Mr. du Fay a commencé par repeter toutes les experiences de M. Musschenbroek, et elles luy ont réussi précisément de la même maniere. Il a voulu voir ensuite si cet effet si différent du Cristal et des Métaux, ne venoit point de ce que la Rosée s'évaporoit plus promptement de dessus le Métal que de dessus le Cristal, ensorte que quoiqu'elle y tombât de même, on n'y en trouvoit cependant plus le matin. Pour s'en assurer, il a fait faire deux très-grands Entonnoirs, l'un de Cristal et l'autre d'Étain poli, et les a exposés l'un à côté de l'autre avec toutes les précautions nécessaires pour qu'il y eut entr'eux une égalité parfaite, mais il n'a jamais trouvé de liqueur dans le Vase qui étoit placé sous l'Entonnoir de Métal, tandis qu'il y en avoit quelquefois une once sous celui de Cristal. Il n'en est pas de même du Brouillard, ou de la Gelée blanche; car il en tombe sur le Métal, mais toujours moins que sur le Cristal.

Il s'éleve aussi de la Terre et des Planètes une humidité qui s'attache en dessous des Vases de Métal, à peu-près comme sous ceux de Verre; Mr. du Fay a

1828 **MERCURE DE FRANCE**
trouvé le moyen de la recueillir séparément, et croit qu'il ne seroit peut-être pas inutile de ramasser l'humidité qui s'éleve des Plantes, dont la propriété est bien reconnue; cette humidité pourroit participer de la vertu de la Plante, et par là être de quelque usage dans la Médecine.

M. du Fay en réfléchissant sur ce que les matieres vitrifiées attirent le plus de Rosée, et que les Métaux au contraire n'en reçoivent point, a cru devoir rappeler deux autres Observations qu'il a faites autrefois, et qu'il a communiquées à l'Académie. La premiere est, que tous les corps sont, ou peuvent devenir électriques par eux-mêmes, à l'exception des seuls Métaux; et la seconde est, que la propriété que l'on avoit jusqu'à présent crû particuliere à la Pierre de Boulogne, de s'abreuver des rayons de la lumiere, est commune à tous les corps qui sont dans la nature, à l'exception aussi des Métaux. M. du Fay ne fait que rapprocher ces trois Observations, dont il avoüe qu'il est bien éloigné de voir le rapport et la liaison. Mais il ne voudroit pas nier qu'il y en eut, et il attend que cette analogie soit confirmée par un plus grand nombre d'expériences.

II. Vol.

Mr.

Mr. du Fay a placé une Soucoupe de Porcelaine au milieu d'un Plat d'Argent, et immédiatement à côté une Soucoupe d'Argent dans un Plat de Porcelaine ; la Rosée est tombée dans la Soucoupe de Porcelaine, et il ne s'en est point trouvé dans le Plat d'Argent, quoiqu'il la débordât tout autour de quatre doigts, et elle est tombée pareillement sur tout le Plat de Porcelaine sans tomber sur la Soucoupe d'Argent. Il a fait ensuite plusieurs autres expériences, par lesquelles il paroît que non seulement la Rosée ne tombe point sur les Métaux, mais qu'elle en est repoussée à une certaine distance, comme si les Métaux étoient entourés d'une Atmosphère qui écarte la Rosée, et l'empêchât de tomber dans tout l'espace où son action se peut étendre.

M. du Fay ne s'en est pas tenu aux expériences sur la Rosée, il en a fait d'autres sur l'évaporation et la distillation de différentes Liqueurs aqueuses, spiritueuses, ou oleagineuses ; et pour cela il a fait faire une Cucurbite à deux cols, dont l'un étoit couvert d'un Chapiteau de Cristal, et l'autre d'un Chapiteau d'Argent égal à celui de Cristal, et l'eau a toujours passé plus abondamment par ce-

2830 **MERCURE DE FRANCE**
 lui de Cristal que par l'autre ; mais ayant eu des raisons pour douter de l'exactitude de ces expériences, il a fait faire un Chapiteau à deux becs, dont une moitié seulement étoit émaillée en dedans, et le Chapiteau étoit disposé en sorte que ce qui se condensoit sur la partie émaillée devoit nécessairement couler par le bec qui étoit de ce côté là, sans pouvoir se mêler avec ce qui s'étoit condensé sur le Métal ; mais M. du Fay remet à un second Mémoire le détail de toutes ces expériences, et il promet d'y ajouter encore plusieurs autres faits singuliers qui n'ont pas pû trouver place dans celui-ci.

OBSERVATION du passage de Mercure sur le Disque du Soleil, faite à l'Observatoire de Paris, le 11. Novembre 1736.

LE temps a été favorable pour l'observation du passage de Mercure sur le Soleil. M. Maraldi a aperçû cette Planete sur le bord Oriental du Soleil à 9. h. 32' 40" du matin, avec une Lunete de 16. pieds, comme un point noir extrêmement petit ; il est entré entièrement dans le Disque à 9. h. 35' 15". Il y avoit alors plusieurs taches dans le Soleil en
II. Vol. différents

DECEMBRE. 1736. 2831

différents endroits de son Disque, qui étoient plus grandes que Mercure, mais aucune ne paroissoit aussi noire, elles étoient de figure irrégulière environnées comme à l'ordinaire d'une espèce de nébulosité, au lieu que Mercure paroissoit rond et fort bien terminé. M. Maraldi l'a observé au Méridien, et a pris sa hauteur Méridienne; cette Planette a passé au Méridien dans la même seconde que le centre du Soleil, ce qui donne sa conjonction en ascension droite le 11. de Novembre à midy: il étoit éloigné du bord Septentrional du Soleil de 55. secondes. M. Maraldi fut ensuite attentif à observer sa sortie du Soleil avec une Lunete de 16. pieds, et il jugea que cette Planette touchoit le bord du Soleil à 0. h. 15^h 5^m après midy, et qu'il sortit entièrement à 18^h 11^m. Il parut à sa sortie de même qu'à son entrée, et pendant tout son cours très bien terminé, d'une figure ronde, sans aucune éllipticité sensible; il est arrivé au milieu de sa route dans le Soleil à 10. h. 55^m 10^s il étoit éloigné alors du centre du Soleil de 13^h 50^m. Cette Observation n'est encore que la huitième qu'on ait faite; elle est la plus complete qu'on ait faite en Europe; car dans les autres Observations

II. Vol.

B 7. 0A

2832 **MERCURE DE FRANCE**
on n'a vû que l'entrée de Mercure dans
le Soleil , ou sa sortie. M. Halley seul
avoit vû ces circonstances dans l'Obser-
vation qu'il a faite en 1677. dans l'Isle
Sainte Heleine.

Le cinquième Mémoire fut de M. de
Jussieu l'aîné , Médecin de la Faculté de
Paris , et Professeur de Botanique au Jar-
din Royal, qui rendit publique une partie
d'une Lettre , que le plus jeune de Mes-
ses freres , aussi Médecin de la même
Faculté , envoyé de la part du Roy au
Pérou , en qualité d'adjoit de Mrs les
Astronomes , par rapport à l'histoire na-
turelle , lui écrit de Panama , Ville si-
tuée sur le bord de la Mer du Sud. La
Lettre est datée du 15. Fevrier de cette
année , et l'article qui lui a paru un des
plus interessans , a été la description
d'une espee de Murex , ou de Coquille
inconnue dans nos Mers , et de l'a-
nimal de laquelle on tire une liqueur
propre à teindre en pourpre.

Les observations qu'il fait sur cette
teinture , sont qu'elle se prépare très sim-
plement et par expression sur le bord
de la Mer où se ramasse ce coquillage ;
que par la mort de l'animal , ce suc pro-
pre à cette teinture , cesse de colorer ,
et qu'ainsi il le faut tirer tandis qu'il est
vivant

L. K. Kol.

suivant, que les paquets de fils, pièces d'étoffes de coton et de fils de lin, imbibés de ce suc, ne commencent à rongir, que lorsqu'ils sont exposés au Soleil; que le rouge, qui paroît d'abord, tient de la couleur de la lie de vin, et se perfectionne à mesure qu'on lave l'étoffe et les fils qui y ont été trempés, et que cette couleur est fixe et a résisté aux expériences du débouilli qu'il en a fait sur le lieu.

M. de Jussieu l'aîné, après la lecture de cette Relation, en a tiré les conséquences suivantes :

La première, qu'il ne faut pas regarder la teinture de pourpre tirée des Goquillages de Mer, comme une de ces choses de l'Antiquité, que l'on a cru jusqu'ici perduës pour les Arts, puisqu'on peut aujourd'hui, suivant cette Relation et quelques autres, être sûr qu'il y a plusieurs especes de Goquillages de différentes Mers, qui donnent cette teinture.

La seconde, que par la petite quantité de suc que fournissent ces animaux, et par la nécessité de l'employer ainsi sur le champ, il n'est pas surprenant que la couleur de pourpre fut précieuse chés les Anciens, et que les étoffes qui en étoient teintes, fussent d'un si grand prix.

La troisieme , que n'y ayant que le coton et les fils des Plantes , qui soient susceptibles de cette teinture , et que les Anciens n'ayant point la connoissance de la Cochenille , qui seule peut colorer les laines , les poils d'animaux et la soye , il y a lieu de croire que ces étoffes , si précieuses chés eux , n'étoient que de coton.

Enfin , qu'il se fait des fils qui en sont teints , un grand commerce chés les Espagnols en Amérique , où ces fils servent à broder toutes sortes d'étoffes.



IMITATION de la Pièce latine de M. C. P. inserée dans le I. Vol. du Mercure de Décembre 1735. intitulée l'Origine de la Poésie.

Au temps que les Humains , errans à l'avanture ,

Ne connoissoient pour Loy que la simple Nature ,

La Langue avoit déjà par certains mouvemens

Trouvé l'art d'exprimer les divers sentimens ;

Cet aimable secours suffisoit pour s'entendre ,

Mais le goût épuré voudroit un Art plus tendre :

On cherche un stile aisé , majestueux , vainqueur ,

II. Pôh.

Qui

Qui puisse en même temps toucher, et plaire au cœur;

Enfin, l'homme ici bas crut pouvoir sans injure,

S'élever au-dessus de sa foible Nature,

Et le but, où tendoit son cœur audacieux;

Étoit de s'exprimer en Langage des Cieux.

Quand on vit tout à coup se tracer une route;

Et descendre ici bas de la céleste Voute,

La Déesse des Vers, Etrangere en ces Bords,

Et se montrer aux yeux sous un humain dehors.

Sur son front élevé regne un air de noblesse,

Ses yeux sont tout en feu, ce feu n'a rien qui blesse;

Et si les cœurs par fois s'élancent en soupirs,

C'est qu'ils sont transportés des plus nobles desirs.

Quoique d'un pas égal ses pieds frappent la terre,

Après elle on n'en voit presque aucun caractère.

Sa tête vers le Ciel s'élevant nuit et jour,

La fait ressouvenir de son premier séjour.

Ses pieds sont enchaînés sans pourtant être esclaves,

Elle n'est pas moins libre au milieu des entraves;

Au contraire, et c'est-là ce qui fait sa beauté,

Elle brilleroit moins sans sa captivité.

Tous les Lieux, où paroît son aimable figure;

Renaissent sous ses pas, ou changent de nature:

Eole à son aspect, sçait enchaîner les Vents,

Les Coteaux desechés deviennent verdissans ,
 Les Arbres dépouillés de fleurs et de feuillage ,
 Reprennent leur parure, et vont lui rendre hommage.

S'il faut chanter les Bois, les Moissons, les Ruiss-
 scaux ,

Détailler les plaisirs des innocens Troupeaux ,

Qu sur un ton plus haut, d'un solo magnifique :

Étaler les ressorts d'un sujet héroïque ,

Conte des Immortels les belliqueux efforts ,

Vous verriez en extase au son de ses accords ,

Les Nymphes des Forêts danser aux pieds des
 Hêtres ,

Les Faunes écraser leurs Chalumeaux champê-
 tres :

Vous verriez Echo même attentive à ses sons ,

Repete à l'instant de si tendres Leçons ,

Neptune sur son char suivi des Néréides ,

Déjà sort à sa voix de ses Grottes humides ;

Les Fleuves enchantés vont arrêter leurs flots ,

Et soustraire à la Mer le tribut de leurs Eaux :

A sa voix Jupiter prêt à tout mettre en poudre ,

Laisse tomber la main qui doit lancer sa foudre :

Telle est cette Déesse, et son sort glorieux

Est de plaire aux Humains, et de charmer les
 Dieux.

F. D. G.

II. Vol.

OBSER.



OBSERVATIONS CURIEUSES

sur deux Eclipses du Soleil, qui arriveront en 1737. Les Peuples de la Terre qui les auront totales et ceux qui les verront partiales depuis le lever du Soleil jusques à son coucher, par le Pere Emmanuel de Viviers, Capucin. A Toulouse ce 4. Juillet 1736.

CE qu'on voit arriver souvent nous touche peu. Les Evenemens extraordinaires nous frappent et excitent notre curiosité ; le Soleil répand tous les jours ses rayons sur la Terre, et personne ne s'applique à considérer sa beauté, la grandeur de sa masse, et l'impétuosité de sa course ; mais s'il refuse de nous éclairer, si une Eclipse nous dérobe et empêche sa lumière d'arriver jusqu'à nous, c'est alors, dit un Ancien, que cet Astre a autant de Spectateurs qu'il y a d'hommes sur la Terre, et que tous les yeux sont tournés vers lui.

La plupart regardent avec étonnement et même avec crainte, un événement dont ils ne comprennent pas la cause ; Anaxinander a crû que c'étoit un effet

Ll. Vol.

bizarre

bizarre du hazard. Ce Philosophe nous représente le Soleil comme un grand feu enfermé dans une espece de vase transparent, de figure ronde, dans lequel l'air nécessaire à l'entretien de ce feu, entre par une ouvertute, laquelle venant quelquefois à se boucher par certains accidens, il arrive que ce feu ne pouvant plus recevoir d'air, s'étouffe et s'obscurcit comme nous voyons tous les jours un feu, une chandelle s'éteindre lorsque l'air leur manque. Il y a certains Peuples dans l'Orient, qui, comme nous l'apprenons des Relations de ce Pays-là, ont une plaisante imagination touchant les Eclipses de la Lune, ils croyent que cela vient de ce qu'un Dragon d'une grandeur énorme, se jettant sur la Lune pour la dévorer, leur en dérobe la vûë, et la Lune affoiblie par les efforts qu'elle fait dans ce combat, perd sa lumiere jusqu'à ce qu'animée par leurs cris et par le son des Instrumens dont ils font retentir l'air, afin d'encourager la Lune, elle reprend ses forces et oblige le Dragon de se retirer; s'il m'est permis de conjecturer sur ce qui a donné lieu à une extravagance si ridicule, il y a aparence que les premiers qui y sont tombés ayant ouï dire à leurs Astronomes que les Eclip-

DECEMBRE. 1736. 2839

Des se faisoient, la Lune étant dans la tête ou la queue du Dragon (c'est ainsi qu'on nomme certains points du Ciel) ils ont crû qu'ils parloient d'un véritable Dragon , et le Peuple ignorant et crédule , enchérisant ensuite sur cette extravagance , a pû donner lieu à toute cette Fable ; les ignorans appréhendent que les Eclipses ne soient un triste présage de quelque funeste malheur , il n'y a que ceux qui sont versés dans l'Astronomie , qui ne sont pas surpris d'un effet qu'ils sçavent être très-naturel.

Mais comme tout le Monde ne peut être ni Astronome ni Philosophe , j'ai crû qu'il ne seroit pas inutile de faire part au Public des Observations que j'ai faites sur deux Eclipses totales du Soleil et sur une partielle de la Lune , qui arriveront dans l'année 1737. afin de préparer ceux qui n'ont aucune connoissance des Eclipses à les voir sans étonnement et sans crainte, tout le mal qu'elles nous peuvent causer , c'est de nous priver pour quelques momens de leurs lumières et tout au plus de leurs influences , ce qui n'est pas un grand mal , puisque un jour pluvieux et une seule nuit nous dérobent la lumière du Soleil beaucoup plus de temps que plusieurs

II. Vol.

Eclipses

2840 MERCURE DE FRANCE

Eclipses ensemble ; d'où il faut conclure que les Eclipses ne scauroient être la cause de tous les malheurs qu'on leur attribue.

Il y a peu de gens aujourd'hui qui ne sçachent que la cause des Eclipses du Soleil n'est autre que l'interposition de la Lune, qui se rencontrant entre nous et le Soleil, nous le cache entierement ou en partie, de la même maniere à peu près qu'une nuë que le vent pousse venant à se mettre entre nos yeux et le Soleil, nous dérobe les rayons de cet Astre et cause une espece d'Eclipse. Les Eclipses de Lune se font par l'interposition de la Terre, laquelle se trouvant entre le Soleil et la Lune empêche celle-cy d'être éclairée des rayons de l'autre. Car comme la Lune qui est un corps opaque n'a qu'une clarté empruntée et que les rayons du Soleil qu'elle reçoit et qu'elle nous renvoye, font toute sa lumiere, il arrive que lorsque la Terre lui cache le Soleil, elle n'a plus de lumiere dans le temps qu'elle en devoit plus avoir par raport à nous, et c'est ce qui fait son Eclipse.

Il y aura cette année 1737. quatre Eclipses, deux de Soleil et deux de Lune; la premiere du Soleil arrivera le premier

L. F. Vol.

Mars,

7 DECEMBRE. 1736. 284

Mars, la seconde le 6. Août; la première de Lune, sera du 16. Mars et ne sera point visible sur notre horison, la seconde Eclipsé de Lune arrivera le 9. Septembre.

Le commencement de la première Eclipsé du Soleil du premier Mars arrivera à Toulouse à 2. h. 37. m. 56. s. après midi, auquel temps l'obscurcissement du Soleil commencera à se former par son bord Occidental, où l'on verra d'abord comme une tache noire, laquelle augmentera peu à peu jusqu'à 5. h. 24. m. 36. s. son diametre apparent divisé en douze doigts, il y en aura 8. doigts 53. m. de couverts, chaque doigt ayant 60. m.

A Paris. Le commencement sera à 2. h. 40. m. 56. s. le milieu à 4. h. 1. m. la fin à 5. h. 24. m. 50. s. sa grandeur sera de 9. doigts.

A Londres. Le commencement de l'Eclipsé arrivera à 2. h. 31. m. 15. s. du soir, le milieu à 3. h. 51. m. 37. s. la fin à 4. h. 51. m. 9. s. au coucher du Soleil; il sera éclipsé de 11. doigts 25. m. 55. s.

A Copenhague, Le commencement sera à trois heures trente minutes, le milieu à 3. h. 51. m. 10. s. la fin à 5. h. 26. minutes; au coucher du Soleil il

Et l. Vol.

sera

1742 MERCURE DE FRANCE
sera éclipse de 7. doigts 15. minutes.

A Amsterdam, Commencement à 2^h
heures 56. minutes, le milieu à 4. heures
17. m. 19. s. la grandeur de l'Eclipse
10. doigts 26. m. vers le Nord.

A Montpellier. Le commencement ar-
rivera à 2. h. 42. m. 56. s. sa fin à 5. h.
30. m. 28. s. le Soleil sera éclipse de 8.
doigts 4. m. 50. s.

Besiers. Commencement à 2. h. 40. m.
14. s. la fin à 5. h. 28. m. 26. s. il sera
éclipse de 8. doigts 59. s.

Pour sçavoir quelle est l'étendue de la
Terre dans laquelle on verra cette Eclipse
entiere depuis le lever du Soleil jusqu'à
son coucher.

Il faut observer que comme la Terre
empêche quelquefois la Lune d'être vûe
du Soleil, la Lune à son tour empêche
d'autres fois le Soleil de regarder la Ter-
re, d'où l'on comprend sans effort que
si la Lune étoit un Monde habité par
divers Peuples, comme quelques-uns
l'ont crû, notre Terre, dont une moitié
est toujours éclairée du Soleil, leur paroî-
troit à peu près de même maniere que
La Lune nous paroît; ils auroient aussi
de tems en tems leurs Eclipses de Terre
comme nous avons nos Eclipses de Lu-
ne; les Eclipses de Terre leur arriveroient

II. Vol.

toutes

toutes les fois que nous avons une Eclips-
 se de Soleil, parce que l'ombre de la Lune
 qui nous cache le Soleil, étant alors rép-
 anduë sur une partie de la Terre, leur
 seroit paroître cet endroit de la Terre
 obscur et sans lumière; or comme dans
 le temps des Eclipses de Lune nous voyons
 l'ombre de la Terre aller sur le corps de
 cet Astre, il nous seroit aisé de dire en
 quel Pays, et chés quel Peuple Lunaire le
 Soleil paroîtroit éclipse, si nous sçavions
 les noms des Peuples qu'on suppose dans
 ces endroits de la Lune, où nous verrions
 l'ombre de la Terre se répandre peu à
 peu, comme nous sçavons les noms qu'on
 a donnés aux taches qu'on y découvre;
 car il est certain que le Soleil doit pa-
 roître éclipse ou entierement ou en par-
 tie, par tout où cette ombre se trouve;
 tout de même il seroit facile à ce même
 Peuple Lunaire lorsqu'il verroit l'ombre
 de la Lune se répandre sur le Globe de
 la Terre, de connoître quelles contrées
 de la Terre verroient le Soleil éclipse;
 c'est pourquoi si nous voulons sçavoir
 quel est l'espace de la Terre dans lequel
 le Soleil nous doit paroître éclipse en-
 tierement, il faut suposer premierement
 la Lune comme si elle étoit une Terre;
 en second lieu, il faut regarder les ta-

I. L. Vol.

taches

1844 MERCURE DE FRANCE
 ches qu'on y découvre comme des Royaumes et des Provinces qui ont en effet correspondance en Longitude et en Latitude au Royaume de la Terre où nous sections alors placés, ou à quelques lieues d'en haut, et la terre réciproquement comme si elle étoit une Lune dont nous eussions à observer l'Eclipse que doit faire l'ombre du Corps Lunalre; après quoi il m'est facile de venir à bout de mon dessein. Comme il m'a été aisé de déterminer dans l'Eclipse totale de Lune du 26. Mars de l'année dernière en quel endroit cette Planette se trouva dans l'ombre de la Terre, l'heure de son commencement et de sa fin, ce fut à 10. h. 16. m. 15. s. du soir que son bord Occidental commença à s'obscurcir, et à 11. h. 12. m. 30. s. son dernier bord fut entièrement dans l'ombre; à 12. h. 2. m. 46. s. Son premier bord commença à paroître, et à 1. h. 49. m. 12. s. l'Eclipse finit par son bord Oriental; et par cette méthode j'ai premièrement déterminé en Longitude et Latitude selon les nouvelles Observations de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, l'endroit où l'ombre de la Lune commencera à toucher la Terre, et j'ai trouvé que ce sera à 6. h. 7. m. du matin, où le Soleil se levera

II. Vol.

à trois quarts, Eclipsé aux Peuples qui sont dans la Mer Pacifique, qui ont de Longitude 225. degrés, et de Latitude Septentrionale 12. degrés; à 6. h. 20. m. le Soleil sera entièrement éclipsé, ce Peuple aura une nuit de quatre minutes; l'Eclipse finira à 7. heures 6. minutes les autres lieux l'auront successivement durant 2. h. 50. m. à proportion, le diametre aparent de la Lune surpassera celui du Soleil d'une minute 30. s. il diminuera d'une seconde par heure, allant vers son apogée. A 7. h. du matin le Centre de l'ombre passera aux Isles de S. Pierre, qui ont de Longitude 240. degrés, et de Latitude Septentrionale 29. degrés. A 8. h. du matin, le Centre de l'ombre passera aux Isles de S. Thomas d'Amérique, Longitude 255. degrés et Latitude Septentrionale 22. degrés. A 9. h. du matin le Centre de l'ombre sera au nouveau Mexique d'Amérique Longitude 270. degrés, Latitude Septentrionale 30. degrés; A 10. h. du matin le Centre de l'ombre sera à la Floride en Amérique à 285. degrés de Longitude, et de Latitude Septentrionale 31. degrés; A 11. h. le Centre de l'ombre sera à la Virginie de l'Amérique; Longitude 300. degrés, Latitude Septentrionale

17846 MERCURE DE FRANCE

32. degrés ; A 11. h. 30. m. le Centre de l'ombre sera à Quebec en Nouvelle France , à 307. degrés de Longitude , et 46. degrés 55. m. de Latitude Septentrionale. A 3. h. 30. m. après midi le Centre de l'ombre passera dans la Mer Océane , Longitude 13. degrés , et de Latitude de Septentrionale 41. degrés.

A 4. h. 43. m. la trace de l'ombre passera aux Côtes d'Espagne , Longitude 14. degrés 10. minutes , Latitude Septentrionale 41. degrés ; après avoir passé la Mer du Nord , elle sera vûë dans la partie Septentrionale de Dannemarck , et dans la Sphere où elle sera totale , et annulaire à Hercour ; au coucher du Soleil elle traversera ensuite la Mer Baltique , la Sibirie , la Tartarie , et Moscovie , elle finira au coucher du Soleil , proche les Côtes Orientales de la Tartarie Chinoise.

L'Eclipse totale ou la trace que la Lune formera sur la Terre , sera d'environ 60. lieuës maritimes ; cette largeur sera un peu variable en différents endroits par les mêmes Causes qui feront varier la durée d'une Eclipse Centrale , tous ceux qui seront éloignés du milieu de cette trace à la distance de 30. lieuës de chaque côté , auront pour un moment l'E-

II. Vol. clipse

clipse totale, les autres à proportion de la proximité du Centre; ceux qui en seront éloignés de 52. lieuës verront le Soleil éclipse de 11. doigts.

De 104. lieuës	10. doigts.
De 156. lieuës	9. doigts.
De 208. lieuës	8. doigts.
De 260. lieuës	7. doigts.
De 312. lieuës	6. doigts.
De 364. lieuës	5. doigts.
De 416. lieuës	4. doigts.
De 468. lieuës	3. doigts.
De 520. lieuës	2. doigts.
De 572. lieuës	1. doigt.

Ces distances ne doivent point être regardées comme très-exactes; car pour n'y employer qu'un Calcul aisé, on y a négligé les réfractions, et quelques différences Astronomiques qu'il y peut avoir entre le Centre de l'ombre et les Lieux qui se trouveront aux distances marquées.

La seconde Eclipse du Soleil arrivera le 26. Août à minuit 35. m. Elle ne sera point vûë sur notre horison, elle sera vûë totale, avec demeure dans l'ombre au lever du Soleil apegeux, aux Indes Orientales, Latitude Septentrionale 14. degrés 18. m. Longitude 118. degrés, de là le Centre de l'ombre passera à Malaca,

II. Vol.

C Siam,

2148 MERCURE DE FRANCE
 Siam, Pekin, la Chine, Jando au Japon. Elle finira au coucher du Soleil dans la Martinique, Isle Françoisse, en Amerique, Latitude Septentrionale 14. degrés 44. minutes. Longitude 316. degrés 41. minutes. Il sera pour lors à Toulouse 10. h. 1. quart du soir.

Eclipse de Lune du 9. Septembre

Son commencement sera à 2. h. 31. m. 30. s. du matin, le milieu à 3. h. 37. m. 28. s. la fin à 5. h. 1. m. 33. s. la durée 2. h. 40. m. 22. s. sa grandeur de cinq doigts vers la partie Septentrionale de la Lune.



O D E.

A la Critique.

C'Est à toi, prudente Critique ;
 Que j'offre aujourd'hui mon Encens,
 Qu'à jamais ton œil véridique
 Guide mon esprit et mes sens ;
 Sans toi que deviendroient les hommes ?
 Surtout, aveugles que nous sommes,
 Notre amour propre nous séduit.

II. V. d.

Lois

Loin d'autrui, trop près de nous-même,
 Nous nous égarons dans l'extrême,
 Si ton Flambeau ne nous conduit.



Un Auteur, plein de son Ouvrage
 En vain cherche à s'en imposer,
 La Critique, quand elle est sage,
 Vient d'abord le désabuser.
 Circonspecte en ce qu'elle avance,
 On ne voit pancher sa balance
 Que sous le poids de la raison.
 Moins à l'ouvrage elle pardonne,
 Plus elle épargne la personne,
 Ses traits sont exempts de poison.



Les Sciences, la Politesse,
 Les Arts lui doivent leurs progrès;
 Le Sçavoir, le Goût, la Justesse,
 Sont le motif de ses Arrêts.
 Sourde à la médisante amorce,
 Elle ne tient toute sa force
 Que de la saine vérité.
 Le moindre emportement l'allarme
 Et d'abord elle se désarme
 Dans le sein de la probité.



1756 MERCURE DE FRANCE

Mais qui vient usurper sa place ?
C'est la Satyre au front d'Airain ,
En vain à son injuste audace
La Pudeur opose son frein ,
Dans ses accès rien ne l'arrête ;
Les Serpens sifflent sur sa tête ,
La Discorde est son élément.
Telle est la Satyre odieuse ,
Plus coupable que dangereuse ;
Son faux plaisir fait son tourment ;



Tremble Cruelle ! de ton crime
Tes regrets seront tout le fruit ;
De ta rage seule Victime ,
Ton propre venin te détruit,
Pour toi , Critique respectable ;
Puisses-tu , toujours équitable
Nous livrer d'utiles assauts ?
Puissions-nous dans un Adversaire
Ne voir qu'un Ami salutaire ,
Dès qu'il nous montre nos défauts :

*De M. du Har. de l'Académie
Royale d'Angers.*



II. Vol.

MEMOIRE



MEMOIRE touchant une nouvelle façon de croiser la Soye au Tirage.

Comme on ne doit rien négliger de tout ce qui tend à la perfection des Arts, on croit rendre service au Public en lui faisant part d'une nouvelle façon de *Croiser* la Soye au *Tirage*; qui la perfectionne beaucoup plus que toutes celles dont on s'est servi jusqu'ici. C'est de cette premiere opération où les *Cocons* passent des mains de la Nature dans celles de l'Art, que dépend la bonne ou mauvaise qualité de la Soye. Il n'y a que ce premier moment pour mettre à profit cette espece de Glu, dont l'Animal cimente son ouvrage, et qui se ramolit dans l'eau chaude. Elle est très propre à unir intimement en un seul Fil; les differens brins qui le composent; plus on a d'attention pour tordre ce Fil, avant que la Glu seche, plus cette union est intime, et plus il a de lustre et de consistance; passé ce moment, tous les soins differens qu'on se donne pour l'ouvrer, ne reparent jamais qu'imparfaitement le tort que lui a fait un mauvais tirage.

C iij Les

2852 MERCURE DE FRANCE

Les premiers qui ont travaillé sur la Soye, n'avoient aucune connoissance de cette perfection, mais ceux qui les ont suivis profitant de leurs lumieres, l'ont portée au point où nous la voyons aujourd'hui.

La premiere façon remarquable qu'on ait imaginé pour former un bon Fil, est celle où l'on employoit une ou deux petites *Bobines*, sur lesquelles on rouloie ce Fil au sortir de l'eau, pour passer de là sur le Dévidoir. Elle renferme trois causes qui contribuënt beaucoup à coler les brins du Fil les uns contre les autres. 1°. La tension de ce Fil, causée par le Dévidoir qui le tire avec force; et par les *Bobines* qui retardent son mouvement. 2°. La pression de ce Fil sur les *Bobines* dans le Tour, ou *étranglement* qu'il fait sur elles. 3°. Le frottement de ce Fil contre lui-même, à mesure que les *Bobines* tournent. On a filé long-temps selon cette méthode, et elle subsiste encore chés quelques personnes peu délicates. Mais les Ouvriers intelligens, ayant remarqué d'un côté que ces deux *Bobines* laissent passer avec le Fil, beaucoup de parties grossieres qui le défigurent, et de l'autre, que ce Fil ainsi aplati ou écrasé, n'avoit pas autant de force qu'il

II. Vol.

ca

DECEMBRE. 1736. 2853
en auroit, étant rond, ont cherché un
second moyen qui pût parer ces deux
inconveniencs.

Pour cela on tire deux Fils à la fois de
deux differens points de la *Bassine*, et
d'abord après on les assemble pour les
rouler plusieurs fois l'un sur l'autre, en
forme de Corde, après quoi on les sépa-
re derechef pour les faire passer sur le
Dévidoir, et c'est là ce qu'on appelle *tirer*
à la Croisée.

Ce second moyen bien exécuté l'em-
porte de beaucoup sur le premier, en
ce que ces deux Fils ainsi entrelassés, ne
laissent presque point passer de parties
grossieres, et que chaque Fil au sortir de
cette gêne, se trouve tord autant de fois
que les deux sont roulés l'un sur l'autre,
ce qui forme une Soye forte, et parfaite-
ment belle.

Mais ce moyen, malgré ses avantages
sur l'autre, a ses défauts particuliers.
1°. Tandis que la Tireuse *croise* ainsi
plusieurs fois ces deux Fils avec la main,
ils coulent ensemble sur le Dévidoir, s'y
colent quoiqu'imparfaitement, et cau-
sent dans la suite par leur inégalité un
déchet considerable, qu'on appelle déchet
des *mariages*. 2°. La paresse ou le peu
de dextérité de beaucoup de Tireuses,
II. Vol. Ciiij les

2856 **MERCURE DE FRANCE**
 beaucoup plus belles que celles qui ne
 sont pas tirées suivant cette méthode.
 Nous sommes redevables de cette inven-
 tion à M. l'Abbé Soumille de Villeneuve
 lez Avignon. Le Public en general, et
 les Marchands de Soye en particulier,
 apprendront, avec plaisir, ce nouveau
 moyen de perfectionner une marchan-
 dise, qui fait aujourd'hui une partie con-
 sidérable du Commerce.

*A Bagnols, Diocèse d'Uzès, le 1. Juillet
 1736. Signé Villard, Marchand de Soye.*



E P I T R E.

*A M. L. C. D. L. l'année passée, &
 l'occasion du nouvel An.*

* * dont le mérite, égalant la naissance,
 Est digne de l'encens et des vœux de la France;
 Toi, qu'on voit revêtu de précieux Emplois,
 Ces gages assurés de l'estime des Rois,
 Souffre, que travesti tout d'un coup en Poète,
 Sans ressentir du Ciel l'influence secrète,
 J'exprime ce que peut m'inspirer la raison,
 Dans des accords peut-être ignorés d'Apollon:
 Muses, qui m'éclairez du sommet du Parnasse,
 Guidez mes pas craintifs, dans le sentier d'Ho-
 race,
 Des termes les plus vifs, empruntez les attraits;

Depeignez à * * tous les vœux que je fais,
 Dans ces temps fortunés, où nous voyons l'année
 Par le Pere du jour de nouveau ramenée.

Dites * lui que mon cœur souhaite que les Dieux
 Versent sur ses desirs tous leurs dons précieux,
 Qu'ils le rendent toujours tranquille, exempt
 d'allarmes,

Qu'il ignore les soins, les plaintes et les larmes ;
 Que la Parque lui file, ainsi qu'au siècle d'or,
 Des ans beaucoup plus longs que n'en vécut
 Nestor.

Voilà * * les vœux que la reconnoissance
 Me fit former pour toi dès ma plus tendre enfance.
 Le Ciel m'exaucera, ses bienfaits te sont dûs,
 Tu sçais les acheter au poids de tes vertus,
 Vertus qu'on voit toujours briller dans ta con-
 duite.

Leur éclat qui m'étonne, à te louer m'incite ;
 Que ne puis-je le faire en de sublimes Vers,
 Et suivre ton grand nom au-delà des deux Mers ?
 Mais mon âge s'opose au projet qui me guide,
 Et ton cœur qui rejette un éloge insipide,
 Semble me dire, il faut en louant, exceller,
 Louer avec noblesse, ou ne point s'en mêler.
 Il faut connoître à fond les détours du Parnasse,

** L'Auteur n'a pas pris garde, sans doute, à
 quatre rimes masculines de suite, nous avons tâché
 de y suppléer.*

Sçavoir à quel ressort l'éloge doit sa grace.

Je l'avoue ** oùi je suis hors d'état.

De tracer ton portrait d'un pinceau délicat.

Non, non, je ne sçaurois décrire ta prudence,

Ton amour pour ton Roi, ta vaste intelligence,

Ta haine pour l'orgueil, ta juste probité,

Ton courage, et du cœur l'heureuse égalité,

Vertus qu'un digne Fils, Elève de la gloire,

Imite, pour revivre au Temple de Mémoire.

Mais je crains d'abuser . . . j'obéis à la loi.

Qu'impose le respect que mon cœur a pour toi.

Heureux, si ces enfans de ma stérile veine,

Méritent que tu sois dès ce jour mon Mécène.

Par M. Last., à Aix.



*SUITE de la Dissertation de M. Clerot,
Avocat au Parlement de Rouen, sur
l'origine des Peuples du Pays de Caux.*

Les premiers temps historiques de la Gaule ne peuvent absolument être développés que par le secours des conjectures. Comment donc ai-je pu entreprendre ce que je me propose? Les conjectures peuvent-elles conduire sûrement à la véritable origine d'un Peuple? Oûi, Monsieur, en prenant de certaines mesures, on peut souvent donner aux conjectures l'évidence et la force de la démonstration. Dans la Jurisprudence, les présomptions fondées, forment
Li. Voj. souvent

souvent une preuve complete ; en seroit-il autrement de l'ancienne Histoire ? Je ne le crois pas. Je passe donc aux premiers temps de celle du Pays de Caux, en prenant pour guides ce que nous pouvons avoir sur les Coutumes des Peuples par lesquels ce Pays a été habité, l'Analogie exacte des differens Idiômes de ces Peuples et les Monumens qu'ils ont laissés à la Posterité.

Semblable aux Ondes de la Mer, dont la première est pressée par la seconde, celle-ci par une troisième, et ainsi des autres successivement jusques aux bornes qui leur sont prescrites, les Scytes, Peuples du Nord, devenus Germains, sont les premiers qui en differens temps et en différentes troupes, ont été poussés jusques en ce Pays, tantôt comme Gaulois, tantôt comme Belges, tantôt comme Bretons et toujours comme Allemans. Voyons quel étoit l'état de ces Peuples au temps de César, de Strabon et de Tacite ; cela nous conduira à la connoissance des premiers temps de leur origine. *Viri Septentrionales robore et fortitudine superant Australes. Itaque orbis ferè universus, à viris Septentrionalibus domitus est.* Hérodian. Lib. III.

Si nous en croyons ces Auteurs, les bois et les buissons tenoient lieu de Villes à nos Gaulois, et sur tout aux Belges, dont notre Pays de Caux faisoit partie. Leurs Maisons sur le bord d'une Fontaine, le long d'un Côteau, près d'un Marais, ou sur le rivage d'un Fleuve, n'étoient que des miserables Hutes rondes, couvertes de Jongs ou de Rozeaux, et faites avec des perches, apuyées de clayes garnies de feuilles ou de fumier. Il en étoit de-même des Bretons, ces Peuples que Cesar nous apprend avoir une origine Belgique, et par conséquent relative à notre Pays

L. L. Vol.

de

de Caux, apelloient du nom de Villes certains endroits de leurs épaisses Forêts, où ils se retiroient avec leurs Troupeaux, et où ils se munissoient contre les incursions de l'Ennemi. Enfin les Germains, peu éloignés des Belges, et ayant même, comme nous venons de l'observer, les premiers habité notre Pays de Caux, n'avoient certainement point de Villes, *nullas Germanorum Populis urbes habitari satis notum est*, dit Tacite, à quoi il ajoute qu'ils ne se mettoient à couvert des rigueurs de l'hyver, qu'en se retirant eux et leurs Bestiaux dans les Antres les plus profonds, ce qui convenoit assés à des Peuples venus du Nord.

Ces Auteurs auxquels nous pouvons joindre Ammien Marcellin, Pomponius Mela, et autres, ne nous donnent pas une plus grande idée de l'état même des différentes Régions où ces Peuples s'arrétoient; ils ne parlent que de Marais étendus, d'épaisses Forêts et de Côteaux inaccessibles, ce ne sont par tout que des Bois ou des Eaux; et si nous en croyons Tacite, la Germanie, qui vaut présentement au moins notre Pays de Caux, étoit sous un Ciel des plus rudes, d'un aspect des plus affreux et dont le Territoire ne pouvoit être supportable que par le nom de Patrie. *Terra et si aliquanto specie differt, in universum tamen aut sylvis horrida aut paludibus foeditur* Tacit. de Mori Germ.

Enfin, Monsieur, tous les Anciens s'accordent à dire que les Belges, comme les Bretons et les Germains, ne pouvoient avoir d'autre habitation au fort de l'hyver, que celle d'être pêle-mêle dans leurs Huttes avec leurs Bestiaux; les Belges, selon Strabon, vers les rivages de la Mer, les Germains, selon Tacite, au bord des

II. Vol.

Meuves,

Fleuves , et les Bretons , selon Cesar , dans l'intérieur de leur Pays , les uns et les autres vivoient de fruits , de chair , de lait et de fromage ; la plupart étoient habillés d'écorce d'arbre ou de peaux , plusieurs ne connoissoient pas même le labour , *Agricultura non student , majorque pars victus eorum in lacte et caseo et carne consistit interiores plerique frumenta non serunt , sed lacte et carne vivunt , pallibusque sunt vestiti* Cesar , Lib. 4. et 6.

Ceci posé , en comparant ce que nous voyons présentement en Amérique , avec ce que Cesar , Strabon et Tacite ont pu voir dans les Gaules de leur temps ; voici mon raisonnement. Comme il est constant que les Hommes de l'Amérique sont bien moins sauvages qu'ils ne l'étoient quand on en a fait la découverte , de même il est évident que les Gaulois du temps de Cesar , de Strabon et de Tacite , étoient bien moins grossiers qu'ils ne l'avoient été avant le commerce des Phéniciens , et avant l'introduction des Grecs dans leur Pays , ainsi il faut se représenter ces Peuples dans les premiers siècles , comme des hommes féroces , sans noms et sans connoissance ; leur Pays comme une seule et vaste Forêt presque inaccessible , leurs habitations , comme les Gastors , au milieu des Eaux , environnés de Bois ; car les Rivieres n'étant pas encore retenues dans leur cours , comme elles l'ont été depuis par l'industrie des hommes , elles s'étendoient selon l'irrégularité du terrain , de sorte que leurs bords offroient toujours des Lacs ou des Marais , que la superstition rendit même plus amples. Voilà l'idée sous laquelle je vous expose , M: le premier état du Pays de Caux , dans ces temps obscurs , dont il semble que les Histo-

Il Vole

riens

riens n'osent parler. Et puisque ce Pays est de toutes les Contrées de la Gaule, celle où les Romains ont fait moins de changemens, voyons si nous ne trouverons pas quelques traces des premiers hommes qui l'ont habitée, et commençons par ce qui regarde leur Religion.

Le Soleil échauffe leur Terre, la Lune les éclaire, et cela leur procure un bien sensible; il n'en faut pas davantage pour déterminer ces Peuples grossiers à adresser un culte religieux à ces deux Astres. Voyent-ils le Soleil dans son lever ou dans son coucher, d'une couleur et d'une rotondité plus apparente? Alors le rouge vermeil et le rond, deviennent vénérables, et ils honorent la nouvelle Divinité, sous le nom de *Roth*, qui signifie cette couleur et cette figure. S'ils le considèrent dans sa première élévation, où il leur paroît avoir quelque chose approchant de l'Or, autre objet de culte sous le nom de *Belem* ou *Melen*, qui marque le Blond. Le voyent-ils dans son Midi? il leur paroît argenté, et cette couleur devient sainte sous le nom de *Alp*, *Alb*, ou *Alf*? qui dit la même chose. Il en est ainsi de la Lune, &c.

Ces Hommes du Nord devenus Allemands et Belges, n'avoient point de domaines particuliers, ils étoient obligés de changer de demeure chaque année, et par cette raison ils ne nous ont laissé aucuns vestiges de leurs premières habitations. Je dois ensuite vous observer quels ont été d'abord leurs premiers Lieux religieux, parce qu'il est d'abord certain qu'ils honoroient ce qui leur paroissoit le plus favorisé du Soleil ou de la Lune, sous les mêmes noms qu'ils donnoient à ces deux Astres. *Lucos ac nemora consecrant deorum que*

L. L. Vol.

nomibus

ominibus appellanti secretum illud. C'est encore Tacite qui parle.

En effet, Monsieur, représentez-vous ces Peuples rustiques, toujours à la chasse ou gardant leurs Troupeaux; ils voyent dans leurs épaisses Forêts les rayons du Soleil ou l'ombre de la Lune sur de certains Lieux; il n'en faut pas davantage, cela forme dans l'esprit de ces hommes grossiers une espece de consécration de ces Lieux même au Soleil ou à la Lune, selon la distinction des Phases ou des Solstices, et ces Endroits sacrés en reçoivent les noms que nous pouvons connoître, parce qu'il nous en reste quelques vestiges; la réflexion des mêmes rayons dans les Lacs ou dans les Rivieres en font des Lieux saints, auxquels on donne encore le nom de la Divinité Bienfaisante, selon l'état et la couleur où elle paroît, et cela donne lieu à des Assemblées Religieuses, qui forment dans la suite des habitations permanentes; enfin si on voit l'Image du Soleil ou de la Lune, passer rapidement vers le sommet des Montagnes au travers des branches dans les Forêts, entre les Rozeaux ou les Lys des Marais, cela suffit pour croire que la Divinité vient elle-même habiter ces Lieux sacrés. *Et si credere velis numen ipsum secreto lacu abluitur, servi ministrant quos statim idem lacus haurit*; ainsi s'explique Tacite à l'égard de la Déesse *Hertum*. Voyons, Monsieur, si nous viendrons de-là aux premières habitations de nos Gaulois.

Comme ces Peuples, par un usage retenu du Nord, couroient dans le temps de leurs *Théophanies* sur certaines Montagnes, où ils croyoient découvrir les premiers le Soleil lorsqu'il revient du Midy au Septentrion, parce que cette décou-

verte dans le Nord, étoit une grace des plus singulieres pour celui qui la faisoit le premier, & celles de ces Montagnes qui étoient honorées elles-mêmes de cette faveur, c'est-à-dire celles où ce nouveau Soleil se faisoit voir le plus tôt, en recevoient le nom de *Neh-dun* ou *Neo-dun* ou *Né-hel-dun*, comme qui diroit la Montagne consacrée au nouveau Soleil, parce que *Dun* signifie Montagne. J'ajoute que comme le concours des Peuples vers un Lieu qui devenoit si respectable, exigeoit enfin sur ce Lieu même une habitation de Prêtres, on lui donnoit le nom de *Neomagus*, de l'ancien mot *Mag* *Magers* *Maig* ou *Meije*, qui signifie demeure ou famille, comme qui diroit le domicile ou la famille des Prêtres consacrés au nouveau Soleil, parce que dans les premiers temps les Peuples dans le Nord n'habitoient le fond de leurs Grottes que par familles, et dans les seconds, les Prêtres ou les Prophetes ne se sont distingués que par familles.

Voilà, si je ne me trompe, de quoi expliquer l'origine et la distinction des Villes ou habitations appellées *Neodunum* ou *Noviodunum*, *Neomagus* ou *Noviomagus*, et celles qui peuvent avoir indistinctement l'un ou l'autre de ces noms; il ne seroit cependant pas impossible qu'une Montagne consacrée à la nouvelle Lune eût donné lieu à quelque dénomination ou habitation semblable; mais ce qui étoit consacré en ce point à cette espece de Divinité ne paroît pas avoir été d'abord si considerable, le culte de la Lune ayant toujours été inférieur à celui du Soleil. Vous en pouvez juger, Monsieur, par le détail des premiers Lieux religieux de notre Pays de Caux, que je trouve, comme je l'ai observé, vers les Eaux environnées de Forêts,

au bord des Sources, au Confluent des Rivières, à l'embouchure de quelques Fleuves, et aux Lieux où il y avoit des Marais, tous situés vers les Côtes Maritimes, ou sur le Rivage de la Seine, l'interieur du Pays ayant été habité beaucoup plus tard.

Vous sçavez que ces Lieux, venerables aux Gaulois, où ils avoient même des especes de Prêtres et des Prêtresses d'une haute réputation, ne purent être entièrement détruits, qu'en y établissant des Monasteres d'hommes ou de femmes, et y en substituant des objets de vénération, on peut se rappeler sur ce sujet l'*adorate sanctum Hilarium* de Grégoire de Tours, substitué à l'objet de superstition, dont il parle ch. 2. de la gloire des Confesseurs *helarum lacum habens magnum*.

Je trouve vers le confluent et à la fin de quelques-unes des Rivières, dont je viens de parler, et de même par toute la France, certains Villages, qui ont été dans les premiers temps ces portions de Forêts que je vous ai fait voir avoir été consacrées au Soleil sous le nom *Alb* ou *Alf*, il est évident que par le défrichement, ils sont devenus depuis des Territoires, auxquels on a donné les mêmes noms de *Alb* ou *Alf*, avec cette difference pour quelques-uns, qu'on les a fait précéder de l'épithete *Div.* qui signifie divin, ou saint, ce qui marque leur ancienne consécration, et ces noms ont été augmentés de la particule *Ig.* ou *Eig.* ou *Eigen*, qui signifie ce qui convient ou ce qui est propre à une chose, (Voyez là-dessus une Dissertation de M. Echard sur une Inscription trouvée en Alsace, imprimée à Wisbourg en 1727.) de sorte que de *Alb Ig*, on a fait Aubigny, Aubigné, Aubin, et de *Div. Alb. Eigen*, on a fait Di-

66 MERCURE DE FRANCE

vus Albinus, et S. Aubin, à peu près comme du mot *Mor* ou *Moer*; qui signifie la Mer, on a fait avec la particule *Eigen*, le nom de *Mor Igen*, autrement *Morins*, Peuples voisins de notre Pays de Caux; tels sont nos Lomer, nos Côtes Maritimes, S. Aubin, Lieu ancien vers la Riviere de Bresle près Severpont, S. Aubin, Lieu religieux au commencement de celle d'Epte près de Gournay, S. Aubin, autrefois Lieu de dévotion près d'Arques, S. Aubin, autrefois Forteresse sur la Scie, au-dessous d'Auffey, S. Aubin au bord de la Mer, à l'embouchure de la Riviere du Bourg-Dun; tel est enfin, vers le Rivage de la Seine, S. Aubin, Village près de Roüen, qui a été si visiblement une portion de Forêts, consacrée sous le nom de *Alb*, qu'une petite Riviere qui en sortoit, est nommée encore *Albula* et *Aubette*, qu'il y a même encore aux environs plusieurs Bois et plusieurs Côteaux, propres à avoir été l'objet de la veneration gauloise. Je joins à cela; que ce Lieu est si évidemment devenu Territoire, qu'on le désignoit encore de même dans le onzième siecle. Je prends pour garans les termes de la Chartre de fondation de l'Abbaye de N. D. de Lizieux, qui donnent à ce Territoire une étendue qui finit vers Fontaine sous Preaux, et y placent des Paroisses, des Terres cultivées et incultes, des Forêts, et des Eaux, avec des Lieux de pêche et des Moulins,

in Pago Rothomagensi trans Sequanam S. Albium cum omnibus appenditiis suis, scilicet, Ecclesiis, agris, campis, terris cultis et incultis, novalibus vel silvis ad novalia extirpandis, pratis, silvis, forestis, aquis, aquarumque decursibus, piscationibus, molendinis, molendinorumque locis

II. Vol.

Locis quasitis et inquirendis, et omnibus consuetudinibus et foris factis, terram de Fontaines, qua sita est juxta S. Albinum et Ecclesiam, aquam cum molendino &c. Continuons notre examen sur nos premiers établissemens vers la Seine.

Constamment le ruisseau d'Aubette, dont je viens de parler, et celui de Robec, dont j'ai parlé plus haut, venant de Fontaines *qua sita est juxta S. Albinum*, se joignoient autrefois à une demie lieuë de Roüen, à l'endroit qu'on nomme enc re actuellement le *Chouc*, et formoient ensemble un grand Lac, qui s'étendoit jusques dans ce qui fait aujourd'hui la principale partie de la Ville, comme je le démontrerai en son lieu. Cela posé, comme ce Lac étoit au Soleil levant, environné de Forêts, au pied d'une Montagne bornée de Collines et près de Fontaines minerales, qui rendoient la surface de ses Eaux de couleur de pourpre; il est évident qu'il a été une des Consécrations religieuses de nos premiers Gaulois vers le Soleil levant, sous le nom de *Roth*, et que ce Lieu religieux étant devenu important par le concours des Peuples, il y aura eu une société ou famille de Druides, qui s'y sera établie, et qui aura fait appeller ce Lieu *Rhot mag Rhot maig* ou *Rhot meij*, selon les différentes Dialectes.

Que ne m'est-il permis ici de m'écarter un peu, pour vous fournir sur cela des preuves par comparaison, je vous démontrerois que c'est là l'origine d'une infinité de Lieux dans les anciennes Armoriques, ent'autres le fameux *vetus Rothomagus*, aux extremités du Pays de Caux, d'où s'est formé *Vvede* ou *Vvete Radomus*, que le sçavant M. le Beuf ne veut

2868 MERCURE DE FRANCE
 point reconnoître pour le Palais de Charles le
 Chauve, dont parle le Moine d'Auxerre. Un
 autre Lieu de notre Province, appellé aussi d'a-
 bord *Rothomagus*, et que quelques Sçavans
 croyent avoir été vers Caën, au Village appellé
 dans les ancionnes Chartres *Vedioca* et *VVe-*
ca, parce qu'il sera devenu ce que ces Auteurs
 appellent *Civitatem Viducassium*, et un Bourg de
 la Touraine, appellé encore *Rothomagus* par Gré-
 goire de Tours *Liv. 10. Ch. 39.* de son His-
 toire, parce que la Riviere d'Indre y avoit occa-
 sionné un Lieu venerable aux Gaulois. C'est
 ainsi, M. qu'une ancienne Demeure Royale,
 située à trois lieues de Roüen, sur la fin du
 cours de la Riviere d'Eure, vers la Seine, et
 qui est aujourd'hui le *Vaudreuil*, est appellée dans
 le même Grégoire de Tours *Liv. 7. Ch. 19.* et
 dans Aimoin *Liv. 3. Ch. 65. Villam Rotho-*
lensem, parce qu'elle a été un Lieu consacré
 à la lumiere naissante du *Soleil*, sous le nom
 de *Roth al* ou *Roth al. Seli invicto*. Et si je cher-
 chois l'origine de *Roth nay*, ancien Bourg de
 Flandres, entre Tournay et Oudenarde, j'y
 trouverois un Lac dédié au Soleil levant sous
 le nom de *Roth Neh*; mais je reviens au Ri-
 vage de la Seine, qui interesse notre Pays de
 Caux, et je dis que l'embouchure, ou l'ex-
 trémité de la Riviere de Maromme, qui est
 la premiere qu'on trouve se terminer à ce Ri-
 vage au dessus de Roüen, a encore été autre-
 fois un Lieu de veneration, semblable à ceux
 dont je viens de parler.

En effet Guillaume de Jumiege, *Liv. 2. Chap.*
20. nous fait juger que cette Riviere formoit en-
 core de son temps un Lac que l'on appelloit *Mare*
 car en nous donnant une circonstance de l'His-

Soix de notre premier Duc de Normandie Raoul, il dit que ce Prince revenant de la Chasse, et étant vers le lieu où est la fin de cette Riviere, se reposa sur un Lac, *Solens super Lacum, quomodo quodammodo loquendi, Maram vocamus.* Nous pouvons penser là-dessus que ce Lac a été autrefois nommé sous le nom de *Roth*, et que pour le distinguer de celui de Roüen, les Gaulois y ont ajouté l'épithete de *Maar* ou *Meyr*, qui signifie *superieur*. En effet il pouvoit être bien plus grand, la Riviere étant plus considerable, et il pouvoit aussi en avoir la couleur, puisqu'il y a encore près de là des Fontaines Minerales. Il est évident que la Forêt voisine en a reçu le nom de *Roussare*, qui vrai-semblablement est celui de la Riviere avant la formation du Village de *Maromay*, dont le nom est composé de *Maar* et de *Hem*, que M. Huet, (Hist. de Caën, Ch. 19.) assure signifier en Gaule une demeure ou Village,

vous représentez, Monsieur, que les Nations du Nord ont des Crépuscules de plusieurs semaines, qu'ils voyent le nouveau Soleil et la nouvelle Lune, tourner autour d'eux pendant un aussi long-temps, et qu'alors le Ciel se remplit de furors Boreales et autres Phénomènes qui vers le Pole, donnent à la forme ou à la couleur de ces deux Astres quelque chose d'extraordinaire, vous ne serez pas surpris que le Soleil Levant ou la nouvelle Lune, ayent été si vénérable chés des Peuples qui venoient de ces extremités de la Terre; cela supposé, je reviens aux premieres habitations faites sur le rivage de la Seine dans le Pays de Caux, et sans m'arrêter au Lieu que les anciennes Chartres appellent *Dunclair* et *Douyclair*, et qui en cela n'a rien de
II. Vol. Gaulois

Gaulois que le nom qu'on donnoit, sans doute, à la Riviere, parce que l'eau se désigne en Gaulois sous les noms de *Dur* et *Doour*, je passe à celui de *Jumieges*, &c. *

Pour vous déterminer plus sûrement, je dois vous citer nos anciens Auteurs, tels que Dudo de S. Quentin, Guillaume de Jumieges, et Ode-ric Vital, en ce qu'ils appellent ce même Lieu *Gemegias*; *Gemmeticum* et *Monasterium Gemmeticense*. L'Analogie est sensible et on n'y peut rien ajouter, si ce n'est que la finale de *Gemmeticum* vient de la particule *Ig*, dont j'ai parlé. Au reste, puisque Yainville, qui dépend de Jumieges, est appelé dans les anciennes Chartres *Guenvilla* ou *Vvenvilla*, comme qui diroit Village dépendant du Lieu appelé *Vven* ou *Guen*, et que le nom donné à la Paroisse du Trait, dépendante encore de Jumiege, signifie en Saxon un passage pratiqué dans un Marais, ou le Marais même, comme l'assure M. Alting, dans ses Noëies de la Frise, il n'est pas douteux que tout le Territoire n'étoit qu'un seul Lieu, sous la même dénomination.

La distance des temps ne fait rien, car ce culte rendu par les Gaulois au Soleil ou à la Lune vers les Eaux et les Bois, a subsisté dans notre Pays de Caux jusques après le sixième siècle, voyez les Actes de notre S. Romain, en ce qui nous en a été donné par M. Rigaud, Avocat au Parlement de Paris, vous trouverez que ce S. Evêque qui vivoit encore à Roüen en l'an 644. y détruisit, *Juxta Urbem à Septentrionali latere*, un Temple dédié à une certaine Déesse, &c. que Lucien, Auteur de ces Actes, dit être *Venus* et que je crois être la Lune sous le nom de *Vven-er*, ainsi, Monsieur, si dans la Métropole même le

Culte de la Lune a subsisté jusques en l'an 644. comment ne se seroit-il pas conservé dans un lieu obscur et sauvage , tel qu'étoit alors Jumieges? Aussi le même Auteur dit expressement que le S. Prêlat , en cherchant soigneusement dans tout son Diocèse les Lieux consacrés aux fausses Divinités, eut occasion d'en détruire plusieurs , à la place desquels il éleva des Temples à Jesus-Christ. Le Marais de Jumieges n'auroit-il point excité le zele de S. Romain ? Et dans ces Temples que sa pieté éleva , nè trouverions-nous point les commencemens de l'Abbaye de Jumieges? Je vais vous donner le Texte même de l'ancien Auteur.

Perscrutatus interea omnia sua Diocesis locorum abdita , quodam in loco demoniorum repperit fana, Mercurii scilicet, Jovis, atque Apollinis miro compza opere, qua Dei nutu ita subvertit, ut nec lapis super lapidem remaneret. Ubi autem quoddam demonum cultura Edificium constructum audiebat, nec mora ab imis destruebat et Tempia Christi ibidem locabat.

La suite pour un autre Mercure.



O D E.

Sur le Mariage de M. de V. avec Mlle M.

Quel bruit délicieux m'éveille !

Hymen , tes amoureux Concerts

Frapent tendrement mon oreille ;

Tout rit dans nos sombres Déserts.

II. Vol.

D Déj

Déjà les Nayades timides
 Quittent leurs retraites humides ,
 Et solâtrent sur le gazon ;
 Phébus dans cette aimable Fête ,
 Pour faire admirer ta conquête ,
 Semble fixé sur l'horizon.



Les Dieux des volages Fontaines
 Arrêtent leurs bruyantes Eaux ;
 Des Zéphirs les douces haleines
 Respectent tes sacrés flambeaux.
 L'heureux Berger foulant l'herbette ,
 Au son de sa douce Musette ,
 Et chantant ta félicité ,
 Apprend aux Mortels , que le Sage
 Possède le rare avantage
 De fixer ta legereté.



La puissante Métempscose
 Triomphe dans ce beau séjour.
 Forestel * se métamorphose
 En brillant Palais de l'Amour ;
 Philomele , ton doux ramage ;
 Bois , votre officieux ombrage ,

** Charmante Maison de Plaisance proche de
 Mondidier , dans la Chapelle de laquelle fut célébré
 le Mariage.*

J. I. Kol.

(Témoins

(Témoins des paisibles plaisirs)
 Et toi , favorable fougere ,
 Forcent la plus fiere Bergere
 D'être sensible à nos soupirs.



Damon et la tendre Silvie ,
 Brulant de légitimes feux ,
 Malgré tes coups , aveugle Envie ,
 Sont Epoux , et pourtant heureux ;
 Leurs cœurs à l'abri des allarmes ,
 Goûtent d'inaltérables charmes ;
 La vertu fait toute leur Loy.
 Fortune , implacable Déesse ,
 L'Hymen formé par la Sagesse ,
 Insulte à ton cruel Employ.



Dieux ! quel ébtoüissant Spectacle
 Ravit mes timides esprits !
 Le Ciel , prodigé de Miracle ,
 Enchante mes sens interdits ;
 L'Amour , l'Hymen et la Sagesse ;
 (Garants d'éternelle tendresse)
 Unissent ce Couple charmant ;
 Frémis , sacrilege inconstance ;
 Les traits que ton caprice lance ,
 Font d'un Epoux un tendre Amant.



Quelle Divinité brillante
 Conduit ici ses nobles pas ?
 Graces, votre Reine charmante
 Possède-t'elle plus d'apas ?
 La candeur, le goût, la justesse,
 L'attrayante délicatesse,
 Assaisonne tous ses discours ;
 Sans emprunter de l'imposture
 L'art de profaner la Nature,
 Ses yeux recelent les Amours.



Jouis de ta douce victoire,
 Damon, satisfais tes désirs ;
 Quel bonheur ! la vertu fait gloire
 De présider à tes plaisirs.
 Que la félicité suprême,
 Que partage une autre toi-même,
 Captive les Destins jaloux ;
 Que les mornes inquiétudes,
 Les revers, les vicissitudes,
 Respectent des liens si doux.



Et toi, grand Dieu, dont la sagesse
 Dispose à ton gré de nos jours,
 Ranime à jamais leur tendresse,
 Et bénis leurs chastes amours.
 Nouris dans leurs cœurs la semence

II. Vol.

D'uns

DECEMBRE. 1736. 287

D'une parfaite intelligence ,
(Doux germe de félicité ,)
Qu'une sainte persévérance
Leur fasse goûter par avancé
Les douceurs de l'Eternité.

ENVOY.

D'une Muse sans fard daigne accepter l'hommage ,
Tendre Epoux, son encens est pur et sans fadeur ,
N'écoutant que la voix de l'aimable candeur ,
Etre fidele au vrai , fait tout son apanage ;
Le Public charmé de ton choix
Anime sa timide voix ;
Que la Parque attentive au bonheur de ta vie ,
Ourdisse avec respect la trame de Silvie ;
Que l'Hymen enchaîné par ses beaux sentimens,
En faisant des Epoux , n'ôte rien aux Amans.

J. B. C. C. de Figniere.





*EXTRAIT d'une Lettre de M. Duprey,
Maître Chirurgien à Evreux, au sujet
d'un Enfant monstrueux.*

LE 28. Août 1736. une Femme de cette Ville, grosse d'environ sept mois, accoucha de deux Enfans, l'un femelle et complet, et l'autre mâle et incomplet. Ce dernier qui n'avoit que 5. à 6. pouces de hauteur, et qui étoit sans tête, sans bras, et sans poitrine; consistoit en ventre inférieur, rable, fesses, Anus, Verge, Jambes et Pieds.

Ce petit Monstre, qui étoit d'ailleurs fort porelé, ou plutôt bouffi et hydroptique, avoit les tégumens communs, épais d'un doigt, farcis de glandules squirreuses, et très infiltrés, et abreuvés d'une serosité claire et orangée, qui s'étant extravasée dans le Tissu cellulaire de la membrane adipeuse, s'y étoit congelée, et avoit formé une Leucophlegmatie.

Immédiatement au-dessus de l'Umbilic, je remarquai une petite marque brune et veluë, grande comme le bout du doigt, qui me fit soupçonner une tête cachée dessous. En effet, ayant ou-

II. Vol.

VERG

vert l'Abdomen , j'aperçûs directement sous cette marque un petit Corps solide , gros comme un Pois , oblong , convexe supérieurement , plat lateralement , rond et poli posterieurement , et ayant anterieurement plusieurs inégalités , qui quoique non formées , marquoient suffisamment que c'étoit la face et la tête de ce petit objet , qui étant rentrée comme en lui-même , ou qui n'ayant pû se développer , s'est trouvée confonduë dans cette cavité.

Des parties laterales inferieures de cette tête , partoient deux plans de fibres aponévrotiques , larges d'une ligne , et longs d'un travers de doigt ; qui en s'épanouissant en forme de pattes d'Oyes , venoient embrasser le Cordon umbilical où ils étoient fort adhérens , ce que je considerai comme les mains.

De la baze du Crane anterieurement partoient deux petits filamens blancs , ronds , gros comme une Chanterelle de Violon , longs d'un poulce , et courbés en dessous , lesquels en se relevant venoient aussi s'attacher à l'Umbilic ; ce qui représentoit l'œsophage , et la trachée-artere.

Il partoit aussi de l'Occiput inferieurement deux plans de Fibres rougeâtres,

2878 MERCURE DE FRANCE

charnus, plats, larges d'une demi ligne, longs de deux pouces, et ployés antérieurement sur les Vertèbres des Lombes, lesquels en se réfléchissant en dehors, alloient s'insérer aux Apophises épineuses, se confondans avec les Muscles sacrés et demi épineux, que je pris pour les très-longs.

Je ne trouvai dans ce ventre ni cœur, ni Poulmons, ni Foye, ni Ratte, ni Pancreas, ni Reins, ni Vessie; et je n'observai d'organes distincts, qu'un petit Mésentere large d'un liard, qui prenoit son origine du cordon Umbilical, auquel il étoit suspendu, et dans lequel il se prolongeoit d'un travers de doigt, sans être aucunement attaché aux Vertèbres. Il avoit à sa circonférence une petite portion d'Intestins fort grêles, dont le commencement qui étoit de la grosseur d'une moyenne Plume à écrire, sembloit être le Ventricule. Ce petit canal alloit à l'ordinaire se terminer à l'Anus, qui n'étoit point percé, non plus que la Verge.

Ayant examiné le cordon Umbilical; qui étoit fort menu, et qui partoit du même *Placenta*; je n'y trouvai que la Veine, et une Artere. La premiere se distribuoit par une infinité de Rameaux

II. Vol.

au

DECEMBRE. 1736. 2879

Au Mésantere et aux Intestins, qui étoient les seules Parties où il parut y avoir du sang. A l'entré du Ventre, l'Artere se partageoit en deux branches, qui correspondoient aux Iliques internes.

Au reste, il y avoit dans cette cavité un lacis étonnant de petites Fibres blanches, nerveuses, et vasculaires, si confuses et si entortillées, qu'elles aprochoient beaucoup d'une piece de Fil mêlée; entre lesquelles je distinguai seulement l'Aorte descendante.

Au surplus, ayant levé les chairs, je trouvai que le Squelete étoit complet depuis les pieds jusques et y compris la troisième Vertèbre inferieure du dos, où se terminoit l'épine, qui étoit courbe; excepté que le petit Orteil de chaque pied manquoit, et qu'il n'y avoit point de Côtes, si non trois petits cartilages de chaque côté des trois Vertèbres du dos, longs de trois à quatre lignes, lesquels étoient couchés lateralement le long de l'épine. Signé, DUPREY, Lieutenant de M. le Premier Chirurgien du Roy, à Evreux.

A Evreux le 16. Octobre 1736.

II. Vol.

DV. ODE



O D E

*A Mademoiselle P*** Nymphé des Rives du Lignon. Par une Nymphé de la Mer, métamorphosée en Berger du Pays d'Asirée, sur son départ.*

Quand on peut se résoudre à quitter sa Maîtresse

Sans pâmer de regret, sans mourir de douleur

On n'a jamais senti cette vive tendresse,

Qu'un véritable Amour allume dans un cœur,



Votre charmant visage est l'Astre qui me guide,

Je tombe, loin de vous, dans l'horreur de la nuit,

C'est dans vos yeux brillans, que mon âme réside

Loin de vous, le trépas en tous lieux me poursuit.



Je pars, ô Ciel ! je pars, un ordre trop severe
Aujourd'hui me condamne à ce funeste sort.

II. Vol.

Tous

Tous les Dieux ont sur moi déployé leur colere;
 Ah ! pourquoi, Dieux jaloux, differez-vous ma
 mort ?



Quel frisson me saisit, mon ame est opres-
 sée,

Tout mon sang engourdi refuse de couler,
 Et pour vous dire adieu, ma langue embaras-
 sée

Se confond et n'a plus la force de parler.



Sur le point d'expirer, ah ! Beauté trop chea-
 ric,

Je vous quitte, Corinne, ô, voyage cruel !

Dure nécessité ! si je reviens en vie,

Il faut, n'en doutez pas, que je sois immortel.



*LETTRE de M. Maillart, ancien
 Avocat au Parlement de Paris, à M.
 J. F. Dunod; ancien Avocat au Parle-
 ment de Besançon, et Professeur Royal
 en l'Université de la même Ville, sur
 S. SIGISMOND, Roy de Bourgogne.*

J'Ai lû avec satisfaction, Monsieur,
 le premier Tome de votre Histoire
Sequanoise, Edition de Dijon, in-4.
 II. Vols D vj 1735.

2882 MERCURE DE FRANCE
1735. Voici ce que j'y ai trouvé à la page 281.

» Il fit donc couper la tête à *Sigismond*
» en 524. à sa femme , et à ses deux fils ,
» et jeter leurs Corps dans un *Puits* , à
» *Coulmiers* , auprès d'Orleans.

» Cependant *Sigismond* , sa femme ,
» et ses enfans , furent regardés comme
» des Martyrs. . .

Vous pouvez , M. vous éclaircir à fond sur cet événement considerable , dans *Gregoire de Tours, Histor. Libro. 3. C. 3.* dans *Adon, in Cronico. ad an. 492.* et *in Martyrologiis* ; dans le vénérable *Bede* ; dans *Aymoim, de gestis Francorum* ; dans les *Bollandistes* au premier *May*, que se fait la Fête de *S. Sigismond* ; dans *Saussaye, Annales Ecclesiastiques d'Orleans, Libro. 3. Titulo. Leontius N^o. XIII.* Cet Auteur a écrit que *S. Sigismond* fut d'abord emprisonné à *Champ-Rosier*.

Je vous rends compte , M. du local actuel concernant *S. Sigismond*, dont je me suis fait informer par gens intelligens, et demeurans dans ce Canton-là.

Au Diocèse d'Orleans, sur les confins de celui de *Chartres*, se trouvent 1. le Bourg de *S. Simon*, qui est une contraction du nom de *S. Sigismond*, conservé

II. Val.

dans

D E C E M B R E. 1736. 2883
dans le Pouillé , et dans les anciennes
Cartes.

2. A deux lieüés de-là au Sud-Est , est
la Paroisse de Rosieres , qui peut bien
être le *Campus Rosaceus* de Saussaye.

3. A un quart de lieuë de S. Sigis-
mond , au Nord , est le Village de *Colu-
melle* , Paroisse de S. Pere Avy. —

4. A un autre quart de lieuë au Nord,
est la Paroisse de *S. Pere Avy-la-Col-
ombe*.

Le Bourg de S. Simon contient un
Prieuré Bénédictin , dépendant de l'Ab-
baye de *Micy* , ou de *S. Memin* , auprès
d'Orleans , au Midy , présentement uni
à l'Ordre des Feuillans ; et une Eglise
Paroissiale. L'ancienne Eglise a été ru-
née : c'est dans le Chœur de cette ancien-
ne Eglise que subsiste actuellement en
bon état , le Puits où le Roy *Clodimir* fit
jetter les Corps du Roy *S. Sigismond* , de
sa seconde femme *Constance* , et de ses
deux fils du second lit , nommés *Gisla-
bair* , et *Gondebaud*.

L'eau qui se tire de ce Puits , ne sert
qu'à l'Eau-Benite , et pour être distri-
buée aux Malades de la Fièvre , qui y
abordent par dévotion de toutes les Con-
trées voisines.

Le Prieuré de Saint Sigismond est en

II. Vol.

Commande ,

2884 MERCURE DE FRANCE
Commande, et il n'y a plus de Religieux
qui en soutiennent la Conventualité.

De-là suit, M. que *Grégoire de Tours*
suivi par Saussaye à la page 114. n'a pas
été bien instruit, lorsqu'il a écrit que le
Puits où S. Sigismond, sa seconde Fem-
me, et ses deux Fils, avoient été jettés,
étoit à Columelle; puisque dans le fait,
c'étoit à S. Sigismond; à moins que tout
ce Canton ne portât le nom de Columel-
le, *apud Columnam.*

Je vous exhorte, M. à faire part au
Public de vos excellens travaux, et je
suis, &c.

A Paris ce premier Juin 1736.



F A B L E.

*Le Renard, et le Loup plaidans devant le
Singe.*

LE Renard et le Loup brouillés pour un
Procès

Pardevant un Magot vinrent plaider leur Cause,
Francs Fripons, tous les deux plaidoient avec
succès,

Mentans à qui mieux mieux, pour embrouïller
la Glose,
II. Vols.

Le

DECEMBRE. 1736. 2885

Le Loup, dit le Renard, m'a pris vingt ducats,

Mais le Coquin la veille avoit croqué la Poule,

Le Renard, dit le Loup, m'a volé deux Moutons,

Sur deux points, dit le Singe, ainsi la Cause roule,

O Loup ! d'avoir perdu tu te plains, mais à tort,

Et toi Renard, d'Argent fis-tu jamais usage ?

Mais pour voler Moutons tu n'es point assez fort,

Apprenez donc tous deux, ce que c'est qu'être sage.

On ne court aucun risque à vexer des trompeurs,

Déposez à mes pieds le prix de la demande,

Du reste condamnés comme deux Impôtés ;

Je vais vous mettre à dos en me payant l'Amende.



II. Vol.

REPONSE



REPONSE à la Lettre de M. * * *
à un Ami de Province , par M. Desro-
ziers , Maître Chirurgien d'Estampes &
d'Orleans.

Les Médecins sont extrêmement hardis, lorsqu'ils nous attaquent , si nous ne leur oposons que le silence. Leurs Ecrits insultans se multiplient ; ils paroissent avec les noms de leurs Auteurs , et sous les auspices de la Faculté. Mais dès qu'on opose la raison à ces Docteurs , leur hardiesse se change en intrigues sourdes. Pour sauver, au moins en aparence, l'honneur de la Faculté , ils sacrifient les aggresseurs qu'ils avoient choisis eux-mêmes , et qu'ils avoient dirigés ; ils abandonnent une partie de leurs prétentions ; ils n'osent plus défendre le reste que sous des déguisemens sous lesquels on ne laisse pas de les reconnoître. L'un se dit Anglois , et son langage sent assés l'étranger ; l'autre commence par se bannir de la Médecine, pour s'en faire le défenseur. Il a crû qu'en ne paroissant pas Médecin , il seroit moins suspect ; qu'il trouveroit plus d'indulgence ; qu'il pouvoit être dispensé d'être instruit à fond des veritables raisons qui doivent décider nos différends ; qu'il pouvoit hasarder , sans être soupçonné de mauvaise foi , de faux raisonnemens , qui ne seroient pas pardonnables à un Médecin. Ennemi de tous ces détours, persuadé que la verité seule défend notre cause , je me montrerai à découvert, je négligerai tous les ornemens qui ne sont que des armes de l'artifice, je n'aurai recours qu'à une simple exposition des
II. Vol. prérogatives

prérogatives de notre Art, qu'à la précision, qu'à la force de la raison toute nue.

Les Médecins n'ont pas osé nous répondre directement ; mais pour moi je vais suivre exactement dans ses détours, l'Auteur, qui sous un personnage emprunté, a prétendu nous répondre dans le Mercure d'Août 1736.

Ma réponse pouroit peut-être paroître un hors-d'œuvre ; la cause des Chirurgiens a déjà été défendue avec succès. * Il n'a manqué à nos défenseurs qu'un peu de défiance. Ils n'ont pas démasqué le pacificateur sous ce personnage emprunté. Ils ont crû de bonne foi qu'un Ecrivain étranger à la Médecine, et peu instruit du fond de cet Art, en avoit pris la défense ; mais ce prétendu pacificateur s'est enfin dévoilé lui-même. Il a crû qu'il ne seroit point assés remarqué dans le Mercure. Pour mieux s'offrir aux regards du Public, il a fait imprimer à part sa Lettre avec une Préface, qu'il adresse à un Médecin de Province. C'est dans cette Préface qu'il ne paroît plus qu'un Médecin acharné contre la Chirurgie. Il y entreprend de découvrir la source des disputes qui viennent de s'élever entre les Médecins et les Chirurgiens, sur la certitude de la Chirurgie, et sur l'incertitude de la Médecine. Ce qui est fort singulier, il prétend trouver cette source dans l'établissement des Lieutenans du Premier Chirurgien du Roy dans les Provinces. Pour le prouver, il assure que *M. le Chancelier a entre les mains les plaintes de plus de quarante-cinq Villes, et que non seulement les Médecins et les Apoticaire's se sont plaints des maux qu'a causés la vente de ces Charges ; mais aussi les anciens Maîtres Chirurgiens qui vivoient en paix avec les Mé-*

* Merc. d'Août 1736.

II. Vol.

decines

Médecins. Il assure pourtant que les querelles des *Médecins et des Chirurgiens ne sont pas nouvelles, puisqu'elles subsistent depuis plus de deux cent ans.* Il auroit pû dire hardiment depuis plus de trois cent ; et certainement dans tout cet espace de temps, où les querelles ont été si vives, il n'y avoit pas de Lieutenans, du moins du premier Chirurgien. La réunion de ces Lieutenans à la Chirurgie est nouvelle; depuis environ cinquante ans qu'elle est faite, ils ont été éteints durant plus de vingt-cinq; et durant tout cet intervalle, les dissensions ont continué avec plus de violence. S'il s'est élevé des querelles entre les Lieutenans du premier Chirurgien et les Médecins, elles ne regardent point le fond de leurs professions, ni les disputes qui regnent. Ces querelles même ne doivent être attribuées qu'à l'avidité des Médecins, qui veulent exiger des droits injustes de nos Aspirans.

L'Auteur qui se déçoit aparamment de ses preuves, a crû trouver quelque autre ressource pour dénigrer la Chirurgie et les Chirurgiens, dans les prétendûes méprises de quelques particuliers. Pour ne pas entrer ici dans des discussions inutiles sur la fausseté des faits qu'il allégué, et pour éviter les reproches personnels, nous lui demanderons seulement ce qu'il prétend conclure de ces faits particuliers sur lesquels je sçais qu'on peut, sans se tromper, ne pas penser comme lui. Quand même ils seroient vrais, ils ne décident rien pour le general. S'ils étoient décisifs, les Chirurgiens seroient bien dédommagés par les fautes meurtrieres que le Public reproche avec raison à chaque Médecin. La querelle sur l'incertitude de la Médecine et sur la certitude de la Chirurgie, se trouveroit terminée; nous serions dispensés d'en-

trier dans l'horreur d'un détail , que le Médecin pacificateur familiarisé avec la mort , et endurci apparemment par l'exercice d'un Art trop souvent funeste, regarde comme un *cadeau* qu'il prépare à son ami. Au lieu d'oposer *cadeau à cadeau*, je vais encore une fois opposer des raisons évidentes aux sophismes que ce faux médiateur vient de faire reparoître dans le Public.

I. Dans la These de M. Maloet , l'Auteur ne voit qu'une animosité personnelle ; c'est pourquoi il blâme le Chirurgien qui a répondu à cette These , d'avoir compris toute la Médecine dans la querelle.

L'Auteur a-t'il pû ignorer que la These de M. Maloet est un ouvrage adopté par la Faculté ? Ne sçait-il pas que cette These a eu pour acteurs les *Bourdelin, Daval, Barfknecht, Linguet, Fontaine, Chomel, Mattot, Burette, Marais* ; qu'on l'a apuyée en même tems de deux autres Theses dont le sujet est le même ? Un ancien Doyen de cette Faculté * n'a-t'il pas prononcé que cette These est la doctrine de tous les Médecins ; et enfin cette même These et les deux autres n'ont-elles pas été publiées en vertu du privilege de la Faculté ; par consequent n'est-ce pas à toute la Faculté que le Chirurgien a dû répondre ?

Après avoir fait ce reproche au Chirurgien, notre adversaire prétend qu'on a trop vanté l'évidence de notre Art , en disant que *le rideau est presque toujours tiré devant les Chirurgiens ; que dans les maladies qui sont l'objet de la Chirurgie, les yeux conduisent l'esprit et la main.* Mais le Chirurgien qu'on blâme ici , pousse-t'il cette évi-

* Lettre sur le brigandage de la Médecine.

dence plus loin que le médiateur, qui est forcé d'avouer que *les maladies qui sont du ressort de la Chirurgie sont ordinairement plus sensibles, plus évidentes que dans la Médecine, où presque tout est obscur & équivoque!* Le rideau presque toujours tiré signifie-t'il autre chose?

II. Le détail historique qu'a fait notre Chirurgien des variations de la Médecine, a déplu à l'Auteur; il voudroit persuader au Public que ces variations ne sont pas si considérables que nous l'avons crû.

¶ Mais nos preuves sont précises, elles sont tirées d'Auteurs qui ne sont pas suspects; car ces Auteurs sont les Médecins mêmes les plus sçavans. Aussi le pacificateur a-t'il bien senti la force de ces preuves; il n'a pas jugé à propos d'en attaquer aucune; il a crû se tirer adroitement d'embarras, en nous alleguant, comme une raison convaincante, qu'il n'a pas besoin d'insister là-dessus. Les différentes manières de tailler prouvent, selon l'Auteur, que la Chirurgie a aussi ses variations. Mais les ressources qui ont été multipliées par notre industrie, qui ne se détruisent point mutuellement, qui selon les divers cas ont chacune leurs avantages, de l'aveu même de tous les Chirurgiens; ces ressources qui par différentes voies vont sûrement à la cause du mal, qui remplissent la même indication, qui produisent enfin le même effet, ces ressources, dis-je, peuvent-elles être comparées aux différentes méthodes médicales qui s'entredétruisent formellement, qui n'ont point pour objet la même cause, qui ne sont point dirigées par la même indication, qui n'ont point le même effet, qui sont le fruit de diverses theories contradictoires? Par exemple, les Medecins qui employent auda-

II. Vol.

cieusement

ciusement des purgatifs dans tout le cours des fièvres, et ceux qui regardent ces purgatifs comme des poisons dans ces mêmes maladies; ceux qui dans les maladies inflammatoires redoutent la saignée, et ceux qui épuisent le sang; ceux qui dans ces maux prodiguent les remèdes spiritueux, âcres et échauffans, et ceux qui n'adoptent que les rafraichissans; tous ces Médecins, qui sont également nombreux de tous les cotés opposés, peuvent-ils être comparés aux Chirurgiens qui ont trouvé plusieurs méthodes certaines pour pratiquer une même opération? Non sans doute; une telle comparaison seroit ridicule: car tandis que les Médecins détruisent radicalement les méthodes, les uns des autres, les Chirurgiens disputent seulement pour sçavoir laquelle de leur méthode renferme le plus d'avantages. Notre censeur nous permettra donc de dire encore que les Chirurgiens sont comme des voyageurs qui ont trouvé diverses routes assurées pour aller au même lieu; tandis que les Médecins prennent des routes opposées qui les conduisent nécessairement en différens lieux où ils se perdent.

III. L'Auteur prétend que c'est à tort que le Chirurgien attribué aux Médecins, *la miserable doctrine des Acides, des Alcalis, des Fermentations, des Oscillations, &c.* Mais l'Auteur est bien peu instruit des opinions répandues encore aujourd'hui dans les Ecoles et dans les Ecrits des Médecins. Depuis que cette *pernicieuse* doctrine est entrée dans la Médecine, il n'est sorti de la Faculté aucun ouvrage qui n'en soit infecté. Tous les Ecrivains de cette Faculté ont eu recours à des acides coagulans, à des alcalis qui les détruisent, qui produisent des fermentations, ou

II. Vol,

bien

bien ils n'ont adopté que des oscillations pour broyer , pour briser les sucs qui roulent dans les vaisseaux ; leurs Theses , leurs livres les plus récents ne sont formés que de ces *vaines speculations*. Qui demanderoit des preuves de ce que nous avançons, n'auroit aucune connoissance des productions de l'École de Paris. Je crois faire grace aux Auteurs de ne pas les citer.

L'Auteur paroît avoir prévu cette réponse ; pour en éluder la force , il a avancé témérairement que ces opinions *frivoles* n'ont point influé dans la pratique de la Médecine. Mais comment a-t'il pû recourir à ce subterfuge ? N'est-il pas évident que les inventeurs , et les principaux défenseurs de ces opinions ont bouleversé l'ancienne pratique, et qu'ils l'ont soumise à leurs fausses idées ? Tels ont été les *Sylvius* , les *Willis* , les *Estimulers* , les *Verducs* , les *Tauvrys* , et d'autres qui les suivent en foule, et que nous ne nommerons pas , parce que nous voulons ménager les vivans.

Mais pour se tirer encore de ces preuves embarrassantes, l'Auteur associe sans fondement quelques Chirugiens à la honte des Médecins. Il dit qu'on lui a raporté que ces Chirugiens se parent dans leurs discours de ces *miserables hailons* de la Médecine. Si le fait est tel , dit-il , c'en est fait de la Chirurgie ; au lieu d'opérateurs, nous n'aurons plus que de mauvais raisonneurs. Que l'Auteur se rassure , notre pratique et nos opérations ne seront jamais soumises à ces chimères ; l'expérience est un guide qui nous maîtrise, et qui ne nous permet pas de nous écarter des véritables routes. Mais si l'Auteur , sur le doute qu'il a que quelques Chirugiens ont raisonné comme raisonnent les Médecins , craint pour la Chirurgie,

II. *Vcl.* gie,

gie ; combien doit il déplorer le sort de la Médecine, où l'expérience ne décide presque jamais ? Il ne peut ignorer que les Médecins sont sûrement les peres et les apuis de cette doctrine ; il faut donc qu'il convienne que véritablement *c'en est fait de la Médecine ; qu'au lieu de Médecins , nous n'avons plus que de mauvais raisonneurs.*

IV. Pour tâcher de dépouiller la Médecine de ces *baillons* , il voudroit réduire tous les dogmes de cet Art à une doctrine semblable à celle que le Boulanger ou le Laboureur peuvent acquérir par leur expérience ; c'est-à-dire, selon l'Auteur, que, de même que le Boulanger ne s'embarasse pas de connoître les premiers principes de la farine, ni la cause efficiente de la fermentation de la pâte, le Médecin ne doit pas non plus remonter aux premiers principes, ni aux premières causes. Mais l'Auteur ne craint-il pas d'être désavoué par la Faculté, qui a recours à cette doctrine sublime pour se distinguer des Chirurgiens, et qui veut leur enlever leurs Eleves, *parce que, selon sa décision, les Chirurgiens qui n'ont pas la connoissance des élemens et des mixtes, ni des raisons premières et universelles des choses, sont incapables de former des Eleves.* *

V. Nous prendrons la liberté de demander à l'Auteur comment il s'accorde avec lui-même, lorsqu'il veut réduire la théorie du Médecin à la théorie de l'art du Boulanger ; car il avance que pour acquérir la théorie nécessaire dans la Médecine, *il faut connoître le mécanisme des fonctions naturelles, les dérangemens qui peuvent y survenir, la qualité, la nature des humeurs, les vices dont elles sont susceptibles, &c.*

* Dans un Memoire de la Faculté contre les Chirurgiens, Q.

Or toutes ces connoissances qui sont l'objet de la Physique la plus recherchée et la plus obscure, peuvent-elles s'acquérir comme la science du Boulanger et du Laboureur ? Nous voilà donc rejetés, malgré un si digne modele, dans ce labyrinthe, où les Médecins se sont perdus et se perdent encore tous les jours. Car l'Auteur convient en effet, qu'avec cette théorie l'erreur est inévitable ; puisque, selon lui, *les Médecins ont beau faire, la Médecine sera toujours conjecturale* ; ce qu'il ne peut pas dire de l'art du Boulanger, qui certainement n'est pas conjectural.

VI. De quelque côté que les Médecins se tournent, quelque raport qu'ils cherchent entre les Arts sçavans, entre les arts empiriques et la Médecine, ils ne peuvent établir la certitude de leur Art. Pour s'en consoler, l'Auteur ajoute que les Chirurgiens *ne sont pas en droit de faire là-dessus quelque reproche à la Médecine ; comme la Chirurgie en fait partie, elle n'a pas des principes plus assurés.*

Mais si ce n'est que par l'obscurité que nous pouvons être associés à la Médecine, nous refusons cette association. Nous avons un véritable titre d'exclusion, puis que la clarté nous guide partout ; car selon l'Auteur même, nos erreurs sont rares, si on les compare avec les erreurs des Médecins. Pour nous borner à l'exemple de l'Auteur, qui compare la gangrenne à la petite verole, les erreurs dans lesquelles nous pouvons tomber en traitant la gangrenne, sont-elles comparables aux fautes meurtrieres que font les Médecins dans le traitement de la petite verole ? Dans cette maladie, qui est extrêmement obscure, dont les indications ne s'offrent point assés distinctement aux Médecins, rien ne leur mon-

de les voyes que l'on peut prendre ; l'expérience n'enseigne point de moyens qui puissent être les fondemens d'une véritable confiance : mais la gangrene nous présente toujours des indications bien sensibles ; les secours que l'on peut employer sont connus ; il ne peut y avoir dans le traitement de cette maladie d'autres difficultés que celles qui naissent du choix des meilleurs remèdes. Si on hésite quelquefois , ce n'est qu parce qu'on veut éviter des opérations douloureuses ou la perte des membres ; car le parti rigoureux qu'on peut prendre est toujours fort clair.

VII. L'Auteur , pour donner un relief à la Médecine , lui cherche un mérite dans la complication , dans l'obscurité , dans les difficultés infinies qu'affrent les maladies.

Nous ne lui disputons point ce mérite , mais nous nions les conséquences qu'il veut en tirer. Il prétend que par ce mérite ténébreux la Médecine est supérieure à la Chirurgie ; qu'elle demande plus de réflexions , plus de combinaisons , plus d'étendue d'esprit. Selon lui , les maladies sont l'objet de la Chirurgie , sont plus sensibles , plus évidentes , moins compliquées ; pour en décider il faut joindre peu de réflexions , combiner peu d'Observations , peser peu de différences , comparer peu de Remèdes. La vérité n'est-elle pas évidemment blessée dans ce premier début ? L'Auteur pourroit-il prouver que les maladies Chirurgicales ne sont pas aussi susceptibles de complication que les maladies Médicinales ? Est-il rare , par exemple , qu'une cause extérieure produise en même-temps une fracture , une luxation , une playe considérable , une hémorragie pressante , qu'une telle blessure soit suivie de fièvre , de délire , de con-

convulsions, de dépôts, de dispositions à la gangrene, et qu'elle se rencontre dans des sujets affligés d'autres infirmités? Or peut-il se trouver dans la Médecine de complication qui soit plus étendue, plus variée, qui demande plus de procédés, où il se trouve plus d'indications difficiles à concilier, où l'esprit doit entrer dans un plus grand détail, envisager plus d'objets, où il ait moins de temps pour délibérer.

La seule différence qu'il y a entre les maladies compliquées de la Chirurgie et les maladies compliquées de la Médecine, selon notre Censeur même, est que dans les premières les difficultés naissent de l'obscurité ou plutôt de l'inconnu, si on peut ainsi s'exprimer; au lieu que dans les maladies compliquées de la Chirurgie, les difficultés viennent de la multiplicité des objets qui peuvent être saisis par l'esprit et par les sens. Dans la Médecine les difficultés laissent peu de ressources à l'esprit et au sçavoir; plus elles sont grandes, plus le hazard et la témérité influent dans les décisions des Médecins, plus ces Docteurs sont dispensés de se fatiguer vainement l'esprit. L'obscurité elle-même leur interdit le travail, elle leur voile les objets qui demanderoient une discussion embarrassante, ou bien elle les abandonne à de vaines conjectures; mais de telles fictions ne peuvent jamais être mises en parallèle avec la multiplicité des objets perceptibles qui font les difficultés des maladies compliquées de la Chirurgie.

La Chirurgie cependant n'est, selon l'Auteur, que l'A. B. C. de la Médecine; mais qu'entend-il par là? S'il prétend que la Chirurgie renferme des principes qui servent de fondement à la Médecine, il a raison; mais s'il pense que la Chi-

Chirurgie en entier est le fondement sur lequel est élevée la Médecine, il ne se ressouvient plus du chemin que tiennent ceux qui se destinent à cette Profession ; car il s'ensuivroit de là que le plus petit Médecin commence où le plus grand Chirurgien finit ; qu'un Ecolier qui entre dans la Médecine a déjà acquis tout le sçavoir et toute l'expérience que le Chirurgien peut acquérir par la plus longue pratique. Mais seroit-il concevable que quelques années employées à apprendre le jargon de l'Ecole, puissent dévoiler à un Ecolier un Art dont les connoissances ne peuvent s'acquérir que par un long exercice joint à l'étude ? est-il donc possible que la Chirurgie en entier soit l'A. B. C. de la Médecine ? Elle ne pourroit l'être certainement que dans le cas où le Médecin se livreroit d'abord à l'étude et à l'exercice de cet Art. Or on ne sçait que trop que les Médecins n'entrent point dans la Médecine par une telle voye, qui seroit pourtant la plus avantageuse et la plus sûre ; car ils y verroient plus clairement ce qu'on peut attendre de la Nature et de l'Art dans la guérison des maladies. Comment donc est-ce que l'on peut dire que la Chirurgie est la première Ecole du Médecin ? Ce n'est qu'autant qu'elle lui montre à découvert dans les parties extérieures, des maladies entièrement semblables à celles qui sont cachées dans l'intérieur, et dont on ne pouvoit se former aucune idée, qu'après les avoir vûes au-dehors. Cet A. B. C. ne consiste donc pas à apprendre la Chirurgie, mais seulement à y voir une image de ces maladies cachées, qui sont l'objet de l'Art des Médecins. Mais voit-on même les Eleves en Médecine bien empressés à suivre les Chirurgiens pour apprendre de tels Elemens ? Qu'on juge par-là de la justesse

2898 MÉRCURE DE FRANCE

des comparaisons que l'Auteur a faites de la Médecine et de la Chirurgie avec l'Arithmétique et l'Algebre, et avec la Géométrie Elementaire et la Géométrie Transcendante. Ces comparaisons ont deux défauts essentiels; d'abord l'Algebre et la Géométrie transcendante, auxquelles l'Auteur compare la Médecine, ont une certitude parfaite que cet Auteur même ne reconnoît pas dans la Médecine. Le second défaut, c'est que l'Arithmétique et la Géométrie Linair, auxquelles l'Auteur compare la Chirurgie, sont en entier les Elemens, l'une de l'Algebre et les deux ensemble de la Géométrie Transcendante; or nous avons démontré que la Chirurgie dans son entier n'est rien moins que les Elemens de la Médecine. L'Auteur ne seroit pas tombé dans de telles bévues, s'il avoit distingué ici deux sortes de connoissances Chirurgiques. Il y en a qu'on ne peut acquerir qu'en exerçant soi-même la Chirurgie; et ce sont celles-là qui forment le Chirurgien, et qui sont inaccessibles aux Médecins. Il y a de plus quelques connoissances Elementaires, dont la Médecine est, à la vérité, redevable à la Chirurgie. Parce qu'elles sont sensibles et grossieres, les Chirurgiens ont pû les communiquer aux Médecins; or ce sont ces connoissances vagues et superficielles qui sont non-seulement l'A. B. C. mais encore la doctrine la plus recommandable de la Médecine.

VIII. L'Auteur peu content aparamment de toutes les raisons dont il a tâché d'étayer la Médecine, a recours enfin à des distinctions Métaphisiques. Il considere la Médecine et la Chirurgie en elles-mêmes, et ensuite par rapport à leur objet. Il avoue encore ici qu'en elle-même la Chirurgie est moins conjecturale que la Médecine.

II. Vol.

cine

fine ; mais lorsqu'il considère ces deux Arts par rapport à leur objet , il pense bien différemment ; un Médecin qui dans les profondes ténèbres de son Art saisit quelque vérité, a plus de certitude, dit-il , *vis l'obscurité de son objet* , que le Chirurgien n'en a , *vis la clarté de sien*.

Mais qu'est ce que c'est qu'une telle certitude ? Car ou le Médecin est conduit à cette vérité prétendue par des principes certains , ou bien il l'a saisi par hazard et sans le savoir. S'il la découvre par une suite ou par un assemblage de principes certains , il est dans le cas de l'évidence , c'est-à-dire dans le cas du Chirurgien. Si c'est seulement par hazard qu'il rencontre cette vérité , et sans être évidemment assuré qu'il l'a rencontrée , toute la certitude s'évanouit ; car ce n'est qu'en alliant deux idées contradictoires qu'on peut alors donner le nom de certitude à l'incertitude où est le Médecin d'avoir bien rencontré. L'Auteur s'explique un peu mieux quand il nous dit qu'un Chirurgien qui ne se tromperoit qu'une fois en sa vie , est moins excusable qu'un Médecin qui se tromperoit vingt fois. Nous lui avoions que dans les difficultés que le Chirurgien peut surmonter , ce Chirurgien , lorsqu'il se trompe une fois , est plus blamable que le Médecin qui , parmi les difficultés insurmontables de son Art , tombe non-seulement 20. fois , mais même cent fois dans l'erreur. Il n'aura pourtant ce privilege que lorsqu'il se renfermera dans les bornes étroites de la Médecine la plus généralement avouée , dont le Public , dont les Médecins eux-mêmes lorsqu'ils sont malades, disons plus , dont les Chirurgiens, malgré leur défiance , veulent bien courir les risques. Car pour ces Médecins qui s'écartent des routes

les plus connus et que l'expérience la plus générale (telle que l'expérience qui résulte des cures Chirurgicales qui ont du rapport avec la Médecine) paroît avoir tracées ; ces Médecins qui portent jusqu'aux derniers excès l'usage des remèdes les plus effrayans ; ces Médecins qui se laissent emporter au caprice ou à une folle théorie ; ces Médecins qui, au grand étonnement de tout le monde, changent tout à coup les Loix de la Médecine ; ces Médecins, dis-je, ne méritent point une telle indulgence. Ils sont plus coupables que les Chirurgiens qui, environnés de grandes difficultés, ne prennent pas le meilleur parti qu'on peut prendre en suivant les lumières de l'Art. Ces Chirurgiens sont comme les Géomètres, auxquels dans une longue suite d'Opérations, il échape des erreurs quelquefois inévitables à la foiblesse de l'esprit humain.

IX. Dans le dernier article l'Auteur se ressouvient qu'il s'est imposé le Rôle de Pacificateur ; mais sous ce personnage il a trouvé le secret de faire la Paix aux dépens des Chirurgiens. Il leur prêche doctement la patience et la soumission. Je ne me charge point de délivrer de ce joug les Chirurgiens de Paris, c'est à eux de sçavoir si, comme le disent les Médecins, ils se sont liés autrefois à la Faculté de Médecine par des concordats. Pour nous Chirurgiens de Province, ces liens, quand ils seroient réels, ne sçauroient nous assujettir. Nous n'avons jamais eû l'honneur de contracter avec aucune Faculté ; nous n'avons donc donné aucune atteinte à notre liberté naturelle.



CHANSON ANACREONTIQUE;

*D'une Nymphe de la Mer, métamorphosée en Berger du Pays d'Astrée. A Mademoiselle P * * Nymphe des Rives du Lignon. Sur l'Air: Trois Enfans gueux, &c.*

DEclarez-vous la Guerre à mon Amour,
Fâcheux soupçons, injuste jalousie ?
Cruels Ty rans ; est-ce ainsi qu'en un jous
Vous trahissiez tout l'espoir de ma vie ?



Charmante Iris, ne regarde jamais
Un malheureux, qui mérite ta haine ;
Ciel, si tu peux, augmente ses attraits ;
Pour augmenter la rigueur de ma peine.



Non, non, ton cœur, loin d'être indifférent,
Peut en m'aimant exercer sa vengeance ;
Tu me verras mourir en t'adorant,
Brûlé d'Amour et de reconnoissance.



Que je caresse un peu ton pied mignon ;

II. Vol.

E iij. L

1707 MERCURE DE FRANCE

La Fleur renaît sous sa trace légère ;
Qu'il est petit ! Amour, viens voir : fripon,
N'aurois-tu point achevé de le faire ?



E N I G M E.

Trop respectable Créature ,
Pour ton goût , sensuel humain ,
J'erre par tout à l'aventure
Assés sujet aux coups de main ;
Par tout une Garde severe
Près de moi maintient le respect ,
Qui m'approche sans droit , bien-tôt devient sus-
pect ,

Et quoique plus frêle que Verre ,
Contre les effets du Tonnerre ,
Contre ceux de l'Esprit malin
Je forme un Bouclier divin ;
Les Maîtres même de la Terre
Dans l'Empire Chrétien, où s'étend mon renom ,
Sans moi n'obtiendroient point de nom ,
Et multipliant leur puissance ,
Aussi répandu que la Mer ,
Mon secours commun , quoique cher
Porte par tout sa suffisance :
J'anime et je suis animé ,

61. II. Vol.

Je suis Esprit , je suis Matière ;
 Qui me ravit est diffamé ,
 Cependant on m'enleve à ma féconde Mere ;
 Quand j'ai subi l'effet des regards de mon Pere ;
 Qui plus que moi seroit et plus noble et plus
 saint ?
 Enfin si l'on en oiroit les contes bleus de Grece
 L'Être de leur Venus n'eut pas plus de noblesse.



LOGOGYPHE.

DU sexe féminin , je suis un ornement ;
 Six membres composent mon être.
 Coupe mon corps en deux , Lecteur , dans le
 moment
 Ma première moitié d'abord fera paroître
 Un grand joueur de Chalumeau.
 Mon 1. 4. avec 5. te fait voir un Oiseau ;
 Dont le Chant naturel , n'est pas fort agréable
 3. 2. 1. 5. Est la première à Table
 Prends 6. 2. 4. et 5. tu prendras un Poisson ;
 Sans Filet , et sans Hameçon ,
 4. 5. 2. et 3. font un Saint Solitaire ,
 Il fut d'un Sacrement premier dépositaire.
 2. 3. 5. Animal de dur entendement
 2. 4. et 6. Un fluide Élément
 1. 2. 4. avec 3. est nécessaire à l'Homme.

1. 4. 3. Arbre qui porte Pomme
 4. 6. 5. peint une passion.
 6. 4. 5. 3. git dans une fiction
 1. et 2. 3. et 5. sert à nôtre Véture.
 Enfin, Lecteur, 2. 3. fait vieillir la nature
 Un immuable ordre du sort
 Veut qu'insensiblement il te mene à la mort.

Par A. Barbery, le jeune.

A U T R E.

Dans mon entier je suis un Animal cham-
 pêtre.

Six membres composent mon nom
 Lecteur, 1. 2. et 3. vous font assés connoître,
 Que lorsque je suis seule au fond d'une maison.

Je satisfais fort mal le Maître.

1. 2. 4. 5. 6. unis et pris de suite :

Font une somme, ou bien un poids.

Où, ce qu'avec plaisir un Imprimeur débite.

Otez le quatre, et mettez trois :

Vous me verrez un verd feuillage

De-là (pour changer de langage)

2. 4. 5. et 6. vous feront voir au net,

Un homme étourdi, sans mémoire ;

Quelquesfois grand parleur, et quelquesfois muet.
 Vous devinez, Lecteur Au moins je le
 dois croire :

1. Vel

Je

DECEMBRE. 1736. 2909

Je serai plus obscur à la première fois.

Après cela prenez quatre, deux, trois,

Et vous verrez sans bien loin le chercher,

Ce qu'en ce monde un homme a de plus cher,

Tranchez le 3. mettez cinq à sa place,

Vous trouverez le nom d'une Ville marchande,

Si vous me demandez sa race,

Je vous dirai qu'elle est Normande.

Enfin 1. 2. 5. 6. finissent mon Histoire,

Et font tout juste un compte rond ;

Arrangez-les, ils montreront,

Ce qu'un Aveugle ne peut faire.

Par A. Barbery, le jeune.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

LAMEKIS, ou les Voyages extraordinaires d'un Egyptien dans la Terre Interieure, avec la découverte de l'Isle des Sylphides, enrichis de Notes curieuses et nouvelles. Troisième Partie. Par M. le Chevalier de Mouby. A Paris, chés Louis Dupuis, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Fontaine d'oy. 1736. in-12. E vj PHAR.

2906 MERCURE DE FRANCE

PHARSAMON, ou les Nouvelles Folies,
Romanesques. Par M. de Marivaux. 2.
vol. in 12. A Paris, chés Prault, pere,
Quay de Gêvres, au Paradis. 1737.

GNOMON MANUALIS, gallice la Montre,
Carmen à selectis secundans elaboratum
ac publice pronunciatum in Regio LUD.
MAGNI Collegio Societ. J. Parisiens. Apud
C. L. Thiboust. M. DCC. XXXVI.

Ce Poëme a été prononcé publique-
ment par six Ecoliers choisis de la Clas-
se de Seconde, qui en sont, dit-on, eux-
mêmes les Auteurs. Il faut sans doute
qu'ils ayent été bien dirigés; car il pou-
roit faire honneur aux plus habiles Maî-
tres. Les expressions, en sont ingénieu-
ses, les tours également naturels, et poë-
tiques. Les Vers ont la cadence pompeu-
se de Claudien, sans en avoir la Mono-
tomie. Le sujet, qui paroît si simple par
lui-même, es devenu fécond en beautés
sous la plume des jeunes Poëtes; et quoiqu'il
ne soit pas possible, ce semble, d'é-
viter l'obscurité dans une Description
physique, aussi compliquée que celle
de la Montre; les idées sont pourtant si
claires et si nettes dans celle-ci, qu'on
comprend pour le moins aussi bien tous
les mouvemens de la Montre en les lisant
- - - - -

DECEMBRE. 1738. 2907

dans ce Poëme, que si on les regardoit de ses propres yeux dans une Montre réelle; si ce sont là les premiers pas que font sur le Parnasse ces jeunes Courtisans des Muses, que sera-ce quand ils seront plus avancés?

Les morceaux qui paroissent les plus frapans, sont 1°. La structure de la Montre, qui commente ainsi.

Ut moso vetus, &c. de la pag. 4. jusqu'à ces mots, *Tandem in Dardaleo, &c.* p. 7.

2°. La Description des *Sourdines*, qui sont dans les Montres, et qui se trouve à la p. 11.

3°. La comparaison des Montres de France avec celles d'Angleterre. Elle commence ainsi, *Gnomonica de laude, &c.* p. 14. et finit par ce Vers, dans la même page :

Gnomonas Anglorum miramur, et Anglia nostros.

4°. La comparaison de la Montre avec la Cour, où le Gouvernement présent est loué d'une manière d'autant plus délicate, qu'elle paroît moins affectée. Cette comparaison commence à la page 15. et termine le Poëme.

Les Auteurs se sont partagés les différentes Parties qui le forment; leur nom

L. Vol.

est

2908 MERCURE DE FRANCE
est à la tête de chaque Partie. Ce sont
Messieurs *Dangé du Fay*, de *Watelet de*
Valogny, de *Fomennu*, *Tessier de Septe-*
ville, *Logette*, et *Bataille de Francès*.

REFLEXIONS sur les Ouvrages de Lit-
terature. A Paris, chés *Pierre Gissey*, rue
de la *Vieille Bouclerie*. 1736. in-12.

Dans une courte Préface, où l'on ex-
pose plusieurs Réflexions judicieuses sur
la Critique, sur l'utilité dont elle est
dans la République des Lettres, et sur
les mauvais effets qu'elle produit quand
ceux qui s'arrogent le droit de décider,
n'ont pas la capacité et l'impartialité ré-
quises; l'Auteur, ou les Auteurs de ces
Réflexions, en promettent une Feuille
qu'on distribuëra tous les Lundis.

Suit un Discours sur l'Ode, dans le-
quel après avoir donné une idée de l'I-
dylle, de l'Elégie et de la Satyre, &c.
l'Auteur s'étend beaucoup sur l'Ode.
Comme l'Ode, dit-il, ne prend que des
Sujets grands ou gracieux, elle n'em-
ploie aussi que ce qu'il y a de plus beau
pour les mettre en œuvre, et pour leur
donner la vie; c'est peu qu'elle les anime
par la fiction, si elle ne les soutient par
les Peintures, par les Saillies et par l'har-
monie du Vers; persuadée qu'elle nous
: II. Vol. glace

glace si elle ne nous échauffe , si elle ne nous ravit hors de nous-même , si elle ne nous emporte , pour ainsi dire , par son enthousiasme ; elle saisit tout ce qu'elle trouve de plus frappant dans la Fable , dans la Poësie dans l'Imagination , et dans toute la Nature , semblable à ce Peintre célèbre de l'Antiquité , qui pour former une Venus parfaite , digne de sa main et de la Posterité , rassembla cent beautés différentes , dont il copia les plus beaux traits ; aussi l'Ode ne connoît point d'autres règles que celles du génie , elle ne revient point sur une expression trop hardie , sur un sens trop coupé , sur une liaison trop négligée , et même un désordre chés elle est un Chef-œuvre , &c.

Ce Discours Préliminaire finit par l'Éloge de M. Rousseau ; il sert comme de transition aux Réflexions sur l'Ode de l'Harmonie , qui termine la première Feuille :

La seconde commence par l'extrait des trois dernières Epitres de M. Rousseau , fait à charge et à décharge , avec plusieurs bonnes et justes Observations.

La troisième feuille contient l'Extrait du *Bachelier de Salamanque* , de M. le Sage , assaisonné de critique , et conti-

2910. MERCURE DE FRANCE
vué dans la quatrième feuille.

La cinquième toute entièrement sur les *Romans* ; c'est l'Extrait, avec quelques observations critiques de la Harangue latine du P. Porée. L'Extrait est terminé par ces réflexions : *Comme les Romans ne sont pas d'une grande utilité , ils ne sont point non plus d'un grand préjudice, et il est assés indifférent pour la Littérature et pour la République , qu'il y ait des Romans ou qu'il n'y en ait point. J'ajouterai cependant que des Livres qui nous ont procuré un Discours tel que celui du P. Porée , n'eussent-ils aucun mérite , en ont acquis beaucoup.*

La sixième feuille entière contient l'Extrait de la Tragédie de *Pharamond* , fait sans beaucoup de ménagement pour le Poëme et pour l'Auteur. Sur la fin , on combat avec chaleur le soupçon que quelques-uns ont eu que cette Pièce pouvoit être de l'Auteur de *Didon*.

On voit l'Analyse du *Paysan parvenu* dans la septième feuille , assaisonnée de Remarques critiques. Le stile dont ces feuilles sont écrites , est assés coulant et aisé , mais souvent un peu négligé ; on pouroit désirer entr'autres choses , que le nouvel Ecrivain fit un usage moins fréquent de cette façon de parler , quand bien même , qui certainement n'est pas du beau langage. La

300 DECEMBRE. 1736. 2912

La moitié de la huitième feuille est employée à faire des remarques sur la *Proserpine Française* de M. l'Abbé d'Olivet. Suit un article sur la Comédie du *Legs* : Remarques sur l'*Histoire* : La Vie de *Gassendi*

Le sujet de la neuvième feuille est l'*Apologie des Dames* : l'*Histoire des deux Aspases* : une Tragédie de M. l'Abbé N... sous le titre d'*Osarphis*. Les trois premiers Actes sont foibles, dit l'Auteur des *Réflexions*; il y règne une ombre d'obscurité et de langueur qui nous feroit peut-être penser que l'Auteur com-
toit trop sur le feu de l'action, qu'il n'a pas porté à son point; et le vif de la représentation dont l'idée, pour son malheur et le nôtre, n'a point en effet. La reconnoissance de *Jocabel* et d'*Osarphis* son fils, fait languir l'action. L'Auteur la devoit faire éclore au quatrième Acte, sans la préparer au troisième, et la faire interrompre pour la remettre au commencement du quatrième: les deux derniers Actes sont plus forts que les premiers; on y découvre des naissances de sentiment que l'Auteur pouvoit porter plus loin; il n'a pas profité de ses avantages, et son sujet lui fournissoit beaucoup plus encore qu'il n'en a sçu tirer.

M. Koh

Malgré

1712 MERCURE DE FRANCE

Malgré cela néanmoins, on peut dire que cette Tragédie mérite du retour de notre part envers l'Auteur, nous devons entrer dans la peine que lui ont dû causer les obstacles qui en ont empêché la représentation, puisque certainement il auroit bien voulu entrer pour sa part dans le plaisir qu'elle nous auroit infailliblement causé.

En voilà assés pour faire connoître ce nouvel Ouvrage périodique, et le stile de l'Auteur.

Jean-Daniel Beman, Libraire à Rotterdam, a imprimé et débite : *Projet de Taille Tarifée*, par M. l'Abbé de *S. Pierre*, Charles-Irenée Castel, Abbé de Tiron ; et l'Ouvrage Politique et Moral du même Auteur, Tome XI. in 8°.

NOUVEAU RECUEIL d'Airs sérieux et à boire, à une et deux Voix, de Brunettes à deux Dessus, Scene pastorale, et Cantatille avec accompagnement, dédiés au Prince de Soubize, par Mlle *Pinel*, gravés par le Sr *Huë*. A Paris, chés l'Auteur, à l'Hôtel de Soubize, la veuve *Boivin*, rue S. Honoré, et le Sr *le Clerc*, suë du Roule. 1737. le prix est de 5. l.

II. Vol.

MEMOIRES

DECEMBRE. 1736. 2913

MEMOIRES de M. la Colonie, Maréchal de Camp des Armées de l'Electeur de Baviere, contenant les événemens de la Guerre depuis le Siège de Namur en 1692. jusqu'à la Bataille de Bellegrade en 1717. les motifs qui engagerent l'Electeur de Baviere à prendre le parti de la France contre l'Empereur en 1701. et la Description circonstanciée des Batailles et Sièges en Allemagne, en Flandres, et en Espagne, &c. avec les Avantures et les Combats particuliers de l'Auteur. *A Paris, chés David, l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, et à Bruxelles 1737.* 2. vol. in-12.

VIE de Pierre Gassendi, Prévôt de l'Eglise de Digne, et Professeur de Mathématiques au Collège Royal, un vol. in-12 de 486. pp. à Paris, chés Jacques Vincent, à l'Ange. MDCCXXXVII.

LETTRE de M. l'Abbé L. B. Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, à M... au sujet de ce Livre.

On ne peut, M. marquer trop de reconnaissance envers le R. P. Bougerel de l'Oratoire, qui vient de publier la vie du celebre Philosophe Pierre Gassendi; et quoiqu'il semble nous promettre d'en parler encore dans son Recueil

II. Vol.

des

2914 **MERCURE DE FRANCE**
des Hommes illustres de Provence, je suis persuadé qu'on y verra de nouveau avec plaisir, ce qu'il vient de donner en détail dans le Livre dont j'ai à vous rendre compte. Non seulement le fonds du sujet est intéressant, mais la manière dont les Faits sont rapportés, et le mélange agréable des Lettres de ce grand Philosophe, et de celles qui lui ont été écrites par divers Sçavans, l'Extrait même de quelques-uns de ses Ouvrages, sont autant d'attraits qui engagent à continuer sans interruption la lecture de cette Vie, aussi-tôt qu'on l'a commencée. Pour vous en donner une juste idée, je crois qu'il me suffira de rapporter les traits singuliers qui y sont contenus.

Gassend (car c'étoit son vrai nom) ressembloit du côté de sa naissance, à plusieurs grands Hommes, que le hazard tire, pour ainsi dire, de la poussière, pour les élever dans le monde par la sublimité de leurs connoissances. Son pere n'étoit qu'un simple habitant de *Chanterfiet*, Village de Provence à une lieüe de Digne. Dès l'âge de quatre ans, il déclamoit de petits Sermons. A sa septième année, il se déroboit souvent de la vûe de ses Parens, pour aller contempler les Astres pendant une partie de
II. Vol. la

la nuit. Etant un jour en dispute avec ses camarades, qui vouloient que la Lune marchât, et non pas les Nuages; il s'avisait de les mener sous un Arbre, de leur faire observer que la Lune paroïsoit toujours entre les mêmes feuilles, pendant que les Nuages passaient outre. De si heureuses dispositions engagerent son Curé à lui apprendre les premiers éléments des Lettres. Son ardeur pour l'étude étoit extrême; le jour ne suffisoit pas, il étudioit encore une partie de la nuit à la lueur de la lampe de l'Eglise. Cela me fait souvenir d'avoir lû dans des Anecdotes manuscrites, que le fameux Jacques Amyot avoit fait à peu près la même chose, étant chés un Membre de l'Université de Paris; le jour ne lui paroissant pas assés favorable ni assés long pour étudier, il allumoit certains petits morceaux de bois résineux, à la lueur desquels il étudioit la nuit le Latin et le Grec.

Quoiqu'il ne soit pas absolument rare de voir des Enfans de dix ans prononcer quelques Discours latins, Gassendi en déclama un devant l'Evêque de Digne avec tant de graces et de vivacité, que ce Prélat, surpris et charmé, dit tout haut: que cet Enfant seroit un jour la

1616 MERCURE DE FRANCE
merveille de son siècle , et qu'avant d'être parvenu à un âge mûr , il donneroit de l'admiration aux Sçavans. Vous verrez à la page 5. 6. et 8. comment le jeune Gassendi se distingua à Digne , y faisant ses Humanités , et qu'étudiant la Philosophie à Aix sous le P. Fesaye , grand Carme , il suppléoit souvent à l'absence du Professeur : l'Auteur remarque que dès-lors Gassendi avoüa que la Philosophie qu'on lui enseignoit , qui étoit celle d'Aristote , ne lui plaisoit pas. Il n'avoit alors que seize ans et disputa et remporta la Chaire de Rhétorique du Collège de Digne. Il n'occupa ce poste qu'un an ; il retourna à Aix pour l'Étude de la Théologie , se sentant des dispositions pour l'État Ecclésiastique. Il s'appliqua pendant quatre ou cinq ans à la Théologie scholastique , à l'étude de l'Écriture Sainte , et à celle des Langues Grecque et Hébraïque. Dans le même temps il prêcha plusieurs Sermons qui lui méritèrent la Théologale de Forcalquier , et peu de temps après celle de Digne , ce qui l'obligea d'aller prendre le Bonnet de Docteur à Avignon. Il emporta ensuite les Chaires de Philosophie et de Théologie de l'Université d'Aix , mais la Philosophie ayant pour lui plus d'at-

II. Vol.

trait

DECEMBRE. 1736. 2917

trait , il ceda celle de Théologie au P.
Fesaye , qui avoit été son Maître.

C'est alors que son mérite acquit un
nouvel éclat , non seulement par la mé-
thode avec laquelle il enseigna la Phi-
losophie , retranchant la plupart de ces
Questions inutiles qui s'y sont intro-
duites , mais par les Observations As-
tronomiques , qu'il commença de faire
avec plus de soin , aidé du sçavant Gau-
tier. Le 28. Novembre 1618. il obser-
va une Comete sur laquelle il donna
des conjectures , que l'Événement vé-
rifia. Le détail de toutes ses autres ob-
servations nous meneroit trop loin ; mais
je ne puis passer sous silence que le dé-
sir qu'avoit Gassendi de tout sçavoir,
le jetta dans l'Astrologie judiciaire ; il en
reconnut bien-tôt la vanité , sur quoi il
écrivit à J. B. Morin : » J'ai toujours eu
pitié de moi-même , de ce qu'en ma jeu-
» nesse j'avois été assés sot et assés foi-
» ble que d'y ajoûter quelque foy. « Aussi
combattit-il fortement les Astrologues ;
et ils n'eurent pas d'ennemi plus redou-
table que lui. Il estima au contraire l'A-
natomie , il en reconnut l'utilité , et il
en conseilla l'étude à tout le monde. Il
fit soutenir des Theses pour et contre
Aristote , et il répondit même en hébreu

II. Vol.

et

2918 MERCURE DE FRANCE
et en grec, aux Argumens qu'on l'usé
en ces deux Langues.

Au mois de Septembre 1621. il observa la nuit une lumière, à laquelle, dit l'Auteur, il donna le nom d'*Aurore Boréale*; c'est le Phenomene que nos anciens Historiens et Philosophes prenoient pour des Armées célestes. L'Auteur remarque que Gassendi est un des premiers, qui en ait fait mention, et qui l'ait fixée au Nord, comme à son lieu propre et à sa véritable origine. On ne conçoit pas comment ce Phenomene pouvoit être si rare, et jusqu'alors si peu observé, tandis que de nos jours, et sur-tout depuis dix ans, il est devenu si commun, qu'on a encore aperçû cette Aurore pendant plusieurs nuits des mois de Septembre et d'Octobre de cette année 1736.

Gassendi retourna à Digne pour desservir son Bénéficé, mais il ne discontinua pas ses Observations astronomiques. Obligé d'aller à Grenoble pour la poursuite d'un Procès, il alla en faire à Vizile avec un homme expert, Jardinier du Connestable de Lesdiguières. Il fit alors imprimer à Grenoble un Livre contre les Sectateurs d'Aristote; il disoit qu'il n'attaquoit point Aristote même, parce qu'il ne pouvoit s'imaginer qu'un si grand
II. Vol. homme

homme fut l'Auteur de tant de puerilités ; il attaqua donc précisément l'*Aristotelisme* en termes vifs et mordans, et tels que la matiere sembloit le demander.

Après un voyage de Paris, Gassendi en fit un en 1628. dans les Pays-Bas et en Hollande. Il remarquoit tout, philosophoit sur tout, et il rendoit visite à tous les Sçavans qu'il trouvoit sur sa route. On lit avec plaisir la Description qu'il fait des Isles flotantes de Saint-Omer. On voit aussi un Abregé de la dispute qu'il eut avec *Vanhelmont*, celebre Médecin, sur les alimens les plus convenables à l'homme. Le Médecin s'étoit déclaré pour la viande, et Gassendi pour les fruits. Ils s'apuyoient l'un et l'autre sur la nature et sur la disposition des dents de l'homme. Le 20. Mars 1629. quatre parhélies ayant paru autour du Soleil, Gassendi écrivit sur ce sujet, et il se mocqua avec raison des pronostics que l'on en tiroit pour des changemens dans les Monarchies. On apprend par une de ses Lettres, qu'il désaprouvoit la censure que fit la Sorbonne des *Curiosités inouïes* de Gaffarel, comme étant conçue en des termes trop forts. On donnoit alors à certains Chimistes et chercheurs de Pierre Philosophale, le nom de *Freres de la Rose*.

Choix : Gassendi ne négligea aucune occasion de tourner en ridicule ces visionnaires et leur Ecrivain favori *Robert Fludd Allemand*.

Dans le second Livre de cette Vie , on voit d'abord Gassendi donnant à un de ses amis des conseils sur la maniere d'enseigner le Latin aux Enfans : mais l'Astronomie fut toujours la Science sur laquelle on le consulta davantage. On convient que Gassendi fut un des principaux Auteurs de la découverte sur la variation de la déclinaison de l'Aiman. On trouve ensuite que notre Philosophe avoit concerté un voyage dans le Levant ; mais que ce projet échoüa. Ses occupations Astronomiques ne nuisoient point à son commerce Litteraire avec les Sçavans ; elles le rendoient au contraire plus vif. Il compâtit beaucoup au malheur qui arriva à Galilée , Astronome Italien , que l'Inquisition mit en pénitence au sujet de ses opinions sur le cours du Soleil. Gassendi trouva aussi assés de temps pour écrire l'Histoire des Evêques de Digne , aidé des recherches de Dom Polycarpe de la Riviere , Chartreux. C'est avec M. de Peiresc qu'il fit beaucoup d'Observations Anatomiques sur les Animaux ; et il nous apprend dans une de ses

II. Vol.

Lettres

DECEMBRE. 1736. 292r

Lettres jusqu'à quel point Peiresc pou-
soit son attention pour découvrir dans
l'homme les veines lactées. Ils firent aussi
ensemble quelques Observations sur les
vents particuliers.

Gassendi n'entreprendoit point de voya-
ges sans quelque utilité par rapport à la
Physique. Il alla en 1635. à Saillon Vil-
lage de Provence, pour observer un Iris
continuel, causé par une chute d'eau fort
singuliere. On lit avec grand plaisir dans
le livre quelle fut sa sagacité pour exami-
ner sur les lieux cet effet de la nature. Il
n'oublia point en retournant de voir au
Village de Villecrose des grottes où l'eau
qui en découle, forme des petrifications
admirables. Plus loin au-delà de Frejus,
il alla examiner l'entreprise des Romains
à Roquetaillade, par rapport à la conduite
des Eaux; et en chemin faisant, il remar-
qua que la disposition des montagnes qui
ont quelque étendue, n'est pas toujours
du Levant au Couchant; il en trouva au
contraire plusieurs qui s'étendent du Mi-
dy au Septentrion. Il observa aussi des
vallons où l'on reconnoissoit manifeste-
ment que l'ouverture des rochers a été
faite par la violence des Eaux. Il goûta et
compara les eaux des fontaines salées de
Castellanne, de Moriez et de Tartone.

II. Vol.

F ij H

Il eut la patience de compter par le battement de son pouls les mouvemens du flux et reflux de la Fontaine de Colmars,

Les Poëtes ne seront pas fâchés de voir au commencement du troisième Livre Gassendi représenté comme enflammé de la Poësie : l'Auteur de sa Vie fait à cette occasion une peinture de cette Enchanteresse , pour me servir de ses termes , qui n'est point indifferente, Gassendi et Descartes devenus Poëtes : quel prodige ! Au reste , ils n'ont pas été les seuls qui aient joint l'étude de la Nature avec le langage des Dieux ; l'Historien en rapporte à cette occasion plusieurs autres très distingués. Il nous apprend ensuite comment Gassendi enseigna à réformer les Cartes Hydrographiques de nos Geographes , et à ne pas tant compter de chemin de Marseille à Alexandrie , qu'on en comptoit. Voulant profiter de tout , il donnoit des Mémoires instructifs aux Missionnaires du Levant, &c. avec des Telescopes, leur recommandant d'avoir une grande attention aux Eclipses. On lit à la page 177. et suivantes , une preuve évidente de la vanité et du danger de l'Astrologie judiciaire dans la fausseté d'un horoscope détaillé de la main de Nostradamus , et dans la mort

II. Vol.

survenues

D E C E M B R E. 1736. 1923
survenuë à deux Hollandois, par la frayeur
qu'ils eurent de mourir au temps prédit
par le calcul Astrologique. Il est curieux
de voir Gassendi passant par le village de
Mane en Dauphiné, examiner les dents
d'une femme à qui il en étoit venu à l'â-
ge de 80. ans, après les avoir toutes per-
duës depuis quinze.

En 1641. il eut quelques sujets d'être
mécontent de Descartes ; mais il se sur-
monta lui-même. Il écrivit la même an-
née la Vie de Peiresc, le Mecène des Gens
studieux, et homme d'une Litterature uni-
verselle. Deux ans après il laissa un pré-
cieux Ecrit sur la mort du Roi Louis XIII.
qu'il dépeint comme un Prince qui regar-
da la mort d'un œil intrépide. Si la modé-
ration de Gassendi parut dans les disputes
qu'il eut avec Descartes, ce fut sur-tout
lorsque celui-ci dans une reponse l'appella
chair, (*caro*) laissant à entendre que lui
Descartes étoit *esprit*. Le caractère de Gas-
sendi étoit la douceur, la politesse et la
complaisance même.

Le Lecteur verra avec plaisir ce que
notre Auteur rapporte touchant un Spec-
tre lumineux qui aparut au Comte d'A-
lais, Gouverneur de Provence, durant
plusieurs nuits à Marseille. Gassendi crut
d'abord qu'il pouvoit être un effet de
II. Vol. F iij souffle

2914 **MERCURE DE FRANCE**
souffle du Comte et de la Comtesse couchés ensemble, qui auroit produit des vapeurs, lesquelles se seroient enflammées. Mais ce grand Philosophe se tourmenta en vain pour expliquer naturellement un tour de Comédie que la Comtesse, qui n'aimoit pas le séjour de Marseille, fit jouer par une Femme de chambre, qui se cachoit sous le lit, et faisoit mouvoir un phosphore.

Anne-Marie Schurman d'Utrecht, fit remettre à Gassendi vers ce temps-là un Exemplaire du Livre qu'elle avoit composé pour prouver qu'on ne doit point interdire l'étude aux femmes. Neuré lui adressa en 1645. l'Ouvrage qu'il fit pour combattre la Ceremonie burlesque qui se pratiquoit à Aix à la Procession de la Fête-Dieu. Dans la même année Gassendi fut choisi pour remplir une Chaire de Professeur de Mathématiq. au College Royal. La pluye rouge ou sanglante qui tomba à Bruxelles en 1646. attira l'attention de Gassendi, et procura au Public un Ecrivain de son ami Wendelin. Pour lui il publia en 1647. la Vie d'Epicure, qu'il avoit composée il y avoit long-temps; et le peu qu'en rapporte l'Historien de Gassendi, suffira pour donner de ce Philosophe une autre idée que celle qu'on en a communément.

L3

La réconciliation de Descartes avec Gassendi fait la suite de cette Histoire, où l'on trouve aussi une peinture du ridicule dans lequel donna J. B. Morin en voulant prédire par l'Astrologie la mort de notre Philosophe son adversaire, les consultations d'Honoré Bouche sur différens Articles de l'Histoire de Provence, le commerce de Lettres de Gassendi avec la Reine Christine de Suede, l'Edition de son Traité de la Musique, de celui sur les Sesterces, sa maladie suivie de sa mort, avec une Justification de Gassendi contre ses calomniateurs; c'est par là, Monsieur, que finit l'ouvrage dont j'ai essayé de vous rendre compte. L'Historien n'oublie aucun des Philosophes notables de nos jours qui se sont déclatés sectateurs de l'opinion de Gassendi sur l'existence du vuide; mais il fait sagement remarquer la modestie de Gassendi, qui n'assuroit pas les choses d'un ton de Maître, se contentant du terme, il me semble, *videtur*. Son Epitaphe qui se voit à Paris à S. Nicolas des Champs, est fort simple. L'Auteur en raporte une autre plus étendue, dans laquelle on peut apercevoir que Gassendi a été, comme il le dit un peu plus haut, excellent Humaniste, grand Astronome, habile Mathématicien, judicieux

TRAITE' UNIVERSEL des Maladies des **YEUX**, avec des tailles-douces ; écrit par le Docteur *Taylor*, Oculiste du Roy de la Grande Bretagne. Les Parties du même Traité qui paroissent déjà , traitent de la Goute seraine, et de sa nouvelle maniere d'ôter le Cataracte de toutes les especes , en tout temps , et sans douleur n^orisque. La quantité de monde que ce Docteur attire chés luy , est si extraordinaire , qu'on y compte quelquefois j^usqu'à cinq cent personnes ; et il paroît une *Liste* qu'il a donné depuis peu au Public , qu^oi marque qu'en six mois il a rétabli la vûe à plus de deux mille personnes , par sa nouvelle Methode de traiter et de guérir ces maladies.

APOLOGIE DES DAMES, appuyée sur l'Histoire , par M. * * *. *A Paris* , chés *Didot*, 1737. in 12. de 300. pages.

MEMOIRES HISTORIQUES du Comte *Belem-Niklos*, contenant en particulier les Troubles de la Transilvanie, 1736. in 12. deux Parties , imprimés à *Rouen* , chés *J. B. Machuel*.

II. Vol.

NAVIGATION

DECEMBRE. 1736. 2927

NAVIGATION FAITE EN BARBARIE, par François Brooks, contenant diverses choses curieuses, et ses aventures pendant dix années d'esclavage en ce Pays, Ouvrage traduit de l'Anglois, vol. in 8°, A Utrecht, chés E. Neaulme.

HISTOIRE ABREGÉE de vingt-quatre Peres de l'Eglise, et des *Empereurs Romains* depuis Jules-Cesar jusqu'à Constantin le Grand; avec les *Caracteres* de cinquante-huit des meilleurs Historiens, Orateurs et Poëtes Grecs, Latins et François. Brochure in 12. de 178. pages. *Le prix est de dix sols*: Ouvrage très-utile, sur-tout aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. A Paris, chés *Tautin*, Libraire, rue Judas, Montagne Ste Geneviève, et chés *Musier* fils, sur le Quay et au coin de la rue des Augustins, à la Minerve.

L'Auteur a crû devoir mettre cet Ouvrage au plus bas prix en faveur de quelques Libraires de Province et de plusieurs particuliers qui en souhaitent, et qui en auroient déjà pris un grand nombre, si on eût voulu se fixer à ce prix.

HISTOIRE UNIVERSELLE, Sacrée et Profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par le R. P. D. Augustin
II. Vol. F v

2928 **MERCURE DE FRANCE**
gustin *Calmet*, Abbé de Senones, &c,
imprimée à *Strasbourg*, se trouve à *Paris*,
chés Etienne *Ganeau*, rue S. Jacques, et
Montalant, Quay des Augustins, 1. et 2.
vol. in 4°. 1736. Le troisième Tome est
sous presse. L'Ouvrage entier compren-
dra 6. volumes.

CONVERSATIONS sur plusieurs sujets de
Morale, propres à former les jeunes Filles
à la piété; Ouvrage utile à toutes les per-
sonnes chargées de leur éducation, par
M. *Callot*, Docteur de Sorbonne. A *Paris*,
chés Louis-Etienne *Ganeau* fils, rue Saint
Jacques, à S Louis, vol. in 12.

PRINCIPES DE MUSIQUE, composés par
M. de Montclair, Auteur de la Musique de
la Tragédie de *Jephthé*, et dédiés à M. le Prin-
ce de Carignan. A *Paris*, rue S. Honoré, à la
Regle d'or. Prix, 15. liv. broché. Cet Ouvrage
est divisé en quatre Parties. La première
regarde l'intonation. La seconde concer-
ne tout ce qui appartient au mouvement.
La troisième enseigne la maniere de join-
dre les paroles aux Notes, et de bien for-
mer les agrémens du Chant. La quatrié-
me est l'abregé d'un nouveau système de
Musique, par lequel l'Auteur fait voir
qu'en changeant peu de chose dans la
II. Vol. maniere

maniere de noter la Musique, on en rendroit l'étude et la pratique beaucoup plus aisées.

Ces quatre Parties sont traitées avec un ordre et une clarté dont bien des connoisseurs ont été frappés ; chacune des Parties est appuyée d'exemples et de leçons qui contribuent infiniment à en aplanir les difficultés. Les fréquentes Editions d'un Ouvrage du même Auteur dans le goût de celui-ci , font augurer le succès de ce dernier , qui , sans être le même qui a déjà paru , a pourtant le même objet, exposé aux yeux avec beaucoup plus de netteré , et de nouvelles découvertes.

Au reste , comme ce qu'on appelle jalousie de métier , n'est que trop porté à étouffer dès leur naissance les Ouvrages les plus utiles , on a voulu faire entendre que celui-ci tendoit à un renversement des regles le plus généralement adoptées ; l'Auteur pour prévenir cet inconvenient, au sujet de sa quatrième Partie qu'on a tâché de rendre suspecte d'une innovation dangereuse, s'explique en ces termes :

Je laisse aux habiles Musiciens qui sont assés heureux pour n'être point tourmentés par la jalousie du métier, la liberté de faire tel usage qu'il leur plaira de ce système, qui differe peu

2930 **MERCURE DE FRANCE**
de celui qui est en usage, puisque j'y conserve
les cinq lignes, l'ordre, le nom, les figures,
et la valeur intrinseque des notes, les Bemols
et les Dieses, les Modes et leurs transposi-
tions; enfin j'y conserve tout, excepté la dif-
ficulté ordinaire des transpositions, les clefs
et la plupart des signes de mesures, plus em-
barassans, qu'ils ne sont utiles.

Le 16. Décembre, le Roy accorda la Chaire
du Droit François dans la Faculté de Paris, à
M. Jean-Jacques Hinault, reçu Avocat au Par-
lement le 31. Juillet 1690. Cette nomination a
été faite sur l'avis de M. le Chancelier, à qui
Mrs les Gens du Roy du Parlement, avoient pré-
senté trois Sujets; sçavoir, le même M. Hinault,
M. Claude Rousseau, reçu Avocat le 14. Juillet
1721. et M. Jean Ponsinet, aussi reçu Avocat
le 20. Décembre 1725.

On mande de Londres, que le Docteur Broo-
ker, qui a fait imprimer tout nouvellement une
Histoire Generale du Royaume de la Chine,
présenta le 9 de ce mois un Exemplaire de cet
Ouvrage au Prince de Galles.

Le Sr BRUYS l'aîné, Auteur de la *Critique désin-
teressée des Journaux Litteraires et des Ouvrages
des Sçavans*, nous donnera bien-tôt des *Reflexions
sérieuses et Badines sur les mœurs et le caractere des
Suisses, des Hollandois et des Allemands*. Ce nou-
vel Ouvrage contiendra plusieurs Anecdotes Lit-
teraires, des particularités sur les Sçavans des
Pays Etrangers, des Mémoires curieux sur la
derniere Guerre, et les Caracteres de quelques

I I. Vol.

Generaux

D E C E M B R E . 1736. 7931
Généraux et autres Personnes distinguées. Il sera
de deux volumes *in 12.*

On écrit de Lisbonne, que l'Académie Royale de l'Histoire, y a tenu au commencement du mois dernier, une Assemblée, dans laquelle le Marquis de Valença, Directeur, prononça un Panegyrique du Roy. On lut ensuite un autre Eloge de Sa Majesté, composé par le Comte d'Assumar, Directeur General de la Cavalerie et l'un des Académiciens. L'Abbé Barbosa de Machado, Don Diegue d'Almeida, et le Docteur Gaëtan Joseph da Silva, rendirent compte de leurs Etudes. Don François d'Almeida fit la lecture d'un Discours contenant plusieurs Recherches sur la Discipline et sur les Rites de l'ancienne Eglise du Royaume de Portugal, et le Comte d'Ericetta donna la continuation de ses Extraits du Recueil des Mémoires de l'Académie des Sciences de Pétersbourg.

A la fin de la Séance, Don Nuno da Silva Telles, Secrétaire de la Compagnie, présenta à chaque Académicien un Exemplaire du second volume de l'Histoire Généalogique de la Maison Royale, écrite par le Pere Don Antoine Gaëtan de Sousa.

Quelques jours avant cette dernière Assemblée, l'Académie Royale en avoit tenu une autre à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance de la Reine, dont le Marquis de Valença fit l'Eloge avec beaucoup d'éloquence. Les Peres Don Antoine Gaëtan de Sousa et Don Gaëtan de Gouvea, Clercs Regulars de la Divine Providence, le Pere Antoine dos Rios, de la Congrégation de S. Philippe de Neri, et le Pere Barthélemy de Vasconcellos, de la Compagnie de Jesus,

II. Vol.

lurens

1732 MERCURE DE FRANCE
furent differens Mémoires dans cette précédente
Séance.

Le sieur *J. Moyreau*, Graveur, fut reçu unanimement à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, le Samedi 29. de ce mois, sur deux Estampes en large, qui font tout l'effet qu'on sçauroit désirer. La première est intitulée, *Rendés-vous de Chasse*, d'après le Tableau original de feu *C. Van-Falens*, de 22. pouces de large, sur 17. de haut; l'autre, qui a les mêmes dimensions, est intitulée, *Alte de Chasseurs*. Toutes deux dans le goût de *Wauvremens* et d'une très-belle composition, 1736.

Le même jour le sieur *Adrien Monglard*, de Lion, actuellement à Rome, fut reçu à la même Académie unanimement. Son principal talent est de peindre des Marines dans le goût de *Claude Lorrain*, qu'il fait très-bien.

L'Académie de Peinture, de Sculpture et d'Architecture, établie à Rome, distribuera l'année prochaine 1737. trois Prix pour la Peinture, deux pour la Sculpture, trois pour l'Architecture, et elle propose pour le Sujet du premier Prix de Peinture, le *Martyre des Machabées*.

Il paroît une nouvelle Estampe, représentant la *Bouche de verité*, gravée par *L. Desplaces*, d'après un Tableau du Cabinet de Mad. la Comtesse de Verruë, peint par *J. B. Rocca*, et se vend à Paris, chés *Desplaces*.

On avertit que le véritable Suc de Réglisse et de Guimauve blanc, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations, enrouë-

L. I. Vol.

mens,

D E C E M B R E. 1736. 2933
 mens, toux, Rhumes, asthme, poulmonie, pi-
 tuite, continuë à se débiter depuis plus de trentè
 ans, de l'aveu et Aprobation de M. le Premier
 Médecin du Roy, chés Mlle Desmoulins, qui
 est la seule qui en a le Secret de défunte Mlle
 Guy. On peut s'en servir en tout temps, le
 transporter par tout, et le garder si long-temps
 que l'on veut, sans jamais se gâter ni rien per-
 dre de sa qualité. *Mlle Desmoulins demeure Faux-
 bourg S. Germain, rue Mazarine, chés Mad. le
 Plaideur, entre le Sellier et la Fruitiere, vis-à-vis
 la rue Guéneaud.*



S P E C T A C L E S.

*LETTRE de M. le Chevalier de * * **
*à Madame la Comtesse de * * * sur*
la Comédie intitulée, l'Enfant Prodi-
gue, ou l'Ecole de la Jeunesse.

EN verité, Madame, c'étoit bien la
 peine de me tirer de ma Campagne,
 pour me faire voir la Comédie de l'*En-*
fant Prodigue : Que ne me laissiés-vous
 jouir dans ma solitude de la consolation
 de trouver dans la lecture de Moliere, de
 Corneille, et de Racine ce charme in-
 exprimable qu'on cherche vainement
 dans les Auteurs qui leur ont succédé,
 sans hériter de leurs talens ? Vous m'a-
 II. Vol. viés

viés annoncé ce Phénomene littéraire , avec des expressions si avantageuses pour l'Ouvrage , et si flateuses pour l'Anonyme , à qui le Théâtre en étoit redevable , que je ne balançai pas un moment à venir partager votre bonne fortune. Qu'ai-je trouvé ? un mélange monstrueux de tragique et de comique , qui ne semblent associés que pour se détruire l'un l'autre.

Au reste , ne croyez pas , Madame , que je porte la sévérité jusqu'à condamner ce mélange ; je ne l'appelle monstrueux que lorsqu'il est porté au point de revolter l'esprit , le cœur et la raison. Il me paroît tel dans *l'Enfant Prodigue* , et c'est ce que j'entreprends de vous prouver. Je n'aurai pas besoin , je crois , de vous démontrer que le Comique de cette Pièce est d'un bas et d'un trivial, qu'on passeroit à peine dans la Farce la plus ignoble , et qu'il a toutes les qualités requises pour être renvoyé d'un plein saut du Théâtre à la Parade. En effet , qu'est ce que c'est que *Rondon*, *Croupignac* et *Fier-enfat* ? Le premier de ces trois indignes personnages , est un mauvais Facecieux , qui n'a pas honte d'appeler *vieil fol* le plus sage de tous les hommes , dont le nom devoit imprimer le respect , par la seule raison qu'il est Grec d'origine ;

II. Vol.

le

le second ne peut faire passer les absurdités dont il est rempli, qu'à la faveur du jeu de l'excellente Actrice, à qui on a eu la prudence de confier un Rôle aussi extravagant. Pour ce qui est du troisième, je m'attendois qu'il changeroit de nom à la première Parodie des Italiens, ou de l'Opera Comique, et qu'il reparoitroit sur l'un et l'autre de ces deux Théâtres, sous le nom de *Crispin Sénéchal*. Mais comme il n'y a pas moins de lâcheté à attaquer un Ouvrage par son plus foible endroit, qu'à battre un homme à terre, j'abandonne cette partie à des aggresseurs, moins soigneux de leur gloire, pour m'attacher uniquement à celle qui a fait tout le succès de la Pièce.

Je commence donc, Madame, par le troisième Acte; c'est vous dire assés que je compte pour rien le premier et le second. Les Spectateurs ne s'attendent pas que le Héros de la Pièce arrive si tôt, ayant été annoncé comme Prisonnier et mourant, à la fin du second par *Euphemon*, son Pere, qui vient d'être informé de sa malheureuse situation, par l'arrivée d'un de ses vieux Amis, qui en a été témoin oculaire; mais comme ces mêmes Spectateurs souhaitent qu'il paroisse

2936 **MERCURE DE FRANCE**
rôisse à leurs yeux; ils n'examinent point
comment un homme qu'on vient de lais-
ser pour mort, a pû faire pour arriver
à pied, aussi-tôt que celui qui l'a annoncé
avec des circonstances si affligeantes, et
si désesperantes pour son Pere; cela n'est
pas absolument impossible, mais l'Au-
teur auroit pû le rendre vrai-semblable,
par la supposition de quelque obstacle qui
eût retardé l'arrivée du vieil Ami d'Euphemon.

Allons plus avant. Euphemon le Fils, demande à son Valet, qui est devenu son Compagnon de misere, en quels lieux ils sont. A Coignac, lui répond son Valet, et auprès de la Maison de M. Rondon, chés qui j'ai servi autrefois. L'excès du malheur où sa mauvaise conduite a plongé ce jeune libertin, peut lui faire oublier la situation d'un lieu, où il a passé quelques années de sa vie; ainsi je ne chicanerai point l'Auteur sur ce manque de mémoire: Suivons la conversation qu'il a avec son nouveau Camarade. Cet ancien Valet de Ronden lui parle d'une jeune Fille que son premier Maître avoit alors, et qui n'étoit encore qu'un enfant; c'est cette même *Lise* que le sage Euphemon avoit destinée à son Fils, avant que ses déportemens l'eussent por-

II. Vol.

DECEMBRE: 1736. 2937
té à le deshérirer. Au nom de Rondon,
l'Enfant Prodigue se reveille comme d'un
profond sommeil ; il prête une oreille
attentive au portrait que son Valet lui
fait de Lise , et l'on diroit que c'est de
ce moment qu'il en devient amoureux.
Comment interesser les Spectateurs par
un Amour si subit ? Et qui le fait naître
cet Amour ? Le recit grossier d'un Valet
qui n'a vû Lise que dans son enfance ;
tandis que celui à qui ce recit est fait , a
été insensible à ces mêmes charmes qu'on
lui peint dans un temps où ils étoient
dans tout leur éclat.

Pour moi , Madame , j'aurois voulu
qu'il en eut toujours senti le pouvoir ;
qu'il n'en eût été distrait que par les ex-
cès de débauche , où de dangereux amis
l'avoient entraîné , et qu'il se les fut ra-
pellés du moins dans cet abandonnement
général dont on paya sa trop facile ami-
té. En effet , quel intérêt n'auroit il pas
fait naître dans les cœurs des Specta-
teurs ? si après avoir dit :

Les Hommes sont tout de fer ;

Il avoit répondu à son Valet , qui lui
demande si les femmes ne sont pas du
même métal ; j'en ai trouvé une plus
précieuse que l'Or , mais j'ai négligé sa
possession.

II. Vol.

2938 MERCURE DE FRANCE
possession , et je ne la méritois pas. Cette réflexion auroit fait voir qu'il la toujours aimée , qu'il la regrette plus que l'héritage dont son Pere l'a si justement frustré.

Je suis persuadé , Madame , que nos sentimens sont tout-à-fait conformes sur ce point , et je ne doute nullement que vous ne l'ayés pensé avant moi.

Comme les bornes d'une Lettre sont trop étroites , pour y renfermer toutes les Remarques qu'il y auroit à faire sur un Ouvrage , qui n'a pas laissé de me faire quelque plaisir , et qui vous en a un peu trop fait , je me restreindrai à vous dire , que cet Amour à qui le recit d'un simple Valet a donné naissance , ne m'a pas paru assés bien amené pour m'intéresser ; je dis plus , il m'a semblé que l'Enfant Prodigue n'aime Lise que parce que son frere va la posséder , au lieu que s'il l'avoit toujours aimée , il ne la regretteroit que comme un bien qui lui a toujours été précieux. Je trouve même quelque chose de bas dans le parti qu'il prend d'entrer au service de son frere pour le trahir ; ce conseil est digne de Madame de *Croupignac* , folle confirmée ; mais il ne doit pas être suivi par un homme que l'Auteur veut
... *11. Vol.* ... faire

faire revenir de la Folie à la Sagesse.

Au reste, je ne suis pas assés injuste pour ne pas convenir qu'il y a de grandes beautés dans les deux derniers Actes; je ne rougis pas d'y avoir pleuré comme vous, mais je me suis bien gardé de rire à votre exemple au Comique maussade et déplacé, qui succedoit au Pathétique. Je ne sçais même si je n'aurois pas retranché du plan de cette Comedie le personnage de *Lise*, quelque beau que soit le rôle qu'elle joue dans toute la Piece; eh! quel besoin avoit-on de l'Amour, dans une action théatrale, où la nature devoit seule présider? Le retour d'un Fils vers son Pere, et la joye d'un Pere qui voit ce cher Fils, dont il vient de pleurer la mort, tomber à ses genoux; pour y rapporter un cœur nouveau; ne suffisoient-ils pas pour exciter les mouvemens les plus tendres dans tous les cœurs?

Il me reste, Madame, à examiner par quelle de ses actions ce Fils a mérité le pardon que son Pere lui accorde si gratuitement. Qu'a t'il fait dans toute la Piece qui soit garant de sa conversion? Il a paru dans l'accablement plutôt que dans le repentir; il est entré au service de son Frere pour le tromper; il a aimé

Il. Vol.

une

1940 MERCURE DE FRANCE
une très-jolie personne ; quel mérite y a-t-il en tout cela ? Pour moi , Madame ; j'aurois voulu qu'il eût fait quelque action d'éclat , qui n'eût pas permis à son Pere de douter qu'il ne fut revenu du vice à la vertu ; et de l'infamie à la gloire ; je sais que cela auroit demandé un autre plan , mais c'étoit à l'Auteur à le faire tel , que la vertu ne fut pas récompensée sans l'avoir mérité ; j'en aurois surtout proscrit le Comique , à plus forte raison la Farce , ou pour mieux dire la Parade la plus facecieuse qu'on ait jamais eüe sur les Tréteaux de la Foire.

Je fais grace à l'Auteur Anonyme sur les fautes contre la vrai-semblance ; elles sont en trop grand nombre pour pouvoir être détaillées dans une Lettre ; je me contenterai de celle-ci. Quelle apparence y a-t'il que notre Enfant Prodigue n'ait jamais vü *Fier-enfat* , son indigne Frere ? ce dernier a-t'il toujourns étudié en Droit ? A-t'il fait des voyages de long cours ? A-t'il sans cesse erré de Province en Province ? Je sçais que cela n'est pas impossible ; mais encore une fois , est-il vrai-semblable ? Je ne vous parle point des disparates continuelles que font presque dans toutes les Scenes le demi Tragique et le bas Comique ; il

II. Vol.

Y

DECEMBRE. 1736. 294

en a une entr'autres dont je suis encore indigné ; c'est de voir venir à la fin de la Piece Fier-enfat escorté de toute sa Sénéchaussée , et secondé par le ridicule Rondon , qui apelle le jeune Euphemon du nom de mon Drôle , aux yeux d'un Pere charmé de sa conversion ; j'y ai ri comme vous , Madame , mais d'un ris d'indignation. Voilà quel effet a produit sur moi cette Piece , qui m'a fait quitter ma solitude sur la foi de vos éloges , j'y retourne beaucoup plus contrit que votre Héros ; ne m'en rappelez pas , je vous en conjure , à moins que quelque plus heureux Phénomene ne reparoisse sur le Théâtre François ; il en a grand besoin. En attendant ce que je n'ose esperer , permettez , rancune tenant , que je vous assure du parfait attachement avec lequel je suis , Madame , &c.

*C H I L D E R I C , Tragédie de M.
de Morand.*

Avant que d'entrer dans un détail de cette Tragédie , nous avons cru qu'il ne seroit pas hors de propos , pour mettre nos Lecteurs au fait , d'en faire précéder l'Extrait par un Argument ; nous n'en usons pas de même pour les
11. Vol. autres

2942. MERCURE DE FRANCE
autres Pièces ; mais celle-ci est si *implexe*,
pour nous servir des termes de l'Art,
qu'elle a besoin d'un pareil secours ; au
reste nous ne prétendons point par cette
nouveaué, porter la moindre atteinte à
la gloire de M. de Morand ; *Héraclius*
ne fut pas mieux entendu que *Childe-
ric* lorsqu'il parut sur la Scene, et mal-
gré sa longue possession, il ne laisse pas
d'embarasser encore les Spectateurs tou-
tes les fois qu'on le remet au Théâtre ;
ainsi l'Auteur de *Childeric* ne doit pas
être humilié par un sort qu'il partage
avec le grand *Cornelle*.

Comme ce n'est pas dans un Poëme,
qui n'a point d'autre fondement que la
fiction, qu'il faut chercher la vérité de
l'Histoire, nous ne traiterons ce sujet
que d'après l'Auteur qui l'a mis sur la
Scene. Voici son système,

Childeric régnoit après *Pharamond*, et
ses successeurs jusqu'à *Meroüe*, lors-
qu'un de ses Sujets appelé *Gelon*, soutenu
d'un corps de Romains, le renversa du
Trône. Pour se dérober au pouvoir du
Vainqueur, le vaincu erra pendant vingt
ans de Province en Province, et scût si
bien se soustraire aux yeux de tous ceux
qui auroient pû le reconnoître, qu'il
échapa aux Emissaires de l'Usurpateur.

I. I. Vol.

L'Auteur

L'Auteur de la Tragédie suppose même, qu'on porta sa tête à Gelon, qui crut le reconnoître à la faveur de quelques traits de ressemblance. Il suppose encore, que Childeric n'avoit qu'un Fils, dont il supprime le nom. Gelon en avoit deux dont l'aîné s'apelloit *Clovis*, et le cadet *Sigibert*; il en avoit commis l'éducation à *Evagès*, dont il ne croyoit pas devoir se défier, comme il fit dans la suite. Cet *Evagès* attaché secrettement au service de son Roy légitime, par un échange heureux, mit le Fils de Childeric à la place de *Clovis*, à peine sortant du berceau; quelque-temps après il devint suspect à Gelon, qui le fit périr, et confia le soin de ses deux Enfans, ou crus tels, à *Clodoade*, qu'il croyoit lui être parfaitement dévoué. Ce fut dans cette croïance, qu'il lui fit remplir la place d'*Evagès* auprès de *Clovis* et de *Sigibert*, qui apparemment ne faisoient que de sortir de l'enfance.

A peu - près en ce temps-là, Gelon aprit que le Fils de Childeric étoit échappé à ses recherches, par les soins de la Reine sa Mere, qui s'apelloit *Barsine*, et qu'il respiroit encore; il chargea *Clodoade* de faire de nouvelles perquisitions; ce dernier, non moins fi-

1944 MERCURE DE FRANCE
 delc qu'Evagès au sang de ses Rois , fit
 chercher par tout ce prétendu Fils de
 Childeric , et se croyant trop heureux
 de l'avoir trouvé , n'eut point de soin
 plus pressant que de sauver ce reste pré-
 cieux du sang de Pharamond et de Me-
 roüée. Le sort seconda si bien ses desirs ;
 que Sigibert , second Fils de Gelon ,
 mourut dans le même temps ; il déroba
 la connoissance de sa mort à tout le
 monde , et ayant mis le Fils de Childeric
 à sa place , il envoya le corps de celui
 qui venoit d'expirer à Gelon ; il le meur-
 trit d'une manière à le rendre mécon-
 noissable aux yeux de son propre Pere ;
 à qui il persuada que c'étoit le Fils de
 Childeric qu'on lui avoit livré. On voit
 par ces deux suppositions , qu'Evagès
 n'ayant pû prévoir ce que Clodoade fe-
 roit un jour , et que Clodoade n'ayant
 pû deviner ce qui s'étoit passé à son in-
 scû , ce dernier n'a pas lieu de douter
 que Clovis ne soit Fils de Gelon , com-
 me il est persuadé que Sigibert l'est de
 Childeric. Voilà ce que nous avons cru
 devoir tirer plus au clair , avant que de
 commencer l'Extrait.

ACTE I. Clovis, quelque-temps après
 la mort de Gelon , dont il se croit Fils ,
 et à qui il a succédé , prie *Albizinde* ,
II. Vol. nièce

nièce de Childeric , de lui donner la main , et de permettre que l'Amour et l'Hymen la placent sur le Trône de ses Ayeux. Albizinde , toute sensible qu'elle est à l'Amour de ce jeune Prince , lui fait une affreuse peinture des cruautés de son Pere , et lui propose de commencer par descendre du Trône; s'il veut mériter son choix. Clovis impute l'injuste proposition qu'Albizinde vient de lui faire , à quelque penchant secret qu'elle peut avoir pour Sigibert son Frere jumeau.

Clodoade , cy devant Gouverneur de Clovis et de Sigibert , conseille à Clovis de renoncer à son Amour pour une Princesse , qui s'en prévaut jusqu'à exiger qu'il abdique la Couronne. Clovis loin de goûter ce conseil , veut perséverer dans son Amour , et se flate de fléchir enfin Albizinde; Clodoade dans un court monologue , fait entendre qu'il a toujours été attaché à ses légitimes Rois , et qu'il l'est encore.

Lisais rapellé de l'exil où Gelon l'avoit condamné , pour avoir été trop fidèle à Childeric , reproche à Clodoade son manque de foi envers son premier Maître; Clodoade se justifie à ses yeux , et lui fait confidence de ce qu'il a fait

2946 **MÉRCURE DE FRANCE**
pour le Fils de Childeric, qu'on croit
avoir été la Victime de sa trahison ; il
lui apprend que Sigibert, second Fils de
Gelon, étant mort, il avoit substitué à
sa place le Fils unique de Childeric, et
que ce fils proscrit par le Tyran, respire
sous le nom de Sigibert.

Clodoade et Lisois apprennent à Sigibert qu'il est Fils de Childeric ; Sigibert en est agréablement surpris ; il dit à Clodoade que c'est peu de l'avoir sauvé, s'il ne le fait régner. Clodoade et Lisois lui promettent de l'élever au Trône, dussent-ils en perdre la vie. Sigibert charmé de ce qu'il vient d'apprendre, se confirme dans la haine qu'il a toujours eue pour Clovis sans en sçavoir la véritable cause ; il jure de lui disputer au péril de ses jours Albizinde, et la Couronne.

Lisois ouvre le second Acte avec Sigibert. Il dit à ce Prince qu'ayant été chargé par la Reine sa Mere de remettre un Billet à Childeric, et que la mort de ce malheureux Roy l'ayant empêché de s'acquiter de la commission dont on l'avoit honoré, il croyoit ne pouvoir mieux faire que de donner au Fils ce qui s'adressoit au Pere. Sigibert lit tout bas le Billet que Lisois vient de remettre entre ses mains ; il témoigne son étonnement

II. Vol.

par

DECEMBRE. 1736. 2347
par des à *parie*; il remercie Lisois; ce
dernier le quitte pour aller rejoindre
Clodoade, qui l'attend pour exécuter la
grande entreprise qu'ils ont projetée
ensemble.

Sigibert dans un Monologue apprend
aux Spectateurs, qu'il est Fils de Gelon,
et que Clovis est Fils de Childeric; ce-
pendant il veut profiter de l'erreur de
Clodoade et de Lisois.

Albizinde voyant Sigibert qu'elle
hait, veut se retirer; il la prie de l'é-
couter un moment; il lui apprend qu'il
est Fils de Childeric; Albizinde ne veut
pas l'en croire; il lui dit qu'elle n'a qu'à
s'en rapporter à Clodoade et à Lisois; la
Princesse, quelque aversion secrete qu'elle
ait pour lui, ne laisse pas de lui ré-
pondre qu'elle aura toujours les senti-
mens respectueux qu'on doit à ses Rois:
Sigibert lui en demande de plus ten-
dres, et les lui demande à genoux.

Clovis trouve Sigibert aux pieds d'Al-
bizinde; il se confirme dans sa jalousie;
il ordonne à son Rival de se retirer; il
reproche à Albizinde l'injuste préféren-
ce qu'elle donne à Sigibert. Albizinde
lui répond fierement qu'elle n'aime pas
ce Prince; mais voyant que Clovis jure

II. Vol.

Gij toujours

294 **MERCURE DE FRANCE**
toujours de l'immoler à ses ressentiments , elle dit à Sigibert :

Si contre lui ta fôlle jalousie

Osoit faire éclater une injuste furie ,

Si je voyois ses jours dans le moindre danger ,

Tu me verrois alors plus prompte à le venger ,

Plus prompte à l'arracher à ta fureur extrême ,

Que je ne le serois pour mon Vainqueur lui-même.

Albizinde s'étant retirée , Clovis toujours plus jaloux ordonne qu'on arrête Sigibert ; Clodoade qui survient , lui fait suspendre un ordre dont il frémit en secret ; Clovis se livre aux conseils d'un si fidele Gouverneur.

Clodoade informe Lisois de ce qui vient de se passer ; cela les détermine à presser l'entreprise qu'ils ont concertée ; ils vont chés Albizinde pour lui en faire part.

Le troisieme Acte est sans contredit le plus beau de la Piece ; c'est Albizinde qui le commence avec *Ellenire* , sa confidente,

II. Vol.

confidente,

fidente , à qui elle ne fait connoître son Amour pour Clovis , que parce qu'elle se flate d'en avoir triomphé , par le refus qu'elle a fait de sa main et de son Trône. On vient annoncer à cette Princesse qu'un inconnu demande à lui parler ; elle ordonne qu'on le fasse entrer. Cet inconnu est Childeric lui-même ; il ne se fait pas connoître à Albizinde ; mais il lui annonce que Childeric n'est point mort , et qu'il a besoin de toute la tendresse et de toute la fidélité qu'elle conserve pour son Roy légitime.

Albizinde lui apprend que le Fils de Childeric n'est pas mort ; il n'ose s'en flater ; la Princesse voyant approcher Clodoade et Lisois , prie l'Etranger de s'éloigner pour quelques momens.

Clodoade et Lisois confirment à Albizinde ce que Sigibert lui a dit ; après quelques éclaircissemens nécessaires , Albizinde leur dit qu'elle leur demande de nouvelles preuves de fidélité ; elle leur apprend que Childeric respire encore ; comme ils n'osent le croire , elle appelle l'Etranger ; il approche ; mais quel nouveau sujet d'attendrissement pour Albizinde et pour les Spectateurs ! A peine Clodoade et Lisois ont-ils jeté les yeux sur le vénérable Etranger, qu'ils

2950 MERCURE DE FRANCE

le reconnoissent pour leur cher Maître ; ce coup de Théâtre a produit tout l'effet que l'Auteur avoit lieu d'en attendre ; Childeric demande à Clodoade et à Lisois, s'il est vrai que son Fils soit encore vivant ; ces deux fideles Sujets lui apprennent qu'il respire dans la personne de Sigibert, et lui expliquent de quelle maniere il a été garanti de la fureur de Gelon ; Childeric ne peut résister à son impatience, il sort avec Lisois pour aller embrasser ce cher Fils.

Clodoade fait connoître à Albizinde ; qu'il faut, pour la sûreté de Childeric, qu'elle promette sa main à Clovis ; qu'elle aille au Temple sans plus différer ; sous une fausse esperance d'Hymen, livrer aux Conjurés la Victime qu'ils doivent immoler à Childeric et à son Fils. Albizinde ne peut entendre un si horrible projet sans frémir. Cependant elle promet tout, pour sauver le sang des vrais successeurs de Pharamond et de Meroviée.

Clovis qu'on a déjà flaté de l'Hymen de sa Princesse, et de son consentement, vient transporté de plaisir lui en rendre grâces, et la presse de le suivre au Temple ; c'est dans ce fatal moment qu'Albizinde ne peut plus se contraindre ; elle le
II. Vol conjure

DECEMBRE. 1736. 2951
conjure de ne point aller au Temple, et
le quitte en lui disant :

Ah ! ne me parlez plus de cet Hymen funes-
te ;

Plus vous montrez d'ardeur , et plus je le dé-
teste ;

J'irois ! . . . moi ! . . . sans horreur je ne puis y
penser

Je m'égaré je cede à ma frayeur extrê-
me ;

Si mon cœur en frémit , c'est parce qu'il vous
aime.

Clovis ne sçait que penser du refus
d'Albizinde ; on vient dans le même ins-
tant lui annoncer une Conspiration qui
se forme contre lui , par l'arrivée d'un
Etranger , à qui Albizinde a prêté un
asile dans son Apartement ; il ordonne
qu'on l'arrête , et se plaint aux Dieux ,
de ce que malgré toute sa vertu , ils
ont l'injustice de lui réserver la mort des
Tyrans.

Le quatrième Acte ne le cede qu'au
troisième , en situations. En voici l'action
théâtrale , dépouillée des beautés de détail
que nous supprimons , de peur d'être trop
longs. Albizinde agitée de remords , se

• II. Vol.

GV repro

2952 MERCURE DE FRANCE
reproche d'avoir exposé son Roy , pour
sauver son Amant. Sigibert vient s'offrir
à ses yeux ; elle le presse de secourir son
Pere dans ce pressant danger, et le quitte,
pour aller lui en montrer l'exemple. Si-
gibert parlant à *Valamir*, l'un de ses plus
zelés Emissaires, lui fait entendre qu'il
ne songe qu'à perdre le Pere par le Fils ;
qu'il a frémi quand Childeric l'a embras-
sé , et que c'est dans ces embrassemens
qu'il a rallumé l'ardeur de le perdre. }

Clodoade vient ; Sigibert lui demande
qui peut avoir inseruit Clovis du projet
qu'on avoit formé de l'immoler dans le
Temple ; Clodoade lui répond, que pour
comble de malheurs , il ignore l'Auteur
secret de cette trahison ; il semble même
faire tomber ses soupçons sur Lisois , at-
tendu qu'il arme pour sauver Childer-
ric ces mêmes bras qui avoient promis
d'ôter la vie à Clovis ; il presse Sigibert ,
lui promet de ne rien oublier, et le quitte,
en lui disant en termes équivoques :

Oui , je cours achever tout ce que ma colere
M'inspire pour venger et ma gloire et mon Pere.

Après un court monologue dans lequel
Clodoade explique ce qui se passe dans
son cœur, Clovis vient. Ce Prince irrité
ne peut s'empêcher de soupçonner Albi-

II. Vol.

zinde

DECEMBRE. 1736. 2953
zinde de complicité avec les Conjurés.

Albizinde vient lui demander l'élargissement de l'Etranger qu'on a enlevé de son appartement ; elle exige ce trait de clémence , en reconnoissance de l'aveu qu'elle lui a fait de son amour, et du soin qu'elle a pris de ses jours ; Clovis lui accorde tout , à condition qu'elle lui apprendra quel est cet Etranger pour qui elle s'intéresse si fort ; Albizinde ne peut s'y résoudre , et n'y consent enfin qu'après qu'elle en aura obtenu la permission de ce même Etranger. Clovis consent à cette entrevûë ; mais il la presse de ne plus différer son bonheur , si elle veut qu'il lui tienne à son tour ce qu'il vient de lui promettre.

On amène Childeric à Albizinde ; elle lui confesse son crime, et lui fait en même temps l'aveu de son amour pour Clovis. Childeric lui reproche son indiscretion, et surtout son amour pour un Fils de Gelon. Albizinde le prie de se faire connoître à Clovis, qui ne lui a promis sa grace qu'à ce prix ; Childeric lui dit qu'il n'attend point de grace , et qu'il veut mourir en Roy ; Albizinde lui proteste qu'il ne mourra pas seul , et qu'elle va tout employer pour le sauver , ou périr avec lui.

Il n'auroit tenu qu'à M. de Morand de

II. Vol.

G vj

rendre

rendre le cinquième Acte aussi beau que les deux précédens. Rien n'est si grand que la cession que Clovis fait du Trône à Childeric, quand il apprend par un Billet, qui lui vient sans doute de Sigibert, que l'Etranger n'est autre que Childeric lui-même. On a remarqué qu'il pouvoit finir sa Piece par cette belle Scene ; celles qui suivent cette action heroïque, ont paru dégénérer en langueur. Childeric est blessé à mort par Sigibert, que Clovis immole à son juste ressentiment ; Sigibert désespéré, ou agité de remords, confesse à Clovis qu'il a voulu ôter la vie à Childeric, et qu'il l'auroit fait sans commettre un parricide, puisque c'est de Gelon, et non de Childeric, qu'il a reçu la naissance. Il lui déclare avec la même ingénuité, que c'est lui-même (Clovis) qui est fils de Childeric ; outre que les Spectateurs n'auroient pas voulu que l'Auteur fît mourir Childeric, pour qui il les avoit intéressé, il auroit mieux suivi l'Histoire, qui le fait régner après sa disparition. Au reste, cette Tragédie, quel qu'en soit le succès, ne peut que faire honneur à celui qui l'a mise au Theatre. Le projet est des plus hardis ; un peu plus de clarté en auroit assuré le succès ; on convient que la versification en est un

ll. Vol.

peu

DECEMBRE. 1736. 2955

peu foible , mais il n'est pas bien facile de prendre un juste milieu entre le stile Dramatique et l'Epique.

Il y a en quelque changement dans la Troupe du Theatre François. Le Sieur Fleury qui y jouoit des Amoureux Tragiques et Comiques s'est retiré. Le Sieur *du Bois* , jeune homme qui promet beaucoup , et dont nous avons déjà parlé , a été reçu pour les mêmes Rôles. La Dlle Baron des Brosses qui s'étoit retirée il y a quelques années , est rentrée , et le Public lui a fait un accueil favorable.

Le 20. Decembre l'Académie Royale de Musique donna la dernière Représentation du Ballet de l'*Europe Galante* ; et le 27. elle remit au Theatre celui des *Indes Galantes* avec un concours extraordinaire ; pour être joué alternativement avec *Médée & Jason*. Le Sieur Jelliot , qui avoit été absent pendant quelque temps , jouë dans l'Acte des *Sauvages* , et chante le même Rôle qu'il avoit déjà joué au mois de Mars dernier avec beaucoup d'applaudissement ; car on avoit une très grande ardeur de le voir et de l'entendre , ce qui contribué encore au concours que ce Ballet attire.

II. Vol.

NOUVEL



NOUVELLES ÉTRANGÈRES

TURQUIE ET PERSE.

ON écrit de Constantinople que le Grand Seigneur ayant fait sçavoir le 9. du mois de Novembre dernier à M. Dahlman , Ambassadeur et Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur , qu'il l'admettroit le lendemain à son Audience ; cet Ambassadeur se rendit le 10. vers les onze heures du matin au Sérail : la marche se fit dans l'ordre suivant. Une Compagnie de 120. Janissaires , dont les Officiers avoient leurs Bonnets de cérémonie ; le Seymen Bachi , et deux Tchorbadgis à ses côtés ; 42. Chiaoux de Sa Hautesse ; les Couriers Imperiaux de Lucca et de Stirdenger ; l'Ecuyer de l'Ambassadeur , huit Chevaux de main , menés chacun par un Palfrenier à pied ; trente Ciohades , suivis de deux Trompettes ; la Livrée de l'Ambassadeur ; quatre de ses Pages , son Maître d'Hôtel , et ses principaux Domestiques ; les Janissaires qui lui ont été donnés pour la Garde de sa personne , et de son Palais ; un Tchorbadgi et un Sayn ; le Chapelain d'Ambassade ; les Enfants de Langue entretenus par S. M. I. le Chiaoux Bachi ; le Chiaoux Emini et le Tchaouchlaw Katibi , accompagnés de leurs Igloschans et de leurs Charrirs ; l'Ambassadeur à Cheval , ayant à sa droite quatre Pages , et à sa gauche quatre Heyduques. Il étoit suivi de M. Seleskowitz , Drogman Imperial , de M. de Memorch , Secrétaire

II. Vol.
d'Am-

DECEMBRE. 1736. 2957

d'Ambassade, de M. Hubsch, premier Facteur de la Compagnie Imperiale, établie pour le Commerce du Levant, et des principaux Négocians Aliemans qui demeurent à Constantinople. La marche étoit fermée par quarante Spahis, et par un grand nombre de Domestiques des personnes qui accompagnoient l'Ambassadeur. M. Dahlman, après avoir remis ses Lettres de Créance au Grand Seigneur, reçut les présens que Sa Hautesse a coûtume de faire aux Ambassadeurs, et le Grand Seigneur lui dit en le congédiant, qu'il lui feroit sçavoir ses intentions par le Kaimacan.

Le 12. ce dernier déclara à M. Dahlman, que Sa Hautesse acceptoit les bons offices de l'Empereur pour tâcher de parvenir à un accommodement entre les Turcs et les Moscovites, et qu'Elle consentoit d'entrer en négociation, pourvu que la Czarine voulut faire les premières propositions.

Il y a aparence que si S. M. Czarienne persiste dans la résolution de garder Asoph, la conclusion de la Paix avec la Moscovie sera très-difficile, et on assure qu'il a été décidé dans un des derniers Divans, que Sa Hautesse n'étant point responsable des dommages causés aux Moscovites par les Tartares de Crimée, elle ne doit aucune satisfaction à la Czarine sur cet article, et qu'ainsi elle ne peut souffrir avec honneur que les Moscovites demeurent tranquilles possesseurs d'Asoph.

Le bruit court aussi, qu'on a délibéré dans le même Divan sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, en cas que la Porte fut obligée de soutenir une Guerre contre l'Empereur, en même temps que contre S. M. Czarienne.

L. Val.

Depuis

295 MERCURE DE FRANCE

Depuis la tenuë de ce Divan, le Grand Seigneur a envoyé ordre au Grand Visir d'écrire au Comte de Königseg, Président du Conseil Aulique de l'Empereur, que Sa Hautesse prioit Sa M. I. de s'expliquer sur le parti qu'Elle prendroit, si la Guerre devenoit inévitable entre les Turcs et les Moscovites.

Baki-Kam, Ambassadeur de Thamas-Kouli-Kan, n'est pas encore parti pour retourner en Perse, et les fréquentes conférences qu'il a avec le Kaimacan, donnent lieu de conjecturer que Thamas-Kouli-Kan est en négociation avec la Porte, pour faire ajouter quelques nouveaux Articles au Traité qui vient d'être conclu. Le Grand Seigneur a fait des présens considérables à Baki-Kam, et on a remis à cet Ambassadeur un grand nombre d'Esclaves Persans, rachetés aux dépens de Sa Hautesse. La Porte et la Cour de Perse ont nommé des Commissaires pour régler les limites des Etats des deux Puissances.

Sa Hautesse a envoyé 1200. Bourses au Kan de Crimée, avec ordre de les employer à faire reparer les Lignes et les Fortifications de Precops, ainsi que des autres Places qui ont été assiégées par les Moscovites.

On apprend par la voye de Vienne que depuis l'exil de Gianum Codgia, qui a été relegué dans une Isle de l'Archipel, le Grand Seigneur avoit donné la Charge de Capitan Pacha à Ali Mehemet, le plus ancien Officier Général de la Marine, lequel quoiqu'agé de près de 80. ans, est en état de soutenir les fatigues de la Mer.

R U S S I E.

ON apprend de Petersbourg que Kulifa Mirza Caffa, Ambassadeur de Perse, alla le 2. Décembre chés le Comte d'Osterman, et qu'il lui renouvela les assurances du desir que Thamas-Kouli-Kan avoit d'entretenir une bonne intelligence avec la Czarine.

Le Comte d'Osterman lui ayant répondu que ce Prince ne pouvoit donner de meilleures preuves de la droiture de ses intentions à S. M. Czarienne, qu'en l'instruisant de ce que contiennent les Articles du Traité conclu entre les Turcs et les Persans, cet Ambassadeur a promis de faire ce qui dépendroit de lui pour que la Czarine en fut communication.

Les nouvelles qu'on a reçues des Frontieres de Perse, donnent lieu de douter que Thamas-Kouli-Kan satisfasse S. M. Czarienne à cet égard, et ces avis portent qu'il paroît être dans le dessein de recouvrer les Provinces conquises sur les Persans par le Czar Pierre I. On se flatte pourtant à Petersbourg, qu'il ne sera pas si-tôt en état d'exécuter cette entreprise, parce que le Parti qui s'est élevé contre lui en Perse, devient de jour en jour plus considerable. Le bruit court même que les Rebelles ont remporté quelques avantages sur ses troupes, que les Tartares Usbecks se sont joints à eux, et que les uns et les autres veulent placer sur le Trône un Prince de la Maison des anciens Rois.

Le 17. de ce mois S. M. Czarienne tint un Conseil pour délibérer sur la déclaration que le Kaimacan de Constantinople a faite par ordre du Grand Seigneur à M. Dahlman, Ambassa-

2960 **MERCURE DE FRANCE**
deur et Ministre Plénipotentiaire de S. M. I. auprès de Sa Hautesse.

On assure qu'il a été résolu dans ce Conseil de faire les premières propositions d'accommodement à la Porte, ainsi que le Grand Seigneur le desire, mais que la Czarine ne veut point lui restituer la Ville d'Asoph.

On a appris par le dernier Courier venu de Derbent, que les Commissaires nommés par le Grand Seigneur, et par Thamas-Kouli-Kan, ayant réglé les limites entre la Turquie et la Perse, l'Armée Ottomane qui étoit dans les environs de Bagdad, s'étoit séparée, et que les Troupes dont elle étoit composée étoient en marche pour revenir en Europe. Afin d'empêcher qu'elles ne joignent celles qui sont distribuées le long du Danube, on a envoyé ordre à Donduk Ombro, Kan des Calmouques, Tributaires de S. M. Czarienne, d'assembler le plus de Troupes qu'il lui sera possible, et de s'opposer au passage des Turcs, en cas qu'ils s'avancent vers le Tanais.

Le Comte de Munich, pour ôter aussi aux Tartares de Crimée la communication avec l'Armée du Grand Visir, propose d'entreprendre le Siège d'Oczakow, Place située sur la Mer Noire, à l'embouchure du Boristhène; et dans laquelle le Grand Seigneur tient un Pacha, et une garnison, suivant le droit qu'a Sa Hautesse de mettre des Troupes dans les principales Villes des Princes ses Tributaires.

Pendant que le Comte de Munich assiege cette Ville, le Général Lesci demeurera dans les environs d'Asoph avec les Troupes qu'il commande, afin d'être à portée d'observer les mouvemens des Troupes Turques qui revien-

II. Vol.

nent

DECEMBRE. 1736. 2961

ment de Perse, et qui cotoyant la Mer Noire, marchent vers la Mingrelic, et le Cubàn; la Czarine lui a mandé de s'occuper principalement du soin de mettre la petite Tartarie à couvert des entreprises de ces Troupes.

Le Comte de Munich a informé S. M. Czarienne que le Grand Vizir faisoit avancer un grand nombre de Troupes du côté de Bender, qu'il y avoit établi depuis peu son quartier Général, et qu'il y tenoit de fréquens Conseils de Guerre avec le Kan de Crimée, l'Aga des Jannissaires et les principaux Officiers de l'Armée Othomane.

La Czarine a appris que le Grand Seigneur avoit accordé à M. Wisnakoff, Ministre de S. M. Czarienne à la Porte, la liberté de se retirer de Turquie.

A L L E M A G N E.

LE Prince de Saxe Hildburghausen a dépêché un Courier à l'Empereur, pour lui donner avis que le Grand Visir ayant jugé à propos de ne laisser dans les Villes le long du Danube, que les Troupes réglées qu'il a sous ses ordres, toutes les Milices Turques étoient allé joindre les Tartares qui se sont rassemblés entre le Bog et le Boristhene.

On a appris en même temps que le Grand Visir paroisoit être dans le dessein d'employer les principales forces de l'Armée du Grand Seigneur à défendre le passage du Danube, pendant que les Tartares tâcheroient de faire une diversion en Ukraine.

On mande de la Principauté de Schweidnitz qu'il y avoit eu il y a quelque temps un incendie

II. Vol.

1762 MERCURE DE FRANCE

à Peterswal ; et que 340. Maisons de ce Bourg avoient été réduites en cendres, ainsi que l'Eglise et le Château du Seigneur.

On écrit de Stokolm , que le Roi de la Grande Bretagne a fait proposer au Roy de Suede, de lui vendre la Ville de Wismar , située dans le Duché de Meckelbourg sur la Mer Baltique , entre Rostock et Lubek , laquelle étoit autrefois Impériale . & qui a été cedée à Sa Majesté Suédoise par le Traité de Westphalie.

I T A L I E.

Les Lettres de Livourne marquent que M. Orticone, un des principaux Rebelles de Corse, étoit parti le 5. de ce mois pour cette Isle à bord d'une Galiole, & qu'il étoit accompagné de quelques autres Ecclesiastiques de sa Nation. M. Rivarola a envoyé la copie d'une Ordonnance que le Chef des Rebelles a fait publier avant son départ de Corse dans les Lieux dont les Habitans ne sont pas encore soumis à la République. Le Chef des Rebelles déclare dans cette Ordonnance, qu'il a donné aux nommés Hyacinthe de Paoli, Louis Ciaferri, et Lin Ornano, le pouvoir d'exercer la souveraine autorité pendant son absence ; que Jean-Felix Panzoni, François Durazzi, & Antoine Susane d'Aullé seront chargés du détail des Affaires sous les ordres de ces trois Chefs, et qu'il a confié aux Capitaines Mazi, Ambrosi, Fernandi, Passabianco, Sampieri, Buillicio, Sucini, Serravalle, Galferi, Cortoni, Mattei de Nilo, Lazzezlotti, Pietralba, Paëtti, Guagno, & Peralti, le Commandement des Postes occupés par les Rebelles.

II. Vol.

ESPAGNE

ESPAGNE.

LE Roy a résolu de faire bâtir à Madrid un Palais beaucoup plus magnifique et plus moderne que celui qui fut brûlé il y a deux ans. L'Architecte qui s'est chargé de la construction de cet Edifice, s'est engagé à conduire l'ouvrage à sa perfection, moyennant deux millions de Pièces de huit.



MORTS ET BAPTESME
des Pays Etrangers.

LE 30. Novembre Marie Bruce d'Aylesbury, fille du Lord Comte d'Aylesbury, qui fait sa demeure à Bruxelles, et Epouse de Maximilien Emmanuel, Prince de Hornes et du S. Empire, mourut à Bruxelles immédiatement après être accouchée de deux enfans, âgée de trente ans. Elle avoit été mariée le 17. Juin 1722.

Le 4. Decembre mourut à la Haye dans la 56. année de son âge, Jacob Godefroi, Baron de Boetzelaar, Seigneur de Nieuveen, premier Noble du Corps de la Noblesse de Hollande et de Westfrise, Président du College des Conseillers Députés de cette Province au Quartier Méridional, Garde des Sceaux, et Stathouder des Fiefs de Hollande et de Westfrise, Titulaire de l'Abbaye de Rynsbourg, Hoogheemraad, ou Grand Conseiller des Dignes du Rhin, Directeur de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de
II. Vol. Rotterdam,

Le 21. Novembre dernier , Fête de la Présentation de la Sainte Vierge, le Patriarche de Portugal suppléa les Cérémonies du Baptême dans l'Eglise Patriarchale de Lisbonne , à l'Infante , dont la Princesse du Bresil est accouchée depuis peu , et qui fut nommée *Marie-Anne, Françoisse, Josephine, Antoinette, Gertrude, Rite, Jeanne.*

Cette Princesse fut tenuë sur les Fonts par l'Infant Dom Pedro au nom du Roy d'Espagne , et elle eut la Reine pour Maraine.

A UNE DAME.

Vous défendez de vous aimer ;
Vous rougissez de dire , j'aime :
Défendez donc à vos yeux d'enflammer ;
Défendez à l'Amour lui-même
De vous prêter ses plus brillans attraits ;
Défendez lui de plus de vous porter ses traits ;
Puisque c'est-là le retour légitime ,
Dont vous payez ses plus riches bienfaits
Votre amour , dites-vous , ne passe point l'estime ,
Demander du retour pour moi , c'est donc un crime ?
Helas ! Par où me ferois-je estimer ?
Un cœur tendre , constant , sincere ,
Qui toujours du respect suivit la règle austere ,
Un cœur reconnoissant , un cœur qui sçait ai-
mer ,

DECEMBRE. 1736. 2969

Voilà tous mes talens, pourroient-ils vous charmer ? ...

Vous m'imposez un rigoureux silence ,

Je me tais par obéissance ,

Mais ne m'ordonnez point de ne vous pas aimer

L. C.

A Paris , ce 20. Avril 1736.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi a accordé au Comte de Toulouse la survivance du Gouvernement de Bretagne pour le Duc de Penthièvre, son fils.

S. M. a nommé Intendant de la Généralité de Soissons M. Bignon, Maître des Requêtes, lequel est remplacé dans l'Intendance de la Généralité de la Rochelle par M. Barentin, Maître des Requêtes.

Le premier Decembre, les Comédiens Italiens représenterent à la Cour la Comédie des *Fées*, et *Arlequin voleur*, Piece très comique.

II. Vol.

Le

1766 MERCURE DE FRANCE

Le 15. l'*Heureux Stratagême*, et les *Gaulois*, Parodie de la Tragédie de *Pharamond*.

Le 22. les *Contre-temps*, et la petite Pièce de la *Ruse d'Amour*.

Le 29. le *Jeu de l'Amour et du Hazard*, et le *Retour de Tendresse*.

Le Mardi 4. Décembre, les Comédiens François représenterent à Versailles le *Philosophe marié*, et le *Philantrope*.

Le 6. *Bajazet*, et les *Ruses amoureuses*.

Le 11. la *Mère coquette*, et le *Galand Jardinier*.

Le 13. *Phèdre et Hyppolite*, et le *Retour imprévu*.

Le 18. le *Curieux impertinent*, et l'*Impromptu de Campagne*.

Le 20. *Alcibiade*, Tragédie, et le *Procureur arbitre*.

B O U Q U E T

A Mlle. de

JE trouvai l'autre jour au lever de l'Aurore ;
Le plus charmant des Dieux dans les Jardins de
Flore ,

Qui sans arme , et dans son bandeau ,

Recéloit un bouquet nouveau :

II. Vol.

Instruit

DECEMBRE. 1736. 2967.

Instruit du jour de votre Fête,
Je venois comme lui dans le même dessein,
A la Déesse aussi faire un nouveau larcin,
Pour en couronner votre tête;
Tout étoit déjà moissonné,
Et pour faire sa cour aux dépens de la mienne,
L'Enfant n'avoit rien épargné;
Je l'arrête et lui dis, Amour, qu'il te souvienne
De la tendre amitié, ta sœur,
Souffre qu'à ton bouquet je dérobe une fleur
Pour l'offrir de sa part à l'aimable Uranie.
Si c'est, dit-il, pour elle, en voila la moitié,
Mais, ami, faisons mieux, allons de compagnie
Offrir le tout au nom de l'amitié.

Carrolet.

*FESTE de Sainte Barbe, célébrée à la Fere.
Extrait d'une Lettre de M. de B. à
M. d'A....*

Vous voulez sçavoir, M. de quelle
maniere les Canoniers de la Fere
ont célébré la Fête de Ste Barbe, et si les
circonstances qu'on vous en a dites sont
véritables. Je puis d'autant mieux vous
en instruire, que j'ai été le témoin de ce
que je vais vous marquer.

Le Bataillon de la Bory ayant résolu
II. Vol. H de

2968 **MERCURE DE FRANCE**
de solemniser le jour de leur Patronne ,
on députa un Caporal de chacune des
huit Compagnies pour en demander la
permission au Commandant de l'école
et de leur troupe. Cette permission leur
fut accordée avec toute la politesse qu'ils
pouvoient attendre. Outre l'usage , où
est l'Artillerie , de celebret ce jour , il
étoit juste de donner à ce Bataillon le
plaisir de remercier leur Protectrice , et
de se rejoiür ensemble du succès plein
de valeur , avec lequel vous sçavez qu'il
a fait la guerre en Italie. Ces Députés ,
c'est ainsi que s'appelle les huit Capor
aux chargés du détail de cette Céré
monie , ces Députés , dis-je , allèrent ,
après avoir vû leurs Commandans , pren
dre l'heure du Chapitre pour la Messe
solemnelle , qu'ils devoient faire chan
ter , après quoi ils disposerent toutes les
choses qu'ils crurent nécessaires à leur
dessein.

Cette Fête fut annoncée la veille à mi
di par le son des Cloches de la Collé
giale , et le soir par le son de ces mêmes
Cloches , et par une décharge de quan
tité de Boëtes ; le quatrième , jour de Ste
Barbe , les Cloches et les Boëtes pré
vinrent le lever du Soleil ; les Tambours
battirent la Générale à huit heures , l'As
semblée

semblée, une demie heure après, et ayant spellé pendant quelques temps, on alla chercher le pain que l'on devoit faire selon la coutume, et on l'aporta avec pompe au quartier. On en partit en ordre, dès que la Messe eut été batué, la Simphonie et les Tambours à la tête, ceux-ci batant aux champs, la Simphonie s'y mariant par des airs convenables à la marche; les Sergens venoient ensuite deux à deux, le premier de la Colonelle portant le Cierge qu'il devoit offrir en présentant le pain à bénir, les autres tenant à la main une branche de Laurier; les huit Caporaux députés précédoient le pain placé sur une espece de pied-d'estal, porté par quatre Canoniers, et escorté par huit autres, la bayonete au bout du fusil; ce Gâteau étoit enjolivé de fleurs et de rubans, et chargé d'une Tour, symbole de la Sainte que l'on fêtoit. Après quoi suivoit le gros du Bataillon, sans distinction de poste et de Compagnie, mais aussi sans jalousie et sans confusion.

On fit en partant du quartier, un feu coulant de toutes les Boëtes, afin d'avoir le loisir de les transporter à la place qui est devant l'Eglise, pour les tirer en y entrant, de même qu'à l'Elevation et à

2970 MERCURE DE FRANCE
la Bénédiction , qui fut donnée à l'issuë
de la Messe. Le pain fut placé au milieu
de la grande Nef sur un autre pied d'estal
haut de six à sept pieds , gardé toujours
par les 8. Fusiliers qui l'escorterent quand
on le porta vers le temps de l'Offertoire
à l'Autel , où il fut béni. Les Députés
en présenterent ensuite aux Officiers ,
à la Noblesse et aux Assistans , avec les
ménagemens que l'on doit au rang de
chacun , et ils reçurent des marques de
generosité , dont ils ont tout lieu d'être
satisfaits.

La Messe finie , le Bataillon se retira
dans le même ordre qu'il étoit venu.
Chaque Commandant donna un repas
splendide aux Officiers de son Corps , et
les Canoniers après avoir rendu graces
au Ciel des bienfaits , dont ils avoient
été comblés en Italie , s'abandonnerent
à la joye , que la célébrité de la Fête
leur inspiroit. Le jour se passa en danses
et en réjouissances particulieres ; mais
une triple Salve , que l'on fit vers les
six heures du soir , fut le signal qui de-
voit réunir chaque Chambrée. On vit
alors tout le quartier illuminé ; les vio-
lons et les chants d'allégresse s'y firent
entendre de toutes parts : la Compagnie
de Fontenay sur-tout se distingua par les

II. Vol.

chansons

chansons, la danse et la bonne chere; il y eut Bal chés les Sergens pendant presque toute la nuit, où l'on étoit reçu poliment. Les basses-payes, car vous n'ignorez pas, M. qu'il n'y ait dans le Régiment Royal d'Artillerie, diverses soldes, les basses-payes, dis je, ne cederent en rien aux hautes; ni celles-ci aux Caporaux, et elles fournirent également à la dépense. Les plaisirs regnoient partout avec la même vivacité; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que malgré l'esprit de débauche, dont ces Soldats étoient animés, on n'en vit aucun dans l'ivresse; ils assisterent tous le lendemain au Service qu'ils firent celebrer pour leurs Camarades deffunts, avec autant de modestie et de religion, qu'ils avoient remoinné d'allegresse et de liberté pendant la nuit.

Il me reste à vous rapporter quelques emblèmes, dont la Porte du Quartier étoit décorée. On voyoit au milieu un Tableau, où tous les Simboles de l'Artillerie étoient représentés, avec ces mots: *Convenientia cuique*. On voyoit aussi Pallas négligemment couchée sur un Trophée d'Armes, et cette Inscription: *Victrix, non lassâ, quiescit*. La Victoire semant des branches de Laurier, de Mir-

2972. MERCURE DE FRANCE
the et de Lierre, avec ces paroles : *Victo-
rem hac dona coronant* : il y en avoit beau-
coup d'autres, que la briéveté d'une Let-
tre ne me permet pas d'ajouter, non
plus que divers couplets de chansons, &c.
Je suis, &c.

A la Fere, le 7. Septembre 1736.

CHANSON ANACREONTIQUE ;

*D'une Nymphe de la Mer, métamori-
phosée en Berger du Pays d'Astrée. Sur
l'Air : Aimable Vainqueur, &c.*

LA Societé,
Fine Volupté,
Vous apelle à table ;
Fille agréable
De l'oisiveté.
Délicatésse,
Chatouillez sans cesse
Mon cœur enchanté.
Quittez, cher Comus,
La Cour immortelle,
Portez sur votre aile
Le riant Momus.
Venus descend ;
Bacchus vous attend ;

II. Vol.

Troupe

Troupe fortunée ,
 Que ma destinée
 Me plaît à présent !
 Un jour si doux
 Vaut mieux qu'une année
 Qu'on passe sans vous.



MORTS, NAISSANCES

LE 29. Novembre , *Antonin Cyprien de Pechpeirou de Guitaut* , Prêtre , Licencié en Théologie , Doyen de l'Eglise Métropolitaine de S. Gatien de Tours , mourut à Tours , après une courte maladie , ayant reçu auparavant ses derniers Sacremens. Il étoit âgé de 53. ans , et frere puiné de *Louïs Athanase de Pechpeirou de Cominges* , Comte de Guitaut , Lieutenant General des Armées du Roi du 1. Août 1734 : la généalogie de la Maison de Pechpeirou , originaire de Quercy , se trouve dans le Dictionnaire historique , Editions de 1725. et 1732.

Le 6. Decembre , *Jean Louis de Bul lion* , Comte de Fontenay , Conseiller du Roi honoraire en la Cour du Parlement de Paris , et Grand'-Chambre d'icelle ,

II. Vol.

H iij mourut

1974 MERCURE DE FRANCE

mourut en son Château de Fontenay, sous Bryis, âgé d'environ 85. ans. Il avoit d'abord été substitut du Procureur General du même Parlement, puis reçut Conseiller en la Cour des Aydes le 4. Decembre 1681. et enfin Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement le 21. Mars 1689. Il étoit fils aîné de feu Henri de Bullion, Marquis de Courcy, Seigneur de Fontenay, et de Bouzonville, mort Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, le 21. Janvier 1689. âgé de 64. ans, et de Magdeleine de Vassan de Morsan, morte le 25. Avril 1709. âgée de 77. ans, et il avoit été marié le 13. Fevrier 1685. avec Marie Geneviève Pinette de Charmoy, fille de Jacques Pinette de Charmoy, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Secretaire des Commandemens d'Elizabeth d'Orleans, Duchesse de Guise, et de Geneviève Hallé. Elle mourut le 1. May 1704. âgée de 38. ans. Il laisse d'elle entr'autres enfans, Jean Charles de Bullion, Comte de Fontenay, cy-devant Capitaine au Régiment de Dragons de Condé cy-devant Goesbriand; Christophe Louis de Bullion, ci-devant Capitaine de Dragons dans le Régiment de Goesbriand;

II. Vol.

dont

Font le mariage avec Antoinette de Rouget, du lieu de Peyreusse en Rouergue, a été raporté dans le Mercure du mois de Fevrier 1735. p. 405. Marie Magdeliene de Bullion, veuve depuis 1733. de Henri Louis le Maitre, Seigneur de Bellejame, Conseiller au Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 5. Janvier 1706. et Marie François de Bullion, mariée depuis 1717. avec Joseph Simon de Laistre, ci-devant Secretaire ordinaire du Conseil d'Etat, (Directions et Finances.

Le 11. *Charles de Valette de Landun*, Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi, du 1. Septembre 1735. et auparavant Capitaine de Vaisseaux, du 21. Avril 1705. et Commissaire general de l'Artillerie de la Marine en 1728. mourut à Toulon dans la 76e année de son âge.

M. *Joseph Ignace de Foresta de Colongue*, ancien Evêque d'Apt, mourut à Marseille le 18. dans la 83e. année de son âge. Il avoit été Prevôt de la Cathedrale de cette derniere Ville. Après plusieurs années d'Episcopat, il fit une démission de son Evêché entre les mains du Roi, et S. M. y nomma en 1722. M. l'Abbé Vaccon, son neveu, pourvû depuis de l'Abbaye

L. L. Vol.

H. v. de

1776 MERCURE DE FRANCE
de Alleux Ordre de S. Benoit, Diocèse
de Poitiers. On mande de Marseille que
le Prélat qui vient de mourir, y a été
généralement regretté. Il a été inhumé
dans l'Eglise de S. Jaume des R. Peres
Jesuites, et M. l'Evêque, accompagné
de tout son Clergé seculier et regulier,
a assisté à ses Obseques.

Le 19. Joseph d'Armand, Seigneur de
Châteauvieux, Chevalier de l'Ordre Mi-
litaire de S. Louis, Gentilhomme ordi-
naire du Duc d'Orléans, et ancien Ma-
jor de son Régiment d'Infanterie, mou-
rut à Paris, âgé de 51. ans ne laissant
point de posterité. Il croit d'une famille
noble, originaire de Dauphiné, laquelle
subsiste encore en la personne de Guil-
laume d'Armand Seigneur de Château-
vieux, dont le Pere a été premier Ma-
rshal des Logis de la Compagnie des
Gendarmes de la Garde du Roi, Mestre
de Camp de Cavalerie, et Chevalier de
l'Ordre Militaire de S. Louis. Il a épousé
en secondes noces le 8. Fevrier dernier,
Dlle Anne Françoise Scholastique Abon-
dance Keingiaert, fille de feu Philippe
Keingiaert, Seigneur de Seravenaghe,
Messen, Entregheim, &c Lieutenant
Grand-Bailly de la Noble Cour de
Cassel.

II Vol.

Le

DECEMBRE. 1736. 2977

Le *François de Caillebot de la Salle*,
ancien Evêque de Tournay, Docteur en
Théologie de la Faculté de Paris du 20.
Mai 1684. Abbé Commandataire des
Abbayes de S. Pierre de Rebaïs, Ordre
de S. Benoît, Diocèse de Meaux, et de
S. Pierre de la Couture du même Or-
dre, Diocèse du Mans, mourut en son
Abbaye de Rebaïs, âgé de près de 80.
ans. Il avoit été autrefois Aumônier du
Roy, et avoit été nommé à l'Evêché de
Tournay au mois de Mai 1690. Il fut
sacré le 31. Août 1692 et prêta le ser-
ment de fidélité entre les mains du Roi
le 5. Septembre suivant. Il se démit au
mois de Mars 1705. de son Evêché, et
le 11. Avril suivant, il obtint l'Abbaye
de la Couture, Il a vécu depuis, jus-
qu'à sa mort, dans une grande retraite
en son Abbaye de Rebaïs, dont il étoit
Titulaire depuis l'année 1671 ce Prélat
employoit la plus grande partie de ses
revenus au soulagement des pauvres Il
étoit fils puiné de Louis de Caillebot,
Marquis de la Salle Lieutenant-General
des Armées du Roi, et Capitaine Lieu-
tenant de la Compagnie des Gendarmes
de la Garde de S. M. mort le 1. Mars
1682. âgé de 75. ans, et de feuë Anne
Magdeleine Martel de Montpinson, et
II. Hvj oncle

2978 **MERCURE DE FRANCE**
oncle de Marie Louis de Callebot , Marquis de la Salle , aujourd'hui Guidon des Gendarmes de la Garde du Roi , et dont le mariage avec la Dlle Benoise , fille du Doyen de la seconde Chambre des Enquêtes , est rapporté dans le Mercure de Mars 1734. p. 620.

Le vingt - deux , Noël François de Brion , Marquis de Combronde en Auvergne , et de Marolles en Gatinois , Baron de Salvart , &c. Chevalier Commandeur des Ordres de N. D. du Mont-Carmel , et de S. Lazare de Jerusalem , dans lesquels il avoit été reçu le 10. Novembre 1713. mourut subitement en sa Terre de Marolles , près de Montreau , âgé de plus de 60. ans. Il avoit été d'abord Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris , et Prieur de la Dorade ; mais étant resté fils unique par la mort de Jean Antoine de Brion de la Barde , son frere aîné , Conseiller au Parlement de Paris , arrivé le 15. Decembre 1708. il quitta l'Etat Ecclésiastique , et ensuite se maria le 22. Août 1714. avec Marie Agnès de Pomereu , fille de feu Jean Baptiste de Pomereu , Seigneur des Riccys , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , et ci-devant Intendant à Alençon et à Chalons , et de Marie

L. L. Vol.

Michel

DECEMBRE. 1736. 2979

Michelle Bernard , sa veuve. Il en laisse deux fils , qui sont dans le Service militaire. Leur Pere étoit fils de Jean de Brion , Marquis de Combronde , Baron de Salvart , Conseiller au Parlement de Paris, mort le 1. Août 1684. et d'Anne Marie de la Barde , morte le 28 Février 1700 , laquelle étoit fille de Jean de la Barde , Marquis de Marolles , Seigneur de Molteaux , Ambassadeur Extraordinaire pour le Roi vers les Cantons Suisses et Grisons. Cette Famille de Brion est originaire d'Auvergne , et porte pour Armes vairé d'or et de Gueules , parti de gueules plain.

Le 24. D. *Marie-Marguerite de Ratabon*, veuve depuis le 13. Décembre 1709. de Louis Verjus, Comte de Crecy , Marquis de Treon et Fortisle , Baron de Couvé , Seigneur du Boulay-les-deux-Eglises , le Menillet , &c. Conseiller du Roy en ses Conseils , cy-devant Envoyé Extraordinaire , Plénipotentiaire à la Diette de Ratisbonne , et vers les Princes d'Allemagne, et second Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de France pour la Paix générale au Congrès de Riswick , l'un des Quarante de l'Académie Française , mourut à Paris , âgée de 80. ans, laissant pour fils unique Louis

II. Vol.

Alexandre

1980 MERCURE DE FRANCE

Alexandre Verjus, Marquis de Crecy, Gouverneur de la Ville et Pays de Toul, depuis 1714. Maréchal des Camps et Armées du Roy du premier révier 1719. et cy-devant Colonel du Régiment de Boulonnois.

Le nommé François *Olet-Trois-Palets*, est mort le 24. âgé de près cent ans, à Sainville en Beauce, Diocèse de Chartres. Il n'avoit point été marié.

Le 29. D. *Marie-Rosalie de Chastillon*, Epouse de Louis-Vincent, Comte de Goesbriant, Brigadier des Armées du Roy, et Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Condé de Dragons, avec lequel elle avoit été mariée le 27. Décembre 1714 mourut de la petite vérole à Paris, âgée d'environ 49. ans, et ne laissant que deux filles de 13. enfans qu'elle avoit eû, elle étoit seconde fille d'Alexis Henry, Marquis de Chastillon, Chevalier des Ordres du Roy, et de sa sœur D. Rosalie de Brouilly, et cousine germaine du Duc de Chastillon, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

Le 30. D. *Claude du Pré*, Général des Benedictins de la Congrégation de saint Maur, mourut à Paris en l'Abbaye de S. Germain des Prés, âgé de 69 ans.

11. Vol.

Plusieurs

DECEMBRE 1736. 2983

Plusieurs Supérieurs Généraux d'Ordre, quantité de Religieux de tous les Ordres, et de Personnes de considération, assisterent le lendemain à son inhumation, et deux jours après au Service solennel qui fut célébré pour le repos de son Ame. Il laisse après lui beaucoup de regrets pour la sagesse et pour la douceur de son Gouvernement. Il avoit été élu Général le 26. May dernier, ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure de Juin, vol I. p. 1224. Il avoit passé par les principales Charges de sa Congrégation, ayant été en dernier lieu Prieur de l'Abbaye de S. Germain des Prés et ensuite Assistant du Général D. Hervé Menard, après la mort duquel il gouverna en qualité de Vicaire Général jusqu'à son Election au Généralat.

Le même jour *D. Anne Catherine Pellerier*, veuve depuis le premier May 1731. de Leonard Guyot de Monchougnny, Seigneur de S. Amand, ancien Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et ancien Receveur Général des Aides et Domaines de France, mourut sur les six heures du soir à Paris, s'étant trouvée mal le matin du même jour en entendant la Messe à S. Louis en l'Isle sa Paroisse. Elle avoit eû deux fils; l'aîné Nicolas

II. Vol.

Leonard

2982 **MERCURE DE FRANCE**
Leonard Guyot, Seigneur de S. Amand,
reçû Conseiller au Parlement de Paris le
23. Mars 1720. et marié le 12. Juillet
1729. avec une fille d'Antoine Rousseau,
Secretaire du Roy, qui mourut au com-
mencement des Vacances de l'année 1732.
à l'âge de 32. ans ; le cadet est Antoine-
Jean-Guyot, Sieur de la Boissiere, né le 15.
Septembre 1701. et reçû Conseiller en la
Cour des Aides de Paris le 30. Août 1723.

Le 31. D. *Anne-Gabrielle Henriette Ber-
nard de Rieux*, épouse de Charles-Pierre
Gaston de Levis de Lomagne, Marquis de
Mirepoix, Maréchal hereditaire de la Foi,
Comte de Terride, Vicomte de Gimoix,
Baron de Montfourcault, Brigadier des
Armées du Roy, Colonel du Régiment
de la Marine, mourut à Paris, après être
accouchée d'un enfant mort, qui étoit son
premier, dans la seizième année de son
âge, étant née le 13. Août 1721. Elle
avoit été mariée le 17. Août 1733. ainsi
qu'on l'a raporté dans le Mercure du mois
de Septembre suivant, p. 2057.

Lo 10. Decembre D. *Victoire Delphi-
ne*, née Princesse de *Bourbonville*, Epouse
de Victor-Alexandre, Marquis de Mailly,
Chef du Nom et Armes de sa Maison,
Brigadier des Armées du Roy, accoucha
I. I. Vol. d'un

DECEMBRE. 1736. 2983
 d'un Fils , qui fut nommé Louïs-Victor-
 Honoré.

Le 12. D. Elisabeth Marguerite de Saint-
 Georges de Verac , Epouse de Louis-An-
 toine de la Roche , Marquis de Rambou-
 res, &c. Chevalier de S. Louïs, Brigadier
 des Armées du Loy , et Colonel du Ré-
 giment de Navarre , accoucha d'un Fils ,
 qui fut nommé Cesar-Louis.

*NO MBRE des Baptêmes, Mariages,
 Enfans Trouvés et Morts de la Ville
 et Fauxbourgs de Paris pendant l'année
 - 1735. sçavoir :*

Baptêmes ,	18862	
Mariages ,	3876	
Enfans Trouvés ,	2577	
Morts ,	15970	} 16196
Maisons Religieuses , Hommes et Filles ,	226	
Partant le nombre des Baptêmes de l'année 1735. excède celui des Morts de	2666	
Le nombre des Baptêmes de l'année 1735 est diminué de celui de 1734. de	973	
Celui des Mariages est diminué de	257	
Celui des Morts est augmenté de	1074	
Celui des Enfans Trouvés est diminué de	77	

DECEMBRE. 1736. 2985

doivent être délivrés. Donnée à Versailles le 7.
Avril 1736. Registrée en Parlement le 13. Juillet,
par laquelle il est dit ce qui suit :

ART. I. Dans chaque Paroisse de notre
Royaume, il y aura deux Registres qui seront
réputés tous deux authentiques, et feront égale-
ment foi en Justice, pour y inscrire les Bap-
têmes, Mariages et Sépultures, qui se feront dans
le cours de chaque année, l'un desquels conti-
nuera d'être tenu sur du Papier timbré, dans
les Pays où l'usage en est prescrit, et l'autre
sera en Papier commun, et seront lesdits deux
Registres fournis aux dépens de la Fabrique, un
mois avant le commencement de chaque année.

II. Lesdits deux Registres seront cotés par
premier et dernier, et paraphés sur chaque feuil-
let, le tout sans frais, par le Lieutenant Géné-
ral, ou autre premier Officier du Bailliage, Sé-
néchaussée ou Siège Royal, ressortissant natu-
rellement en nos Cours, qui aura la connoissance
des cas Royaux, dans le lieu où l'Eglise sera si-
tuée. Voulons que lorsqu'il y aura des Paroisses
trop éloignées dans l'étendue dudit Siège, les
Curés puissent s'adresser pour faire cotter et pa-
rapher lesdits Registres au Juge Royal, qui sera
commis à cet effet, au commencement de cha-
que année, pour lesdits lieux, par ledit Lieute-
nant Général, ou autre premier Officier dudit
Siège, sur la requisition de notre Procureur, et
sans frais.

III. Tous les Actes des Baptêmes, Mariages
et Sépultures seront inscrits sur chacun desdits
deux Registres de suite, et sans aucun blanc, et
seront lesdits Actes signés sur les deux Registres
par ceux qui les doivent signer, le tout en même
temps qu'ils seront faits.

II. Vol.

IV.

IV. Dans les Actes de Baptêmes, il sera fait mention du jour de la naissance, du nom qui sera donné à l'Enfant, de celui de ses Pere et Mere, Parain et Maraine, et l'Acte sera signé sur les deux Registres, tant par celui qui aura administré le Baptême, que par le Pere, (s'il est present) le Parain et la Maraine; et à l'égard de ceux qui ne sçauront ou ne pourront signer, il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront.

V. Lorsqu'un enfant aura été ondoyé en cas de nécessité, ou par permission de l'Evêque, et que l'ondoyement aura été fait par le Curé, Vicaire, ou Desservant, ils seront tenus d'en inscrire l'Acte incontinent sur lesdits deux Registres; et si l'enfant a été ondoyé par la Sage-femme ou autre, celui ou celle qui l'aura ondoyé, seront tenus, à peine de dix livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, et de plus grande peine en cas de recidive, d'en avertir sur le champ lesdits Curé, Vicaire, ou Desservant, à l'effet d'inscrire l'Acte sur lesdits Registres, dans lequel Acte sera fait mention du jour de la naissance de l'enfant, du nom des pere et mere, et de la personne qui aura fait l'ondoyement, et ledit Acte sera signé sur lesdits deux Registres, tant par le Curé, Vicaire, ou Desservant, que par le pere, s'il est present, et par celui ou celle qui aura fait l'ondoyement; et à l'égard de ceux qui ne pourront ou ne sçauront signer, il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront.

VI. Lorsque les Cérémonies du Baptême seront suppléées, l'Acte en sera dressé, ainsi qu'il a été prescrit cy-dessus pour les Baptêmes, et il y sera en outre fait mention du jour de l'Acte d'ondoyement.

VII

VII. Dans les Actes de célébration de Mariage, seront inscrits les noms, surnoms, âge, qualités, et demeures des Contractans, et il y sera marqué s'ils sont enfans de famille, en tutelle, ou curatelle, ou en la puissance d'autrui, et les consentemens de leurs peres et meres, Tuteurs ou Curateurs y seront pareillement énoncés, assisteront ausdits Actes quatre témoins dignes de foi, et sçachant signer, s'il peut aisément s'en trouver dans le lieu qui sçachent signer, leurs noms, qualités et domiciles seront pareillement mentionnés dans lesdits Actes; et lorsqu'ils seront parens ou alliez des Contractans, ils déclareront de quel côté et en quel degré, et l'Acte sera signé sur les deux Registres, tant par celui qui célébrera le Mariage, que par les Contractans, ensemble par lesdits quatre témoins au moins; et à l'égard de ceux des Contractans ou desdits témoins qui ne pourront ou ne sçauront signer, il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront. Voulons au surplus que tout ce qui a été prescrit par les Ordonnances, Edits, Déclarations, et Réglemens sur les formalités qui doivent être observées dans la célébration des Mariages, et dans les Actes qui en seront rédigés, soit exécuté selon sa forme et teneur, sous les peines y portées.

VIII. Lesdits Actes de célébration seront inscrits sur les Registres de l'Eglise Paroissiale du lieu où le Mariage sera célébré; et en cas que pour des causes justes et légitimes, il ait été permis de le célébrer dans une autre Eglise ou Chapelle, les Registres de la Paroisse, dans l'étendue de laquelle ladite Eglise ou Chapelle sont situées, seront apportés lors de la célébration du Mariage, pour y être l'Acte de ladite célébration inscrit.

1793 MERCURE DE FRANCE

IX. Voulons qu'en aucun cas lesdits Actes de célébration ne puissent être écrits et signés sur des Feuilles volantes, ce qui sera exécuté, à peine d'être procédé extraordinairement contre le Curé, ou autre Prêtre qui auroit fait lesdits Actes, lesquels seront condamnés en telle amende ou autre plus grande peine qu'il appartiendra, suivant l'exigence des cas, et à peine contre les Contractans de déchéance de tous les avantages, et conventions portées par le Contrat de Mariage, ou autres Actes, même de privation d'effets civils, s'il y échet.

X. Dans les Actes de sépulture, il sera fait mention du jour du décès, du nom et qualité de la personne décédée; ce qui sera observé, même à l'égard des enfans de quelque âge que ce soit, et l'Acte sera signé sur les deux Registres, tant par celui qui aura fait la sépulture, que par deux des plus proches parens ou amis qui y auront assisté, s'il y en a qui sachent ou qui puissent signer, sinon il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront.

XI. S'il y a transport hors de la Paroisse, il en sera fait un Acte en la forme marquée par l'Article précédent sur les deux Registres de la Paroisse d'où le corps sera transporté, et il sera fait mention dudit transport dans l'Acte de Sépulture, qui sera mis pareillement sur les deux Registres de l'Eglise où se fera ladite Sépulture.

XII. Les corps de ceux qui auront été trouvés morts avec des signes ou indices de mort violente, ou autres circonstances qui donnent lieu de le soupçonner, ne pourront être inhumés qu'en conséquence d'une Ordonnance du Lieutenant Criminel, ou autre premier Officier

II. Vol.

an

au Criminel, renduë sur les Conclusions de nos Procureurs, ou de ceux des Hauts-Justiciers, après avoir fait les Procédures, et pris les instructions qu'il apartiendra à ce sujet; et toutes les circonstances ou observations qui pourront servir à indiquer ou à désigner l'état de ceux qui seront ainsi décedés, et de celui où leurs corps morts auront été trouvés, seront inserés dans les Procès verbaux qui en seront dressés; desquels Procès verbaux, ensemble de l'Ordonnance dont ils auront été suivis, la Minute sera déposée au Greffe, et ladite Ordonnance sera datée dans l'Acte de Sépulture, qui sera écrit sur les deux Registres de la Paroisse, ainsi qu'il est prescrit cy-dessus, à l'effet d'y avoir recours quand besoin sera.

XIII. Ne seront pareillement inhumés ceux auxquels la Sépulture Ecclésiastique ne sera pas accordée, qu'en vertu d'une Ordonnance du Juge de Police des Lieux, renduë sur les Conclusions de notre Procureur, ou de celui des Hauts-Justiciers, dans laquelle Ordonnance sera fait mention du jour du décès, et du nom et qualité de la personne décedée. Et sera fait au Greffe un Registre des Ordonnances qui seront données audit cas, sur lequel il sera délivré des Extraits aux Parties interessées, en payant au Greffier le salaire porté par l'Article XIX. cy-après.

XIV. Toutes les dispositions des Articles précédens seront observées dans les Eglises succursales qui sont actuellement en possession d'avoir des Registres des Bapêmes, Mariages et Sépultures, ou d'aucun desdits genres d'Actes, sans qu'on puisse en ce cas se dispenser de les inserer dans lesdits Registres des Eglises succur-

sales, sous prétexte qu'ils auroient été inscrits sur les Registres des Eglises Matrices.

XV. Toutes les dispositions desdits Articles seront pareillement exécutées dans les Chapitres, Communautés séculières ou Régulieres, et Hôpitaux ou autres Eglises qui seroient en possession bien et dûement établie, d'administrer les Baptêmes, ou de célébrer les Mariages, ou de faire des Inhumations, à l'effet de quoi ils seront tenus d'avoir deux Registres cotés et paraphés par le Juge, ainsi qu'il a été cy-dessus prescrit; N'entendons néanmoins rien innover à l'usage observé dans les Hôpitaux de notre bonne Ville de Paris, de faire cotter et parapher leurs Registres seulement par deux Administrateurs, et seront les deux Registres des Hôpitaux, tant de notredite Ville qu'autres, tenus en papier commun.

XVI. Dans les Paroisses ou autres Eglises où il est d'usage de mettre les Actes de Baptêmes, ceux de Mariages, et ceux de Sépultures sur des Registres séparés, ledit usage continuera d'être observé, à la charge néanmoins qu'il y aura deux Originaux de chacun desdits Registres séparés, et que les Actes seront inscrits et signés en même tems sur l'un et sur l'autre, ainsi qu'il a été prescrit cy-dessus.

XVII. Dans six semaines au plus tard après l'expiration de chaque année, les Curés, Vicaires, Desservans, Chapitres, Superieurs de Communautés, ou Administrateurs des Hôpitaux, seront tenus de porter ou envoyer sûrement un desdits deux Registres au Greffe du Bailliage, Sénéchaussée ou Siège Royal, ressortissant nuëment en nos Cours, qui auront la connoissance des Cas Royaux dans le lieu où l'Eglise sera située.

XVIII.

XVIII. Lors de l'aport du Registre au Greffe, s'il y a des feuillets qui soient restés vuides, ou s'il s'y trouve d'autre blanc, ils seront barrés par le Juge, et sera fait mention par le Greffier sur ledit Registre du jour de l'aport, lequel Greffier en donnera ou enverra une décharge en Papier commun aux Curés, Vicaires, Desservans, Chapitres, Supérieurs, ou Administrateurs, pour raison de quoi sera donné pour tous droits cinq sols au Juge, et la moitié au Greffier, sans qu'ils puissent en exiger ni recevoir davantage, à peine de concussion, et sera ledit honoraire payé aux dépens de la Fabrique, ou des Eglises, ou Hôpitaux qui sont en possession d'avoir des Registres.

XIX. Il sera au choix des Parties intéressées de lever des Extraits des Actes de Baptême, Mariage, ou Sépulture, soit sur le Registre qui sera au Greffe, soit sur celui qui restera entre les mains des Curés, Vicaires, Desservans, Chapitres, Supérieurs ou Administrateurs, pour lesquels Extraits il ne pourra être pris par lesdits Greffiers ou par lesdits Curés, ou autres cy-dessus nommés, que dix sols pour les Extraits des Registres des Paroisses établies dans les Villes où il y aura Parlement, Evêché ou Siège Présidial; huit sols pour les Extraits des Registres des Paroisses des autres Villes, et cinq sols pour les Extraits des Registres des Paroisses des Bourgs et Villages, le tout y compris le Papier timbré. Défendons d'exiger ni recevoir plus grande somme, à peine de concussion.

XX. En cas de changement de Curé, ou Desservant, l'ancien Curé ou Desservant sera tenu de remettre à celui qui lui succedera, les Registres qui sont en sa possession; dont il lui sera

II. Vol.

I donné

2992 **MERCURE DE FRANCE**
donné une décharge en Papier commun , con-
tenant le nombre et les années desdits Regis-
tres.

XXI. Lors du décès des Curés ou Desser-
vans , le Juge du lieu , sur la réquisition de no-
tre Procureur , ou de celui des Haut-Justiciers ,
dressera Procès verbal du nombre et des années
des Registres qui étoient en la possession du
défunt , de l'état où il les aura trouvés , ou des
défauts qui pourroient s'y rencontrer , chacun
desquels Registres il paraphera au commence-
ment et à la fin.

XXII. Ne pourra être pris plus d'une seule
vacation pour ledit Procès verbal , et ce , sui-
vant la taxe portée par les Réglemens qui s'ob-
servent dans le Ressort de chacune de nos Cours
de Parlement , et sera ladite taxe payée sur les
deniers ou effets de la succession du défunt ; et
en cas d'insolvabilité , sur les revenus de la Fa-
brique de la Paroisse , sans qu'il puisse être taxé
aucuns droits pour le voyage et transport du
Juge , si ce n'est à l'égard des Paroisses éloi-
gnées de plus de deux lieues du Chef-lieu de la
Justice dont elles dépendent ; auquel cas il sera
taxé une vacation de plus pour les frais dudit
transport.

XXIII. En cas qu'il ait été aposé un scellé
sur les effets des Curés , Vicaires , ou Desser-
vans décedés , lesdits Registres ne pourront être
laissés sous le scellé , mais seront les anciens Re-
gistres enfermés au Presbytere ou autre lieu sûr
dans un Coffre ou Armoire fermant à clef , la-
quelle sera déposée au Greffe , et les Registres
doubles de l'année courante seront remis entre
les mains de l'Archidiacre ou du Doyen Rural ,
suivant les usages des lieux ; lequel remettra en-

II. Vol.

suite

suite lesdits Registres doubles au Curé successeur, ou à celui qui sera nommé Desservant, des mains duquel ledit Curé successeur les retirera lors de sa prise de possession, auquel temps lui sera pareillement remise la clef du Coffre ou de l'Armoire où les anciens Registres auront été enfermés, ensemble lesdits anciens Registres, et ce sans aucuns frais.

XXIV. Voulons néanmoins qu'en cas que l'Archidiacre ou le Doyen Rural, suivant les usages des lieux, offrent de se charger de la clef du coffre ou de l'armoire dans lequel les anciens Registres auront été enfermés, il soit ordonné par le Juge que ladite clef sera remise audit Archidiacre ou Doyen Rural, lequel en donnera décharge au Greffier, et remettra ensuite ladite clef au Curé successeur, ainsi que ledit Greffier seroit tenu de le faire suivant ce qui est porté par l'Article **XXIII.**

XXV. Dans les Maisons Religieuses, il y aura deux Registres en papier commun pour inscrire les Actes de Véture; Noviciat, et Profession, lesquels Registres seront cottés et paraphés sur chaque feuillet par le Supérieur ou la Supérieure, à quoi faire ils seront autorisés par un Acte Capitulaire qui sera inséré au commencement de chacun desdits Registres.

XXVI. Tous les Actes de Véture, Noviciat et Profession, seront inscrits en François sur chacun desdits deux Registres de suite et sans aucun blanc, et lesdits Actes seront signés sur lesdits deux Registres, par ceux qui les doivent signer, le tout en même temps qu'ils seront faits, et en aucun cas lesdits Actes ne pourront être inscrits sur des feuilles volantes.

XXVII. Dans chacun desdits Actes, il sera

II. Vol.

I ij

fait

fait mention du nom et surnom , et de l'âge de celui ou de celle qui prendra l'Habit ou qui fera Profession , des noms , qualités et domiciles de ses Pere et Mere , du lieu de son origine , et du jour de l'Acte , lequel sera signé sur lesdits deux Registres, tant par le Superieur ou la Superieure, que par celui ou celle qui prendra l'Habit ou fera Profession ; ensemble par l'Evêque ou autre personne Ecclesiastique qui aura fait la Ceremonie, et par deux des plus proches Parens ou amis qui y auront assisté.

XXVIII. Lesdits Registres serviront pendant cinq années consecutives , & l'aport aux Greffes s'en fera ; sçavoir pour les Registres qui seront faits en execution de la présente Déclaration dans six semaines après la fin de l'année 1741. ensuite de cinq ans en cinq ans ; sera au surplus observé tout le contenu aux Articles **xvii.** & **xviii.** ci-dessus sur l'aport des Registres , et la décharge qui en sera donnée au Superieur ou la Superieure.

XXIX. Il sera au choix des Parties interessées de lever des Extraits desdits Actes sur le Registre qui sera au Greffe , en payant au Greffier le salaire porté par l'Article **xix.** ou sur le Registre qui restera entre les mains du Superieur ou Superieure , qui seront tenus de délivrer lesdits Extraits vingt-quatre heures après qu'ils en seront requis , sans aucun salaire ni frais , à la réserve du papier timbré seulement.

XXX. En cas que par nos Cours ou par autres Juges competens , il soit ordonné quelque réforme sur les Actes qui se trouveront dans les Registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures, Vétures , Noviciats ou Professions, ladite réforme sera faite sur les deux Registres , & ce en

marge de l'Acte qu'il s'agira de réformer, sur laquelle le Jugement sera inscrit en entier ou par extrait; Enjoignons à tous Curés, Vicaires, Superieurs, ou autres dépositaires desdits Registres, de faire ladite réforme sur lesdits deux Registres, s'ils les ont encore en leur possession, sinon sur celui qui sera resté entre leurs mains, & aux Greffiers de la faire pareillement sur celui qui aura été déposé au Greffe.

XXXI. Les Grands Prieurs de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem seront tenus, dans l'an et jour de la Profession faite par nos Sujets dans ledit Ordre, de faire registrer l'Acte de Profession; et à cette fin enjoignons au Secrétaire de chaque Grand Prieur d'avoir un Registre, dont les feuillets seront cotés par premier et dernier, et paraphés sur chaque feuillet par le Grand Prieur, ou par celui qui en remplira les fonctions en cas d'absence, ou autre empêchement, pour y être écrit la copie des Actes de Profession et leur date, et l'Acte d'enregistrement signé par le Grand Prieur ou par celui qui en exercera les fonctions, pour être délivrés à ceux qui le requerront; le tout à peine de saisie du temporel.

XXXII. Seront tenus aux Archevêchés et Evêchés des Registres pour les Tonsures & Ordres mineurs & sacrés, lesquels seront cotés par premier et dernier, et paraphés sur chaque feuillet par l'Archevêque ou Evêque.

XXXIII. Permettons à toutes personnes qui auront droit de lever des Actes soit de Baptêmes, Mariages ou Sépultures, soit de Vêture, Noviciat, Profession ou enregistrement des Professions dans l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, soit de Tonsure et Ordres mineurs ou sacrés, de faire compulser les Registres entre les mains des

Dépositaires d'iceux ; lesquels seront tenus de les représenter pour en être pris des Extraits , et à ce faire contraints , nonobstant tous privilèges et usages contraires , à peine de saisie du temporel , et de privation des droits , exemptions et privilèges à eux accordés par Nous ou par nos Prédécesseurs.

XXXIV. Voulons que notre Edit du mois de Decembre 1716. portant suppression des Offices de Greffiers Conservateurs des Registres des Bâtimens , Mariages et Sépultures , soit executé selon sa forme et teneur ; et en conséquence , que dans trois mois au plus tard après la publication de la présente Déclaration , ceux qui ont exercé lesdits Offices en Titre ou par Commission , leurs Veuves et Heritiers ou ayans cause , soient tenus de remettre , si fait n'a été , tous les Registres qui étoient en leur possession , même les Registres ou Actes des Consistoires , aux Greffes des Bailliages , Sénéchaussées ou autres Sieges Royaux , ressortissans nuëment en nos Cours , qui auront la connoissance des cas Royaux ; dans les lieux pour lesquels lesdits Registres ont été faits , faute de quoy ils y seront contraints à la requête de nos Procureurs ausdites Jurisdictions ; sçavoir , ceux qui ont exercé lesdits Offices par corps , et leurs Veuves , Heritiers ou représentans par toutes voyes dûes et raisonnables , et condamnés en telle amende qu'il apartiendra , même sera procédé extraordinairement contre eux , s'il y échet.

XXXV. Les Heritiers ou ayans cause des Curés ou autres Dépositaires des Registres mentionnés en la présente Déclaration et généralement tous ceux qui auroient en leur possession , à quelque titre , et sous quelque prétexte que ce

II Vol.

soit,

soit, aucunes minutes, ou grosses des Registres, dont ils ne doivent point être Dépositaires, seront tenus dans le délai porté par l'Article précédent, de les remettre au Greffe des Jurisdictions mentionnées audit Article, sinon ils y seront contraints à la requête de nos Procureurs auxdites Jurisdictions; sçavoir les Ecclesiastiques par saisie de leur temporel, ceux qui en sont ou en ont été Dépositaires publics par corps, et tous autres, par toutes voyes dûes et raisonnables; et seront en outre condamnés en telle amende qu'il appartiendra; même sera procédé extraordinairement contre eux, s'il y échet.

XXXVI. Lors de la remise desdites Minutes ou Grosses au Greffe par les personnes mentionnées aux deux Articles précédens, il sera dressé Procès verbal de l'état d'icelles, et elles seront paraphées par le Juge, après quoi il en sera donné une décharge en papier commun par le Greffier à ceux qui les auront rapportées.

XXXVII. Toutes les Grosses des Registres qui auront été remises au Greffe, y demeureront; et à Pégara des Mineurs, autres néanmoins que celles des Registres ou Actes des Consistoires, il sera ordonné qu'elles seront remises ou renvoyées à ceux qui en doivent être Dépositaires, à la charge par eux d'en remettre au Greffe une Expedition signée d'eux en papier commun. Voulons à l'égard des Minutes desdits Registres ou Actes des Consistoires, qu'elles demeurent au Greffe, ainsi que les Grosses.

XXXVIII. Nos Procureurs aux Bailliages, Sénéchaussées et Sieges qui auront la connoissance des cas Royaux; seront tenus d'envoyer à nos Procureurs Generaux, six mois après la publication de la présente Déclaration, un Etat

en papier commun certifié du Greffier ; de ceux qui auront satisfait aux dispositions y contenues, et de ceux qui n'y auront pas satisfait, ce qu'ils seront tenus de faire ensuite tous les ans dans le mois de Mars au plus tard.

XXXIX, En cas de contravention aux dispositions de notre présente Déclaration qui concernent la forme des Registres et celle des Actes qui y seront contenus, la remise desdits Registres à ceux qui en doivent être chargés, et l'apport qui en doit être fait aux Greffes des Jurisdictions Royales ; Voulons que les Laïcs soient condamnés en dix livres d'amende, et les Curés ou autres personnes Ecclesiastiques en dix livres d'aumône, applicable à telle œuvre pie que les Juges estimeront à propos ; et les uns et les autres en tels dépens, dommages et intérêts qu'il appartiendra ; au payement desquels, ensemble de ladite aumône lesdites personnes Ecclesiastiques pourront être contraintes par saisie de leur temporel, & les Laïcs par toutes voyes dûes et raisonnables, même les uns et les autres au payement des déboursés de nos Procureurs, ou de ceux de nos Hauts Justiciers, en cas de poursuite de leur part, laissant à la prudence des Juges de prononcer de plus grandes peines selon l'exigence des cas, notamment en cas de récidive.

XL. Enjoignons à nos Procureurs Generaux, & à leurs Substituts aux Jurisdictions ci-dessus mentionnées, de faire toutes les poursuites et diligences nécessaires pour l'exécution des Présentes, sans que lesdites poursuites, Procès verbaux, Sentences et Arrêts intervenus sur icelles, puissent être sujets aux droits de Contrôle des Exploits ou de Sceau, ni autres droits, de quelque nature qu'ils soient,

II. Vol.

XLI.

XLI. Déclarons pareillement exemts des Droits de Contrôle et tous autres, tant les Registres mentionnés en la présente Déclaration, que les Extraits des Actes y contenus, et les décharges qui seront données dans les cas ci-dessus marqués.

XLII. Voulons que la présente Déclaration soit exécutée selon sa forme et teneur, à commencer au premier Janvier 1737. dérogeant en tant que besoin seroit, à tous Edits, Déclarations, Ordonnances et Réglemens, en ce qui ne seroit pas conforme aux dispositions y contenues, &c.

DECLARATION DU ROY, du 8. Septembre, enregistrée au Parlement le 12. Décembre, qui ordonne que pendant six années, à commencer du premier Janvier 1737. il soit continué d'être levé et perçû au profit de l'Hôpital Général, deux sols six deniers par jour sur chaque Carosse de Remise de la Ville et Fauxbourg de Paris, qui se loient dans les Maisons par journée, demi-journée, et au mois.

ORDONNANCE du Roy, du 2. Octobre; portant Règlement pour les journées des Soldats, Cavaliers et Dragons malades aux Hôpitaux, à commencer du premier Novembre 1736.

AUTRE du 12. pour faire continuer la fourniture du Pain de Munition aux Troupes qui seront dans les Places d'Alsace, du Pays-Messin, Flandres, Artois et Picardie, et à Besançon.

3000 MERCURE DE FRANCE
ARREST de la Cour du Parlement, du 25.
concernant les Clercs de Procureurs.

AUTRE du Conseil, du 16. qui proroge pour un an, à compter du premier Octobre 1736. la modération des Droits cy-devant accordée sur les Beurres et Fromages venant de l'Etranger, et sur ceux du crû du Royaume.

AUTRE du 30. Qui enjoint aux Mârchâussées d'aider les Commis des Fermes dans les poursuites qu'ils feront au sujet du port des toffes prohibées, et de dresser des Procès-verbaux des contraventions.

ORDONNANCE du Roy, du 9. Novembre, portant réduction dans les Compagnies françoises de Dragons; par laquelle S. M. ordonne l'exécution des onze Articles qui y sont contenus.

AUTRE du même jour. portant réductions des Compagnies françoises d'Infanterie.

ARREST du Conseil du 6. qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1737. le prix des anciennes Espèces et Matières d'Or et d'Argent.

AUTRE du même jour, qui permet pendant un an, le transport des Grains en Dauphiné, avec exemption de tous Droits, aux exceptions y portées, à compter de la date du présent Arrêt.

ORDONNANCE de Police du 14. qui fait défenses à tous Marchands, Quincaillers et autres, d'étaler ni vendre aucunes Marchandises

II. Vol.

sur

DECEMBRE. 1736. 3001
 sur les Quais et Places publics de cette Ville,
 les jours de Dimanche et de Fête.

ARREST du 20. qui proroge jusqu'au der-
 nier Decembre 1737. l'exemption des Droits
 d'Entrée sur les Bestiaux venant des Pays Etran-
 gers dans le Royaume.

ORDONNANCE du Roy du même jour ;
 concernant les Milices ; par laquelle S. M. or-
 donne l'exécution des seize Articles qui y sont
 contenus.

ARREST du Conseil, et Lettres Patentés sur
 icelui, registrées en la Cour des Aydes le 26.
 Novembre. portant Règlement pour le paye-
 ment des Droits de la Douane de Lyon, sur les
 Marchandises non comprises au Tarif, des 2.
 et 30. Octobre 1736.

T A B L E.

P IERRES FUGITIVES. Epitre au Baron de Chen ,	2801
Doutes proposés aux Sçavans, au sujet des Au- teurs des Annales des Rois de France, dites de S. Bertin ,	2804
Le Concert de Dorise, <i>Cantate</i> , ,	2817
Extrait des Memoires lus à l'Académie Royale des Sciences, dans la dernière Assemblée pu- blique. &c.	2820
Observation du passage de Mercure sur le Dis- que du Soleil, &c	2830
II. Vol.	Imitation

Imitation des Vers Latins sur l'Origine de la Poësie ,	2834
Observations curieuses sur deux Eclipses du Soleil, qui arriveront en 1737.	2837
Ode à la Critique ,	2848
Memoire sur une nouvelle maniere de croiser la Soye au Tirage ,	2851
Epietre à M. L. C. D. L.	2856
Suite de la Dissertation sur l'Origine des Peuples du Pays de Caux ,	2858
Ode sur le Mariage de M. de V.	2871
Enfant monstrueux , &c.	2876
Ode à Mlle P . . . &c.	2880
Lettre sur S. Sigismoud, Roy de Bourgogne ,	2881
Le Renard et le Loup , plaidant ,	2884
Réponse à la Lettre de M. . . . à un Ami de Province, par M. Desroziers, Chirurgien, &c.	2886
Chanson Anacréontique ,	2901
Enigme , Logogryphes , &c.	2902
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS, &c.	2905
<i>Gnomon Manuali, gallicè la Montre, Poëme, &c.</i>	2906
Reflexions sur les Ouvrages de Litterature , &c.	2908
La Vie de P. Gassendi , &c.	2913
Traité des Maladies des Yeux ,	2926
Histoire abrégée des 24. Peres de l'Eglise ,	2927
Principe de Musique , &c.	2928
Estampes nouvelles ,	2932
Spectacles. Lettre sur l'Enfant Prodigue ,	2933
Childeric , Tragedie , <i>Extrait</i> ,	2941
Nouvelles Etrangeres, de Turquie , &c.	2956
De Russie et Allemagne ,	2959
D'Italie et Espagne ,	2962
II. Vol.	Mô:19

Morts des Pays Etrangers ,	2963
Vers à une Dame ,	2964
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2965
Bouquet à Mlle * * *	2966
Fête de sainte Barbe , celebrée à la Ferre ,	2967
Chanson ,	2972
Morts , Naissances ,	2973
Nombre des Baptêmes, Mariages, Enfans Trouvés et morts à Paris en 1735.	2983
Madrigal ,	2984
Arrêts Notables ,	<i>ibid.</i>
Table Generale	

Errata du premier volume de Décembre.

P Age 2742. ligne 19. après ces mots , Médaillons Grecs et Latins 192. *lisez* , Suite des Empereurs en grand Bronze , 1648. Autre Suite des Empereurs en grand Bronze , 502.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2840. ligne 17. du Soleil , elle , *lisez* , du Soleil. Elle
 P. 2914. l. 25. *Chanterfiet* , l. *Chantercier*.
 B. 2917. l. 26. l'Anatomie , l. l'Astronomie.



TABLE GENERALE

De l'Année 1736.

A

A Ben-Saïd, Tragédie,	51. 125
Ablancourt, Traduction infidelle,	1996
Académie Française,	523. 1413. 1615
— Des Sciences,	756. 2526. 2820
— Des Inscriptions,	755. 2524.
— De Peinture,	1639. 2087. 2932
— De Chirurgie,	131. 1545
— De Soissons,	968. 2078
— Des Jeux Floraux,	1412. 2077
— De la Rochelle,	474. 167
— De Montpellier,	1150
— De Bordeaux,	109
— De Marseille,	206
— De Pau,	1412. 2308
— De Lisbonne, 139. 1175. 1413. 1634.	2931
— De Naples,	2308
Archéus, Comédie,	853
Acier (Manufacture d')	1022
Alzire, Tragédie,	347. 539. 934
Alziette, Parodie,	347
Amans assortis sans le sçavoir(ies) Comédie,	2747
Annales de S. Bertin,	2649. 2804
Analyse de plusieurs Polichrestes,	1575
Année (variation sur le commencement de l')	1108
<i>II. Vol.</i>	Anti-

DES MATIERES.

Anti-artemonius ,	752
Antiquités ,	1176. 1410. 2005. 2740
Apelles, Comédien ,	1370
Aquitaine Gotique (limites de l')	68
Ardaleon (S.)	1534
Aristodemus, Comédien ,	856
Armonial général ,	970. 2085
Artois (Projet sur la Coûtume d')	1579
Aspasies (les deux)	2717
Athanasus ,	1372
Athénaïs , Tragédie ,	1872

B.

B Ailli-Maître (funeste accident arrivé à D.)	485
Barhille ,	1366
Belleau (Remi)	510
Beilecorse ,	2188
Bellerot ,	2188
Bertin (Nicolas) Peintre ,	964
Bouquet, 481. 663. 2111. 2135. 2616. 2789. 2966	
Bourgeois ,	14
Bourgeois Gentilhomme, Comédie ,	140
Bréviaire de Bourges ,	1498
Brillon (Pierre-Jacques)	1926
Bureau Typographique ,	-81
Bussi (Laure)	529

C.

C Abinet en boiserie ,	1691
Cantates ,	46 450. 1359. 1978. 2817
Caroline (Histoire de la)	1608
Catechisme (Abregé du)	927
Catolini (Antoine) Comédien ,	2347. 2545
Causes Celebres, 1408. 2685. Des Rhétoriciens,	1861. 2203
Caux ,	1961. 2858
<i>II. Vol.</i>	Chaalis ,

T A B L E

Chaalîs ; Abbaye ,	2452
Chanson ,	182
Charles XII. Roman ,	1998
Childeric , Tragédie , 2747. 2941 Observations sur les noms de Childeric , Clovis , &c.	74
Chine (la)	1374. 1842. 2055. 2280
Cithèride , Comédienne ,	857
College Royal ,	2527
Comete ,	2531
Complimens (les) Comédie ,	789
Comte de Neüilly (le) Comédie ,	142. 1186
Conte ,	685. 1535. 2148
Contretemps (les) Comédie ,	346
Coquilles ,	302
Coüet (Bernard)	1037
Cour plenièrc ,	247

D.

D Arus , Comédien ,	1365
Démétrius , Comédien ,	856
Dépôts laitèux ,	1557
Desroches (Pierre-Vincent)	1982
Dissipateur (le) Comédie ,	2039
Duclos (Marie-Anne de Châteauneuf)	779
Dun ,	18. 436. 619. 1050. 1295
Dyonisia , Comédienne ,	1366

E.

E Clipse ,	2837
Ecole de Cavalerie ,	517
Egaremens du cœur et de l'esprit ,	296
Eglogues , 1. 189. 401. 613. 828. 1121. 1338.	
De Virgile , traduites ,	1598
Egypte ,	216
Elegie ,	1949. 2680
Eloge de la Paix ,	2715
<i>I. I. Vol.</i>	Enfàns

DES MATIERES.

Enfans sans souci, Voyez le Prince des Sots.	
Enfant extraordinaire, 328. Monstrueux, 2876.	
L'Enfant Prodigue, Comédie, 2341. 2544.	2933
Enigme, 103. 277. 498. 708. 916. 1142. 1382.	
1567. 1828. 2032. 2262. 2487. 2706. 2902.	
Ennui d'un quart d'heure (l')	2269
Epigramme,	216. 1814
Epitaphe,	101. 609. 1415. 2790
Epithalame,	1113
Epitres en Vers, 64. 203. 245. 315. 699. 701.	
1280. 1372. 1513. 1640. 1565. 2393. 2428.	
	2801. 2856
Esopé, Comédien,	857
Essai d'un Traité Historique de la Croix de N. S.	1303
Estampes, 133. 323. 529. 766. 960. 1180.	
1426. 1640. 1864. 2087. 2317. 2529. 2745.	
	2932.
Etat (question d')	230. 406
Etrennes,	168

F.

F able, 95. 149. 257. 1076. 1301. 1544.	
	2223. 2466. 2606. 2884
Fabricius (Jean-Albert)	2087
Famille (la) Comédie,	2116
Favo,	1371
Fées (les) Comédie,	1699. 1882.
Fête donnée à Forges, 2140. A Charleville,	
2304. A Avallon,	2366
Flux et Reflux,	1772
Foire de Bezons (la) Comédie,	2338
Fols (la Fête des)	671
Fontanipi,	965
Forestier,	13
II. Val.	Fourberies

T A B L E

Fourberies de Scapin (les) Comédie ,	983
François au Serrail (les) Opera Comique,	1700
Fresne (Jeanne-Marie Dupré de Seine du)	783

G.

G Assendi (Vie. de Pierre)	2933
Gaule Germanique (limites de la)	68.
Villes des Gaules , selon César ,	206
Gaulois (les) Parodie ,	2116. 2748
Gautier Garguille ,	2168 2182
Généalogies Historiques ,	956
Genesi (S)	1533
Génies (les) Ballet ,	2347 2513
Géographie (Méthode pour apprendre la)	928.
De la Chine critiquée ,	1174
Gin-Seng ,	1853
Godeau (Michel)	771
Grammaire Française ,	2040
Gravité (Cause de la)	2482.
Gréban ,	14
Gros Guillaume ,	2176. 2182
Guillot Gorju ,	2178

H.

H Ardi (Alexandre)	949
Hémorragie ,	2822
Hernies ,	1547
Huines en Vers François ,	2722
Histoire des Empires , 520. Principes de l'His-	
toire ,	1570. 2712
Horlogerie ,	908. 2089
Hôtelleries ,	2263. 1481. 1742
Hozier (Pierre d')	717

DES MATIERES.

I.

J Acques de l'Hôpital (S.)	2438
Japon (Histoire du)	1181
Idille ,	77
Jettons ,	322
Illusion (l') Opera Comique ,	1700
Imitation de J. C. (l')	652
Imprimerie , 1429 De Constantinople ,	833
Incendie ,	2137. 2352. 2557
Indes Galantes (les) Ballet ,	534. 786
Inondation ,	2368
Inscriptions antiques ,	264. 691
Instruction Pastorale ,	2470
Invalides (Histoire de l'Hôtel des)	732
Jodelet ,	2180
Journal des Audiences ,	1410

L.

L Aberius (Decius)	1362
L'Allemant (le P. Louis)	728
Lapons ,	2731
Laurier (du)	2188
Legs (le) Comédie ,	1700
Lettre de Voltaire , 273. De Rousseau , 317. De D... 823. De L. R. 832. Sur le Prix de Pro- se, 1343. Sur la Médecine, 1788. de le Mon- nier ,	2730
Liban , ses Monasteres ,	1129
Liebe (Mort de)	2087
Logogryphe , 104. 278. 499. 709. 917. 1143. 1383. 1567. 1828. 2033. 2263. 2487. 2707. 2903	
Loiret , Riviere ,	1595
Longitudes (Découverte des)	929
<i>Il. Vel.</i>	Louis

T A B L E

Louis (S.) Lieu de sa naissance , 1327. 1953.
 2595. Son Panégyrique , 2080. 2293
 M.

M Achine , 1696
 Madrigal , 1610. 2984
 Magazin , des Modernes (le) Comédie , 347
 Mandement de l'Archevêque de Paris , 1013
 Mascarades amoureuses (les) Comédie , 1891.
 2112
 Maurice , Tragédie , 2092
 Meaux (Suplément à l'Histoire de) 2225. 2662
 Médailles du Roy , 132. Anciennes , 887. 1116.
 2741
 Médecine , 1093. 2241. 2886
 Médée et Jason , Opera , 2541. Parodie , 2748
 Méditations , 117
 Mémoires d'un homme de qualité (les) 1814
 Mercure (Passage de) sur le Soleil , 2830
 Méridienne , 2820
 Mernable (Jacques) 1827
 Métamorphoses de la Foire (les) Opera Co-
 mique , 1448
 Michel (Jean) 13
 Moines justifiés , 2396
 Moliere , 50. 1834. 2045
 Morel (André) 2503
 Mort de César (la) Tragédie , 503. 696
 Murex , 2832
 Museo Etrusco , 2737
 Musique (Principes de) 2928

N.

N Ant , 632
 Navarre (College de) 1537
 Neoptolème , Comédien , 856
 Niceron (Memoires du P.) 509. 716. 2497
 Nieremberg (Jean-Eusebe de) 1125
 II. Vol. Nil

DES MATIERES.

Nil,	219
Nissolle l'aîné,	1151
Nouvelles Littéraires,	2734

O.

<p>O De. Le temps, 14. A M. de Voltaire, 661 1784. 2198. Les progrès de la Musique 899. A la Duchesse d'Aiguillon, 1228. l'Oi- siveté, 1475. Gloire de Louis XV. 1525. Naissance du P. de Condé, 1933. La Politique, 2017. La petite Vérole, 2161. Le Repentir, 2446. La Solitude, 2591. La Critique, 2848. Le Mariage, 2871. A Mlle P. 2880. Imit- tée d'Horace, 1804. 2001. 2236. 2622. Anacréontique, 472. 694. 2480. 2660. 2901. Sacrée, 1255. Tirée des Pseaumes, 648. 906. 1043. 1324. 1494. 1958. 2188. 2412</p>	
Orleans (Description de la Ville d')	1592
Ouragant,	2358. 2559

P.

<p>P Aix (Prologue sur la)</p>	2545
Paraprase du <i>Laudate</i> ,	1102
Paris,	1369
Parnasse François,	127
Pater, Peintre,	1865
Pélagie (sainte)	1531
Péliston,	280
Pesanteur,	760
Pharamond, Tragédie,	2116. 1323
Phénomene,	969
Pillules Mercurielles,	2416
Plafond, de Versailles,	2309
Plumier (Charles)	2498
Poëme. Constantin, 268. L'agrément, 859. La Peinture, 1159. 2608. Le Laurier, 1737. <i>Gnomon, Manualis</i> ,	2906
II. Vol.	Poisson

T A B L E

Poisson d'Avril ,	813
Polieucte , Tragédie ,	776
Pope critiqué ,	2396
Porcelaine ,	2056
Porphire (S.)	1534
Porte Othomane ,	1994. 2617
Prévost (Eloge de l'Abbé)	2192
Production d'esprit ,	122
Pylades ,	1367

Q.

Q uestion. L'Homme est-il supérieur à la Femme ,	2624
--	------

R.

R ape ,	453
Reflexions , 97. 258. Sur les Ouvrages de Litterature ,	2908
Reposoir ,	1461
Réthima ,	2070
Retour de Mars (le) Comédie ,	143
Réunion des Epoux (la) Comédie ,	347
Rivals (Jean-Pierre et Antoine) Peintres ,	1417
Roma (Eloge du P.)	879
Romans (les) Ballet ,	1891. 2099. 2543
Rondeau ,	1564
Roscius , 857. 1363. Gallus ,	859
Rosée ,	2826
Rousseau (Epitres de)	2272
Ruse d'amour (la) Comédie ,	1198
Ruses de l'amour (les) Comédie ,	988. 1434

S.

S Aiire tirée d'Horace ,	1763
Satyrus , Comédien ,	854
Sauvages (les) Parodie ,	543
Scanderberg , Opera ,	30
Secousse (François-Robert)	382
<i>II. Vol.</i>	Serre

DES MATIERES.

Terre (Jean de)	1822
Sigismond ,	2882
Sincerité (Eloge de la)	1078
Soissonnois ,	1289
Sots (les Princes des)	1392
Soye ,	2851
Stances , la Solitude ,	1091
Stratocles , Comédien ,	856
Suif (Arbre qui porte le)	1847
Sylva (Emanuel Telles de la)	. 769
Sympathie ,	38. 193
Synonymes François ,	725

T.

T Aille de la Pierre ,	1553
Tapisseries ,	1427
Telescope ,	136. 772
Tellau ,	639
Tempête ,	2764
Térence du Vatican ,	1176
Terre (Mesure de la)	756
Testament entre Conjoints ,	903
Thomas Kouli-Kan ,	2795
Théâtre ancien , 844 1362. 1531. François , 4.	
247. 283. 665. 736. 947. 1387. 1585. 1822.	
2168. Cédure , 540. Reentrée ,	784
Thétis et Pelée , Opera ,	328
Tonnerre ,	1808
Traité de Phisique ,	1607
Tremblement de Terre ,	2775
Triomphe de l'Harmonie (le)	1605
Trivelin ,	2196
Troupes de France (Etat des)	106
Troyes (Annales de)	1399
Tumeur à l'Anus ,	2382
Turlupin ,	1825. 2181
<i>II. Vol.</i>	. V.

TABLE DES MATIERES.

V.

V Assé (Antoine-François de)	531
<i>Vellandunum</i> ,	1520
Vernis ,	1846. 1855
Verrüe (Comtesse de)	2743
Vers. Retraite du Courtisan , 27. Sur la Fête des Rbis , 37 Sur la Langue , 229. Origine de la Poësie , 275. 2379. 2834. Sur les yeux , 426. Sur Alzire , 543. Sur l'Education des Enfans , 687. A l'Evêque de Nevers , 842. Sur l'Education du Dauphin ; 867. Anacréontiques , 885. Traduits du Latin , 914. A M. de Mautour , 966. La Nature et l'Art , 1017. La Vie Champêtre , 1105. A M. de Nicolai , 1165. Au Cardinal de Fleuri , 1381. A M. de la Chaussée , 1414. Sur la Naissance du P. de Condé , 1935. A M. de Gacé , 2125. Les Amusemens du Dauphin , 2139. A l'Abbé Poncy , 2647. L'Epée et la Balance , 2785. A une Dame ,	2964
— Latins. Sur la Conception , 130. Sur les Larmes , 433. Au Cardinal de Fleuri ,	2084
Version préférable à la composition ,	81
Vieillesse extraordinaire , 172. 372. 394. 601. 1020. 1028. 1732. 1905. 2364. 2779	
Villars (le Maréchal de)	2449
Voltaire traité comme il le mérite ,	748
Voyages de l'Amour (les) Ballet ,	976. 1443
Usages dans l'Eglise du Puy ,	2611

Y.

Y eux (Traité des Maladies des yeux)	2626
---	------

BOUND

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06573 9867

FEB 27 1956

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

